



*Le domaine ancestral des Croteau d'Amérique*

*Rod Croteau*

# *Le domaine ancestral des Croteau d'Amérique*



*À Saint-Antoine-de-Tilly  
Comté de Lotbinière*



# *De la souche aux rameaux*



*La lignée des descendants  
de  
Jacques Croteau  
sur  
la terre ancestrale  
à  
Saint-Antoine-de-Tilly*



*Moments d'histoire  
d'une nouvelle famille  
dans un nouveau pays*

Lévis 1997

*Pour que l'on n'oublie pas*



## **DÉDICACE**

Ce document a été préparé principalement à l'intention des représentants de la 10<sup>e</sup> génération de notre lignée, celle de Jacques, fils de Vincent, dont un des descendants, à chaque génération, a occupé et exploité la terre ancestrale de Saint-Antoine-de-Tilly, jusqu'en 1950.

Puisse-t-il les aider, eux, leurs enfants, de même que les Croteau des quatre autres lignées, à identifier leur racine et les inciter à en transmettre la mémoire dans l'avenir.



## REMERCIEMENTS

Arrivé au terme de ces travaux, il faut reconnaître que les difficultés auraient été plus grandes sans le concours de plusieurs personnes.

Ma gratitude va, en premier lieu, à mes frères et à mes sœurs qui m'ont aidé de leurs souvenirs, fourni de la documentation et des photographies et vérifié mon texte pour certaines parties.

Plusieurs neveux et nièces m'ont témoigné leur intérêt et formulé des commentaires pertinents.

Monsieur Charles Dionne, de son côté, m'a reçu avec beaucoup de courtoisie et, avec sa mémoire toujours alerte à 90 ans, il a relaté pour moi les moments importants de l'entrée de la famille Dionne dans la seigneurie de Tilly.

Monsieur Jean-Luc Dehours, propriétaire de la partie principale du lot 200 et maire actuel de la paroisse, a mis à ma disposition des documents de référence et donné accès au greffe de la municipalité de Saint-Antoine.

Enfin, le président de la Société historique de Lévis, M. L'Abbé Georges-Étienne Proulx, m'a fourni d'importantes précisions et facilité l'obtention de documents en relation avec mon travail.

Cordial merci à tous.

René Croteau

Lévis, 1997



## TABLES DES MATIÈRES

### *Présentation générale*

<i>Chapitre 1</i> : Au tout commencement	17
<i>Chapitre 2</i> : Les origines françaises	27
<i>Chapitre 3</i> : L'aménagement du territoire	37
<i>Chapitre 4</i> : Un contrat historique	45
<i>Chapitre 5</i> : L'occupation des terres	53
<i>Chapitre 6</i> : L'évolution de la famille	67
<i>Chapitre 7</i> : Relevé chronologique des générations de la lignée de Jacques	75
<i>Chapitre 8</i> : Quelques tranches de vie	79
<i>Chapitre 9</i> : L'organisation de la paroisse	95
<i>Chapitre 10</i> : Les événements politiques et militaires	109
<i>Chapitre 11</i> : L'héritage de Calixte	119
<i>Chapitre 12</i> : Le progrès se poursuit	137
<i>Chapitre 13</i> : Les travaux et les jours	159
<i>Chapitre 14</i> : La « culture » et les traditions	167
<i>Chapitre 15</i> : La famille de Victorien et les mots de la fin	175
Notes complémentaires	185
Annexes I-II-III-IV-V	193

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent recueil n'est pas un travail professionnel. Il se veut, tout simplement, un rappel des événements qui ont amené l'installation et marqué l'évolution de la grande famille des Croteau dans le Nouveau Monde.

Ce n'est pas non plus un document original puisque les données qu'il contient ont été puisées, presque en totalité, dans les ouvrages suivants :

- A. *L'histoire populaire du Québec*, par Jacques Lacoursière, Éditions du Septentrion, 1996;
- B. *Histoire et généalogie de la famille Croteau et de ses descendants*, par Sylvain Croteau, imprimé à Arthabaska, 1991 [voir page 15, (1)];
- C. *Histoire de Lévis-Lotbinière*, par Roch Samson et son équipe, Les Presses de l'Université Laval, 1996;
- D. *Le Petit Informateur Canadien*, La Société Grolier, 1950;
- E. *Histoire de la seigneurie de Tilly*, par Julie Noël de Tilly, Québec, 1941;
- F. *Relations manuscrites de quelques enfants d'Égésippe Croteau, 1933 à 1966* [voir page 15, (2)];
- G. Saint-Antoine-de-Tilly, *L'encadrement paroissial* par Réjean Rousseau, Les Impressions Piché inc., 1988;
- H. Saint-Antoine-de-Tilly, *Analyse sociale*, Thèse de maîtrise de René Croteau, 1946.



*Médaille commémorative décernée à Victorien  
à titre de représentant d'une des  
familles pionnières en 1908*



*Médaille en bronze décernée à Victorien  
comme Lauréat du mérite agricole en 1917*

Après une large exploration de départ, le texte qui suit en arrivera à se concentrer sur les dernières générations de notre lignée qui ont vécu sur le domaine ancestral, depuis Vincent et Jacques.

Au fil des développements se sont ajoutées certaines hypothèses qui m'ont paru plausibles et propres à éclairer la compréhension du lecteur, voire à susciter d'autres recherches. Certains événements vécus y sont aussi rapportés, agrémentés de souvenirs personnels.

Il appartiendra à des représentants des autres lignées de consigner, à leur manière, l'évolution que chacune d'elles a connue respectivement, pour que la mémoire des origines reste vivante chez tous les Croteau.

*(1) Cet ouvrage, malgré son mérite, comporte de nombreuses inexactitudes et omissions. Un travail important serait nécessaire pour le mettre à jour.*

*Il illustre, au dos de la dernière couverture, les armoiries des familles Croteau, avec descriptions et explications. C'est l'oeuvre de Jacques Croteau, de Charlesbourg, décédé à Québec le 9 juin 1991. Il est donc tout à fait normal de lui réserver la même place dans le présent recueil.*

*(2) Les relations manuscrites des enfants d'Égésippe comportent des erreurs au plan généalogique, s'étant référées à des travaux de 1908 qui étaient fragmentaires et non validés par des archives authentiques.*

*À compter du mois de juin 1966, ce manuscrit a été remis à Philippe-Auguste, l'aîné des enfants de Victorien. Il a également la garde de la canne symbolique offerte à Charles-Eusèbe, fils aîné d'Égésippe, par ses frères et soeurs, en 1934.*

*Philippe-Auguste est aussi le dépositaire de la médaille commémorative décernée à Victorien, en 1908, à titre de représentant d'une des familles pionnières dont les descendants avaient occupé le même domaine depuis au moins 200 ans. C'était là un témoignage de reconnaissance et d'appréciation du gouvernement de la Province, à l'occasion des fêtes qui ont marqué le 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec. Cette médaille porte l'inscription latine :*

***CRUCE ENSE ARATRO...***

*...ce qui veut dire par la croix, l'épée et la charrue.*

*Dans un autre écrin, détenu par Adrien, repose une deuxième médaille, en bronze, décernée à Victorien comme Lauréat du mérite agricole en 1917<sup>(1)</sup>.*

*Note : Les textes de ce manuscrit sont de :*

- *Rosilda, (Sr Saint-Hégésippe)*
- *Charles-Eusèbe,*
- *Élise, (Sr Marie-de-la-Visitation)*
- *Victorien, dernier propriétaire du domaine ancestral,*
- *Ernest, cadet des enfants survivants - 1966.*

---

<sup>(1)</sup> À la faveur des échanges que nous avons eus ensemble, dans le cours de la rédaction du présent document, Adrien m'a confié cette médaille avec mandat de la remettre à mon fils Jacques, au temps approprié.

# *Chapitre I*

## AU TOUT COMMENCEMENT

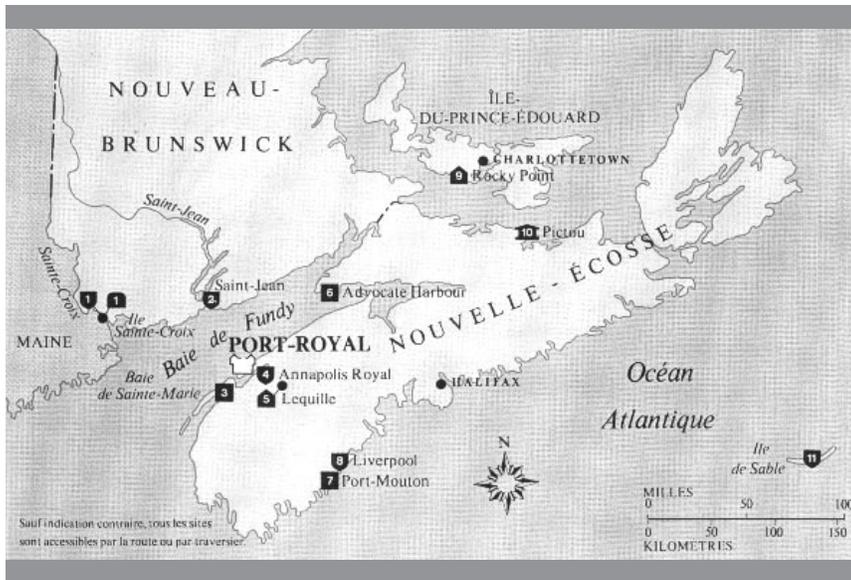
Entre le moment où Jacques Cartier a planté une croix à Gaspé le 24 juillet 1534, prenant ainsi possession du Nouveau Monde au nom de François 1<sup>er</sup>, alors roi de France, et la colonisation proprement dite de ces nouveaux territoires, plusieurs tentatives de peuplement ont eu lieu.

Il faut dire que les principales préoccupations à ce moment-là étaient l'exploration, pour découvrir une nouvelle route vers les Indes, et le commerce des fourrures avec le vieux continent.

Ainsi, en 1535, Cartier remonte-t-il jusqu'à Québec où il décide d'hiverner, après une courte excursion jusqu'à Montréal. L'hiver est rigoureux : le scorbut fait son apparition et plusieurs victimes.

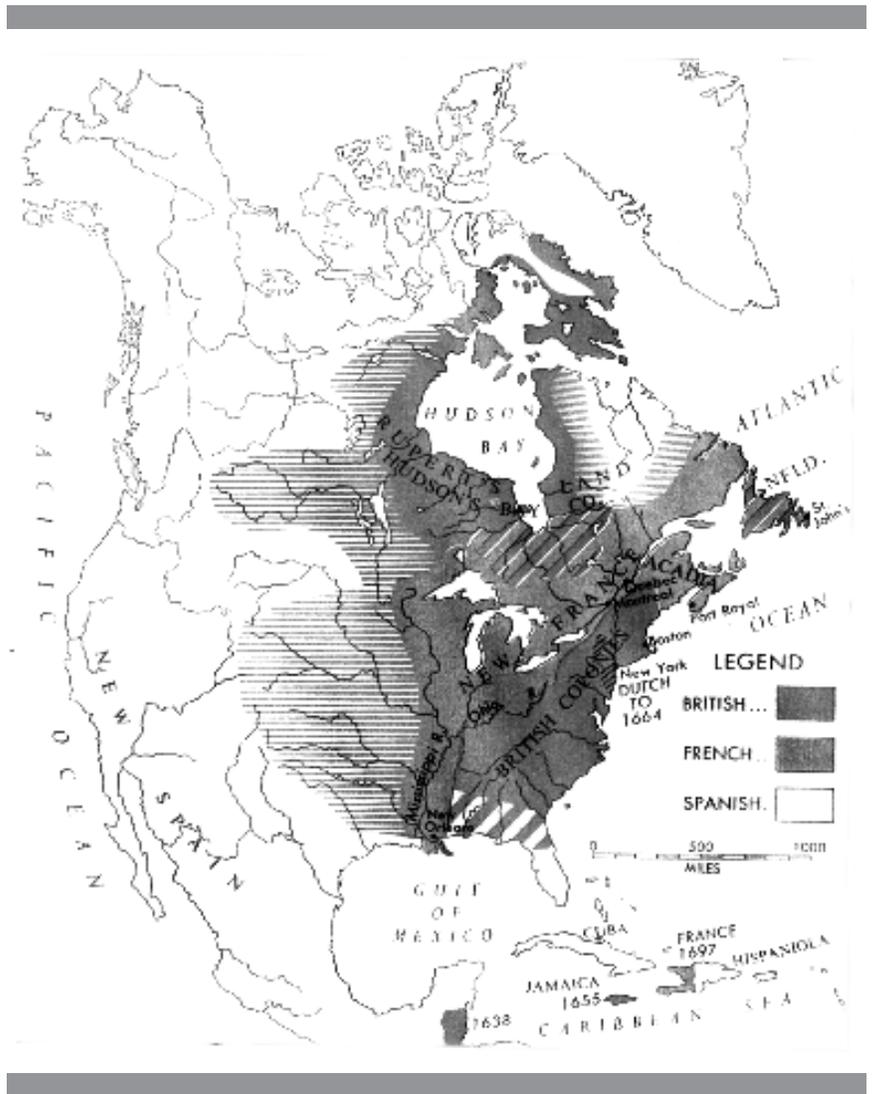
Le voyage de 1541 amène Cartier à choisir Cap-Rouge comme point d'établissement. On bâtit deux forts, on laboure un peu de terre, on fait des semences diverses et l'on nomme ce petit coin de pays Charlesbourg-Royal.

Roberval, qui avait la charge réelle de cette expédition, n'avait pas pu partir en même temps que Cartier et il ne s'était mis en route que le 16 avril 1542. Cartier, qui avait hiverné à Québec, est toujours sans nouvelles de Roberval et il décide de retourner en France au début de l'été 1542. Les deux hommes se rencontrent au port Saint-Jean de Terre-Neuve, après quoi Cartier continue sa route vers la France, tandis que Roberval remonte jusqu'à Cap-Rouge pour parfaire et développer l'établissement commencé. Là encore, l'expérience tourne à l'échec et tout le monde est rapatrié en France en septembre 1543.



Carte extraite de «Héritage du Canada»

Sélection 1984



*Territoires d'exploration, d'occupation et de commerce  
au cours du 17ième siècle, en Amérique du Nord.*

*Carte extraite «A Historical Atlas of Canada»  
by professor D.G.G. Kerr, 1959*

En 1598, soit plus de cinquante ans plus tard, LaRoche obtient du roi Henri IV le titre de lieutenant général dans les pays de Canada et il décide d'implanter une colonie dans l'île de Sable, en pleine mer, au large de la Nouvelle-Écosse.

Il s'agit donc, non pas d'une tentative de peuplement, mais de l'établissement d'un poste de relais pour la traite des fourrures et l'exploration. L'île n'est pas ravitaillée en 1602, la révolte y éclate, beaucoup de colons décèdent et les survivants sont rapatriés l'année suivante. Certains auteurs ont présenté cet établissement comme étant une colonie pénitentiaire française, ce qui est douteux, compte tenu du statut de La Roche et des préoccupations dominantes des explorateurs de l'époque qui étaient la découverte de nouvelles routes, de nouvelles richesses et le commerce des fourrures dont on connaissait déjà l'abondance et la qualité. Du reste, ce n'était pas là une décision des autorités du royaume, mais une initiative de La Roche lui-même.

Entre-temps, en 1600, un autre poste avait été établi à Tadoussac parce que l'endroit se prêtait fort bien à la traite des fourrures, juste au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent. Sur les 16 colons qui avaient accepté de participer à cette expérience, seulement 5 survivent à l'hiver et ils sont ramenés en France l'année suivante.

En 1603, une expédition exploratoire est organisée et Samuel de Champlain est invité à y participer à titre d'observateur.

En 1604, De Monts et Champlain, dans leur quête d'un site d'établissement, explorent plusieurs endroits de la côte Est du continent et ils s'engagent dans la baie de Fundy où ils découvrent la rade naturelle d'Annapolis (sur la côte Ouest de la Nouvelle-Écosse) qu'ils nomment Port-Royal. De Monts choisit pourtant deux îles à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix (qui coule à la frontière du Maine et du

Nouveau-Brunswick) comme emplacement de la colonie parce qu'il jugeait que la défense en serait plus facile.

C'est là, dans l'Île Sainte-Croix, qu'on s'installe pour l'hiver. La saison est des plus rigoureuses et la moitié du contingent meurt du scorbut.

Les choses semblent se rétablir au printemps 1605 avec l'arrivée d'une cinquantaine de recrues, sous la direction de Poutrincourt. Devant le triste état du petit groupe, on décide de chercher un endroit plus hospitalier et, après de nouvelles explorations, il est finalement arrêté de déménager tout le monde à Port-Royal.

Pas pour longtemps, cependant, parce qu'en 1607 De Monts se voit retirer sa commission de monopole du commerce et la colonie est fermée au mois d'octobre de la même année.

De retour en France et après protestations auprès du roi Henri IV, DeMonts obtient le renouvellement, pour une année, de son privilège de commerce à compter du 7 janvier 1608.

Il choisit Champlain comme lieutenant et ils s'emploient, tous les deux, à organiser un nouveau voyage. Cette fois, l'objectif visé est Québec. Après certains démêlés avec des pêcheurs et des contrebandiers basques, à la hauteur de Tadoussac, on finit par arriver au pied du cap Diamant le 3 juillet 1608, où l'on s'empresse de construire un petit fort, « l'Habitation », Québec est fondée. Ce n'est pas encore une ville mais plutôt un nouveau poste de traite mieux situé et mieux structuré.

Ponctué par des voyages d'exploration jusqu'au lac Champlain, et quelques escarmouches avec les indiens, le travail de Champlain est centré sur la traite des fourrures, la

guerre avec les peuplades autochtones et la recherche d'une nouvelle route vers les Indes.

Selon son évaluation, il apparaît cependant très important que la vallée du Saint Laurent soit peuplée le plus tôt possible par des colons français. Autrement, ce seront les anglais, les espagnols et les basques qui s'y établiront, ce qui aura pour conséquence de rendre plus difficile et moins sécuritaire l'utilisation de cette route naturelle que constitue le Saint-Laurent, pour le commerce et la traite des fourrures. Au surplus, il était d'avis que les produits agricoles cultivés sur place devraient rapidement arriver à subvenir aux besoins de subsistance des habitants, tant dans les campagnes que dans les villes, et à alimenter les postes militaires et commerciaux, même ceux établis plus à l'Ouest et vers le Sud.

À cette fin, Champlain demande au roi de faire passer au Canada 300 familles comprenant au moins 4 personnes y compris les domestiques, mais on ne donnera pas suite à cette requête dans l'immédiat.

À l'été 1617, Louis Hébert arrive à Québec avec sa famille, sous contrat avec la compagnie DeMonts, pour cultiver la terre. Il a été le premier colon à s'occuper exclusivement d'agriculture.

Champlain, de son côté, revient à Québec en 1618, et il y amène sa femme Hélène Boullé en 1620. C'est à cette époque que le véritable premier embryon de colonisation prend forme, puisque plus de 60 personnes, femmes et enfants, hivernent à Québec.

Peu à peu, les années suivantes, les colons s'établissent; on bâtit un fort sur le cap Diamant, le fort Saint-Louis, et on restaure « l'Habitation », mais les choses traînent en longueur,

surtout à cause des disputes politiques concernant le monopole de la traite des fourrures.

En 1626, arrive en scène, à la cour de France, le cardinal de Richelieu qui prend en main les affaires de la Nouvelle-France. Dès l'année suivante, il met sur pied la compagnie des Cent-Associés avec juridiction sur tout le territoire s'étendant de la Floride au cercle Arctique et de Terre-Neuve aux Grand Lacs. Cette compagnie aura le monopole de la traite des fourrures sur ce territoire pour une période de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1628.

À la fin avril de la même année, on a réussi à recruter de nouveaux colons et 400 personnes quittent Dieppe à destination de Québec. Toutefois, les frères Kirke, de la marine anglaise, sont à Tadoussac et ils barrent la route à l'expédition. Ils font plusieurs prisonniers, dont des missionnaires Jésuites et Récollets, et s'emparent des provisions et objets d'utilité courante destinés à la colonie.

Pendant ce temps, Champlain, qui attend du renfort et du ravitaillement à Québec, reçoit plutôt une mise en demeure des frères Kirke de leur livrer la place. Champlain ne cède pas et les frères Kirke retournent en Angleterre, estimant que, de toute façon, les Français de la nouvelle colonie ne peuvent plus être ravitaillés.

Ils reviennent donc en mars 1629 et, cette fois, vers le 20 juillet, ils prennent possession de Québec. Cette occupation va durer trois ans. Le 13 juillet 1632, après le traité de Saint-Germain-en-Laye, survenu en mars, De Caen reprend possession de Québec. L'année suivante, Champlain, qui avait été autorisé à regagner la France, est de retour à Québec avec le titre de lieutenant de Richelieu.

Dans le but d'accélérer le peuplement, la compagnie des

Cent-Associés décide, en 1634, en plus des domaines et métairies octroyés à des communautés religieuses, de concéder des seigneuries à des dignitaires laïcs, dont la première va à Robert Giffard. Il doit s'employer à l'agriculture et à la coupe du bois, de même qu'à la pêche, mais il n'a pas le droit de faire la traite des fourrures.

Il aura donc fallu cent ans avant que ne s'organise la colonisation sur une base rationnelle.

Champlain meurt à Québec à Noël 1635 et il est remplacé par Montmagny, comme gouverneur de la colonie, qui arrive à Québec le 12 juin 1636.

Plusieurs des colons, arrivés depuis 1608, s'étaient établis à Trois-Rivières et à Montréal. L'île de Montréal, cédée comme seigneurie en 1636 à Jean Lauson, ne s'était pas développée au goût des habitants. Une société, qui s'était formée à Paris l'année précédente sous le nom de l'Association de Montréal, avait obtenu l'annulation des droits de Jean Lauson et la cession, pour son compte, d'une partie de l'île. Cette société s'active à recruter des colons pour Montréal et désigne Maisonneuve comme chargé d'expédition. Ce dernier formera toute une équipe comprenant des religieuses, des gens de métier et des colons et il fondera Montréal le 17 mai 1642.

Pendant les années suivantes, de 1643 à 1663, se succèdent différents gouverneurs, mais le développement de la colonie se fait au ralenti, à cause, entre autres, des attaques iroquoises qui harcèlent les colons dans tous les établissements.

En 1665, le gouverneur Courcelles prend charge de la colonie et il est secondé par l'intendant Talon, d'abord de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672, c'est-à-dire jusqu'à la fin de son mandat.

Comme administrateur de la colonie, Talon se fixe des priorités et il établit un programme d'action dynamique qu'il s'emploiera à réaliser au mieux, pendant les cinq ans que dure son mandat :

- accroître la population par le recrutement intensif des colons et de gens de différents métiers et soutenir l'envoi structuré de « filles du roi » avec un encadrement de qualité depuis la France jusqu'à leurs mariages en terre québécoise ;
- renforcer la sécurité en augmentant la présence de militaires aux points stratégiques pour que les colons puissent travailler en toute quiétude et accepter, sans risques inutiles, des concessions de plus en plus éloignées de Québec ;
- favoriser le commerce et la petite industrie ;
- ouvrir des routes pour faciliter les échanges et les déplacements ;
- pourvoir la colonie d'un stock suffisant d'animaux domestiques : chevaux, moutons, bœufs, vaches, cochons et volailles de toutes espèces ;
- assurer l'importation en quantité d'un large éventail de fournitures diverses nécessaires à la colonie ;
- enfin, prendre tous les moyens pour sensibiliser les autorités du royaume à l'importance de développer ces nouveaux territoires et les convaincre d'y consacrer les énergies et les investissements voulus, tant en argent et en outillage matériel qu'en ressources humaines de qualité.

C'est au cours de cette période que commence l'implantation de la grande famille des Croteau en terre d'Amérique.

# *Chapitre 2*

## LES ORIGINES FRANÇAISES

Vincent Croteau est né en 1644<sup>(2)</sup> dans la paroisse de Saint-Martin de Veules-les-Roses, en Seine maritime. Il est le fils d'André Croteau et de Marguerite Métayer.

Ce village, avec son port sur la Manche, à 25 kilomètres à l'Ouest de Dieppe compte de nombreux pêcheurs et navigateurs, des artisans, des commerçants et des cultivateurs. Il semble que ce Vincent Croteau ait décidé d'apprendre le métier de cordonnier et il devait être encore apprenti quand il accepta, vers l'âge de 20 ans, de s'engager pour le Canada avec les pères Jésuites, établis à Québec.

Il serait arrivé aux environs de 1664, puisqu'on retrouve son nom, modifié en Vincent Croustier, au recensement de 1665, de même qu'à celui de 1666, où son domicile est indiqué comme étant au Collège des Jésuites, dans la haute-ville de Québec, près du Château Saint-Louis. Selon les règles de cette époque, un engagé devait, contre un passage en Nouvelle-France défrayé par un seigneur ou une communauté religieuse, travailler pendant trois ans pour le seigneur ou la communauté et ne pouvait mettre fin à son contrat avant l'expiration de ce délai. Même s'il prétendait au métier de cordonnier, Vincent Croteau dut, comme les autres engagés, accomplir toutes sortes de tâches. Ainsi que le rapporte le père Le Jeune, dans les Relations des Jésuites : « la plupart des engagés ne font point ou pour peu de temps leur métier. Ils labourent la terre, coupent et transportent le bois et ce, malgré les mouches en été et la neige en hiver ».

On peut facilement imaginer qu'à cette période et à son âge, Vincent a su se débrouiller comme défricheur, cultivateur, navigateur et pêcheur. Les Jésuites possédaient depuis 1626 une concession au confluent des rivières Saint-Charles et

<sup>(2)</sup> Selon le livret historique des familles Croteau de Saint-Apollinaire, 1997

Lairret, une métairie à Beauport dont 150 acres étaient défrichées et exploitées, employant six à huit hommes, et, depuis 1653, une terre avec droits de pêche du côté de Lauzon. Cette terre mesurait 11 arpents<sup>(3)</sup> de front sur le fleuve par 40 de profondeur et sa limite Ouest était constituée par la rue Guénette actuelle, dans la ville de Lévis. La ligne de prolongement de cette rue, qui passe devant l'église Notre-Dame, aboutirait à environ 1½ arpent à l'Est du quai de la traverse de Lévis.

Coïncidence, caprice ou ironie de l'histoire, il arrive que la maison dont je suis propriétaire depuis plus de quarante ans a été construite sur une parcelle de cette terre qui a dû être témoin du labeur de notre ancêtre<sup>(4)</sup>.

Avec ces trois terres et la pêche, l'ouvrage ne manquait pas pour les engagés, dont la plupart devaient traverser le fleuve en canot ou en chaloupe, se rendre à l'île d'Orléans, remonter le fleuve jusqu'à Cap-Rouge et même plus en amont. Comme les engagés étaient payés selon leurs mérites, Vincent a dû faire montre de zèle et de dévouement dans tous les travaux qui lui ont été confiés.

Le 23 juin 1669, son engagement formel est terminé, mais il continue de travailler pour la communauté des Jésuites à laquelle il reconnaît, comme résident de Cap-Rouge, devoir la somme de 49 livres tournois<sup>(5)</sup>, tant en marchandises qu'en argent. Il y a donc lieu de croire que les Jésuites étaient satisfaits du travail de Vincent et qu'ils avaient assez confiance en lui pour l'aider à s'établir.

Au mois d'août de cette année 1669 arrive à Québec un important contingent de « filles du roi » parmi lesquelles se

<sup>(3)</sup> Un arpent équivaut à 180 pieds.

<sup>(4)</sup> Notre frère Gilles possède également une propriété dans le même secteur.

<sup>(5)</sup> Une livre tournois équivaut à 12 onces d'argent; elle se divise en 20 sous dont chacun vaut 12 deniers. Nous n'avons pas de facteur de conversion de cette monnaie en valeur d'aujourd'hui. À titre d'indication très vague, disons qu'au moment où ces lignes sont écrites, le cours de l'argent est d'environ 6,75 \$ canadiens, l'once.

trouve Jeanne Godequin, originaire de Picardie. Le 22 septembre, un contrat de mariage est passé à Québec, devant M<sup>e</sup> Romain Becquet, entre Vincent Croteau et Jeanne Godequin. Ils se marient dans les jours suivants.

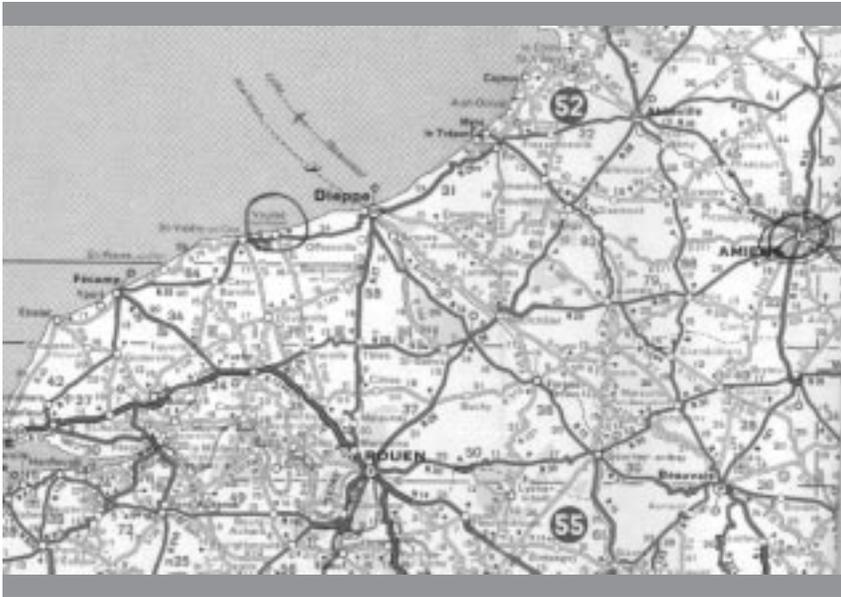
Le ménage s'installe à Cap-Rouge, en location sur une ferme, grâce à l'assistance consentie par les pères Jésuites.

Jeanne Godequin est née en 1649, en la paroisse Notre-Dame, Évêché d'Amiens, du mariage de Jacques Godequin et de Jeanne Dupuy. Elle a donc 20 ans lorsqu'elle arrive au Canada. Quand elle quitte sa paroisse, son père est décédé et elle est pourvue d'un dot de 300 livres tournois, auxquelles s'ajouteront 50 autres livres comme cadeau de mariage de la part du roi. De ces sommes, seules 150 livres entreront dans les biens de la communauté; le reste constituant l'avoir réservé de Jeanne.

Le 8 avril 1670, Vincent loue, pour trois ans, une vache à lait de Jean Routhier, un habitant de Cap-Rouge. Cette démarche s'inscrit dans le venue prochaine d'une descendance.

Le premier enfant naîtra, en effet, le 3 juillet 1670. Ce sera une fille, née à Sillery et prénommée Jeanne, comme sa mère. Le couple est toujours à loyer et il vivra plusieurs déménagements dans les années suivantes.

Le 9 novembre 1670, Vincent loue, d'Antoine Augeron, une terre à Cap-Rouge, pour une durée de trois ans. Cette terre mesure 3 arpents de front par 40 de profondeur et elle est pourvue d'une habitation. L'année suivante, Vincent loue une autre terre d'Antoine Dumets, de Cap-Rouge qui mesure 4 arpents 4 perches de front sur 40 de profondeur, située en bordure de la rivière Cap-Rouge dans la seigneurie Demaure. Cette fois, le marché comprend 2 vaches, 1 veau, 9 poules et



*Section d'une carte de la France  
montrant le village de Veules-les-Roses et  
la ville d'Amiens*



*Église  
de  
Veules-les-Roses*



*Estampe de la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens  
Paroisse natale de Jeanne Godequin.*



1 coq. Cette terre étant déjà en culture, le contrat prévoit que Vincent devra remettre chaque année au bailleur la somme de 75 livres et lui fournir 25 minots de froment et 6 minots de pois.

Le 30 octobre 1672, arrive le deuxième enfant, un garçon, que l'on nomme Louis. En 1673, la famille déménage à Sillery et, pour la première fois, on décide d'acheter une ferme de deux arpents de front sur le fleuve par trente de profondeur, comme consigné au contrat passé le 20 février devant M<sup>e</sup> Gilles Rageot, notaire. Fait curieux, Vincent revend cette ferme quelques jours plus tard à Pierre Mailloux, et loue celle de Mathieu Houboust par acte signé le 26 février 1673.

Par la suite naissent deux autres enfants : Laurent, le 15 novembre 1674 et Nicolas, le 1<sup>er</sup> février 1677.

La famille s'agrandit : Jeanne arrive à 7 ans, Louis a plus de 4 ans, Laurent a 2 ans et Nicolas 2 mois, au printemps 1677. Il faut donc loger, nourrir et vêtir tout le monde en plus de rencontrer les obligations contractées.

À l'automne 1677, Vincent loue, à Sillery, une ferme de deux arpents de front sur le fleuve par une profondeur indéterminée, mais probablement 30 arpents comme les autres lots de ce secteur. C'est là que naît Jean, le 3 avril 1679.

En 1681 a lieu un grand recensement de la Nouvelle-France et Vincent habite toujours la côte Saint-Michel à Sillery (aujourd'hui Chemin des Quatre-Bourgeois).

Le ménage se compose de :

- Vincent Croteau 34 ans <sup>(6)</sup>
- Jeanne Godequin 32 ans
- Jeanne Croteau 11 ans
- Louis Croteau 9 ans
- Laurent Croteau 7 ans
- Nicolas Croteau 4 ans
- Jean Croteau 2 ans (non recensé)

Vincent déclare qu'il possède un fusil et que 20 arpents de la terre louée sont mis en valeur.

Au total, on dénombre, en 1681, 9 677 habitants en Nouvelle-France.

---

<sup>(6)</sup> Il en a en réalité 37.

# *Chapitre 3*

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La compagnie des Cent-Associés avait continué à concéder des seigneuries après 1634, mais surtout sur la rive Nord du fleuve, en plus des autres fiefs et métairies octroyées à des communautés religieuses. Ainsi en 1636 est concédée la seigneurie de Lauzon à Jean de Lauson et, en 1637, la seigneurie de Sainte-Croix, aux Ursulines de Québec et celle de Sainte-Foy, à Pierre Puisseaux de Montrenault.

Mais les droits de la compagnie expirent en 1643 et ils ne seront pas renouvelés. Une des raisons de cette politique est le décès du roi Louis XIII et l'exercice de l'autorité par la Régence, puisque Louis XIV n'a alors que 5 ans.

Plus tard, faisant le bilan des résultats de la colonisation, en 1663, le roi révoque la charte de la compagnie des Cent-Associés, crée le Conseil Souverain et se réserve les droits de toutes les concessions futures pendant son règne. Dans son ensemble, la Nouvelle-France devient une colonie royale.

Chargé d'aller faire rapport de l'état de la colonie à la cour, Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, expose au roi et à son ministre Colbert les besoins de renfort en habitants et en soldats pour, d'une part, occuper et développer les nouvelles terres, et, d'autre part, assurer la défense et la protection des habitants contre les iroquois.

Ses observations et recommandations sont retenues, si bien qu'à partir des années 1664 et 1665 arrivent plusieurs nouveaux colons et surtout le régiment de Carignan fort de plus de 2 500 hommes, chargé de mâter les iroquois et de faire cesser leurs incursions dans les terres en exploitation. Une paix est finalement signée avec ces derniers en 1667, ce qui facilitera le peuplement et le développement de la colonie.

Souvenons-nous de l'arrivée de Vincent Croteau en 1664, de celle de Jeanne Godequin en 1669, et de leur mariage la même année.

En 1672, les administrateurs de la colonie, avec l'assentiment du roi, reprennent la concession de seigneuries. Avant la fin de leur mandat, en cette même année, le gouverneur Courcelles et son intendant Talon procéderont à la concession de 55 seigneuries dont les suivantes :

- La seigneurie de Villieu (Tilly)    à Claude Sébastien de Villieu;
- Le fief Duquet, fils                à Pierre Duquet de la Chenaye;
- Le fief Duquet, père                à Denis Duquet;
- La seigneurie de Bonsecours      à Mathieu Amyot Villeneuve;
- La seigneurie de Lotbinière      à René-Louis Chartier de Lotbinière.

Claude Sébastien de Villieu est un officier du régiment de Carignan et il est plus intéressé à la guerre qu'à la mise en valeur de sa seigneurie. Dix ans après avoir obtenu sa concession, son domaine ne comptait, en 1682, que 5 familles, formant une population de 15 âmes. Les deux fils Villieu, Pierre et Claude Sébastien, héritiers du domaine ne montrèrent pas plus de zèle que leur père, et Claude Sébastien, qui avait acquis les droits de son frère Pierre, vendait la seigneurie à Pierre Noël LeGardeur de Tilly le 31 août 1700.

L'étendue de cette seigneurie est de 1½ lieue<sup>(7)</sup> de front sur le fleuve, depuis les limites de la seigneurie de Lauzon jusqu'à la rivière Talloy dite de Villieu<sup>(8)</sup>, icelle comprise, par 1½ lieue de profondeur.

<sup>(7)</sup> Une lieue équivaut à 84 arpents, environ 3 milles ou 5 kilomètres.

<sup>(8)</sup> Selon l'acte de concession de Talon du 29 octobre 1672. Aujourd'hui rivière Méthot.

Pierre Duquet, Sieur de la Chenaye est procureur du roi et notaire royal.

En 1684, lui et son père n'ont pas fait mieux que les de Villieu puisqu'aucun lot n'a encore été concédé sur leurs fiefs. Celui de Pierre mesure 31½ arpents et celui de son père également ce qui donne au total 63 arpents de front sur le fleuve par 50 de profondeur.

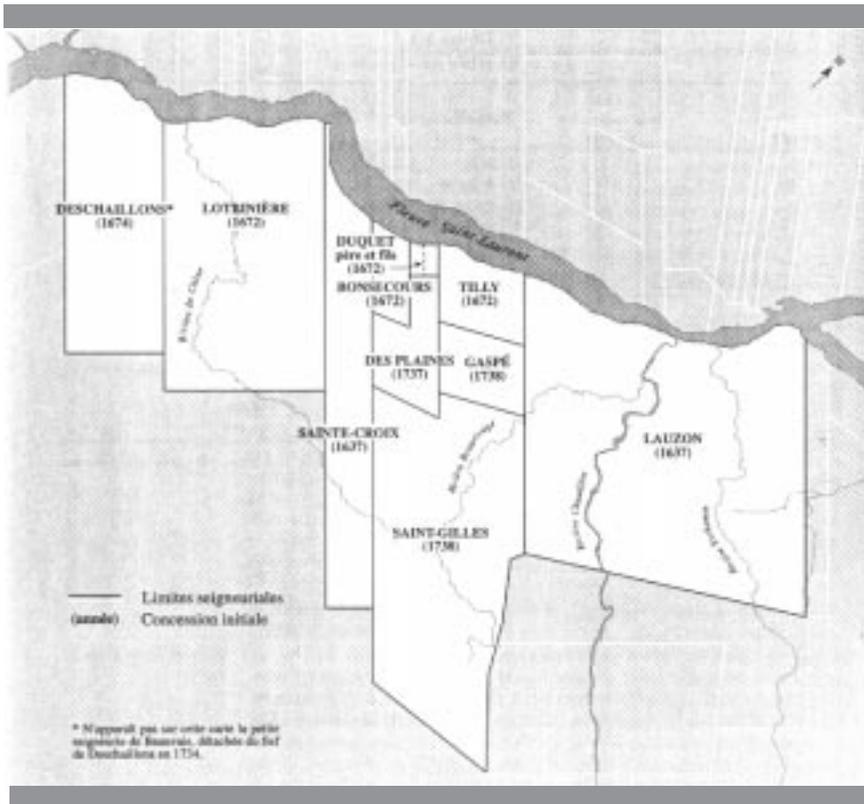
D'après les documents consultés, les mesures de ces fiefs ne sont pas concordantes :

- a) l'acte de cession de Talon de 1672 mentionne deux étendues de terre de 30 arpents de front chacune, sur le fleuve, par 50 arpents de profondeur;
- b) la vérification de la carte de Gédéon de Catalogne de 1709, selon l'échelle utilisée, donne 74 arpents de front;
- c) le décret de l'intendant Bégon de 1722 parle de ¾ de lieue ou 63 arpents.

C'est cette dernière référence que nous avons retenue parce qu'elle concorde avec les vérifications effectuées sur place. Bornés à l'Est par la seigneurie de Villieu (Tilly) et à l'Ouest par la seigneurie de Bonsecours qui mesurent toutes les deux 1½ lieue de profondeur, ces fiefs, de modeste étendue, se retrouvent donc, en quelque sorte, enclavés entre ces deux seigneuries.

L'espace résiduel qui les sépare, comptant 76 arpents de profondeur, a été inclus, en 1738, dans la seigneurie Des Plaines, concédée, en 1737, à Charlotte Le Gardeur, fille de Pierre Noël Le Gardeur. Cette seigneurie sera rachetée, en 1811, par Jean-Baptiste Noël, fils.

## Les seigneuries de Lévis-Lotbinière



Source: Limites seigneuriales, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, cartes au 1: 200 000.

Extraite de «l'Histoire Lévis-Lotbinière»



Lorsque sera tracé, vers 1835, le deuxième rang Ouest de Saint-Antoine, appelé la Plaine parce qu'il comprend une large portion de cette seigneurie, et que seront délimités les lots de cette concession, il restera encore une superficie de 10 arpents entre les limites Sud du fief de Pierre Duquet et les lots des colons de la Plaine, par environ 30 arpents d'Est en Ouest.

Cette particularité vient du fait que les fiefs Duquet mesuraient 50 arpents de profondeur et que les lots concédés par Pierre, à partir du fleuve, avaient 40 arpents.

Ces 10 arpents de terre arpentée d'Est en Ouest ont été divisés en quatre lots de 2½ arpents chacun, pour former ce que l'on a appelé les terres de travers.

De ce que j'ai eu connaissance, les deux premiers lots, mesurant ensemble 5 arpents à partir de la limite Sud du fief de Pierre Duquet, étaient la propriété de la famille Henri Méthot. Le troisième, de 2½ arpents, faisait partie du domaine familial des Croteau. D'Est en Ouest, cette terre mesurait 29 arpents et 6 perches et aboutissait au lot de Philippe Croteau, fils de Wilbrod, dont la ferme avait 50 arpents de profondeur, à partir du fleuve. C'était le premier lot concédé par Denis Duquet dans son fief. Les 2½ arpents formant le 4<sup>e</sup> lot ont été concédés par section à des colons de la Plaine.

Les seigneurs avaient l'obligation de tenir feu et lieu sur leur domaine, de concéder des lots, de voir à son peuplement, d'assurer l'administration de la justice et la sécurité des habitants, de faire aménager des routes et de faire construire, opérer et entretenir des moulins à farine, des moulins à scie et autres.

De son côté, le colon, qui n'était pas propriétaire du fond de

terre, s'engageait à tenir feu et lieu sur son lot, à le défricher, à le clôturer et à le mettre en culture. Ceux dont les lots avaient front sur le fleuve, comme c'était le cas pour les premiers occupants, jouissaient en plus d'un droit de pêche. Les colons devaient payer au seigneur le cens et la rente<sup>(9)</sup>, soit en argent soit en nature, selon le cas : poissons, légumes, volailles, bétail, bois de chauffage, de clôture, de charpente ou autres produits. On sait qu'à l'époque, le gibier de toutes espèces ne manquait pas sur ces domaines, de sorte que les seigneurs pouvaient compter, chaque année, sur un apport de lièvres, de perdrix, de pièces de chevreuil ou d'original.

En plus, les colons étaient appelés à payer de leurs personnes pour certains travaux sur le domaine du seigneur de même que pour la construction et l'entretien des moulins, des chapelles ou églises, des chemins et des ponceaux.

Les propriétaires Villieu et Duquet, contrairement aux termes des conventions, n'ont pas habité sur leurs domaines, de sorte que le développement s'y est fait très lentement et de façon plus ou moins ordonnée, jusqu'à l'arrivée de Pierre Noël LeGardeur de Tilly, en 1700.

Cet ancien membre du Conseil Souverain et capitaine de marine se construit rapidement un manoir sur son domaine et y emménage avec sa femme Madeleine Boucher et leurs enfants. Dès lors, il va s'employer activement à développer sa seigneurie et à la mettre en valeur.

Il s'y est appliqué jusqu'à sa mort, survenue en 1720, et son épouse a pris la relève pour près de vingt ans encore, c'est-à-dire jusqu'en 1739, où elle est elle-même décédée.

<sup>(9)</sup> La rente était un loyer de fermage annuel fixe, variant de 6 à 12 livres, généralement payable à la Toussaint.

Le cens était calculé selon la productivité du lot. Il se situait entre onzième et le seizième des produits récoltés ou des poissons capturés.

Dans son contrat de concessionnaire, Vincent s'était engagé à remettre à Pierre Duquet le 15<sup>e</sup> poisson de ses prises.

Avec l'organisation des paroisses et l'arrivée des curés résidents, la dîme va venir s'ajouter aux obligations des colons.

# *Chapitre 4*



*Texte du contrat passé par  
Vincent Croteau  
en 1684*

*Pardevant Gilles Rageot, notaire garde-notes du Roi, notre Sire en la prévôté de Québec, en la Nouvelle-France, furent présents en la présence Messires Pierre Duquet, Sieur de La Chenaye, procureur du roi et notaire royal, en la dite prévôté demeurant en cette ville, lequel volontairement a reconnu...et confessé avoir bailli, quitté, cédé, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours à titre de cens et rente seigneuriale à Vincent Croteau, demeurant de présent à la Côte de Lauzon, présent et acceptant prenant pour lui ses hoirs ou ayants cause, six arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et quarante arpents de profondeur dans les terres à commencer à haute marrée et finir à la fin des dits quarante arpents de profondeur ... en haute ... étant au fief et Seigneurie de La Chenaye. Les dits six arpents de front sur leurs dites profondeurs joignant d'un côté la rivière qui fait séparation dans La dite Seigneurie et celle de Villieu, d'autre Antoine Bisson d'un bout de dit fleuve d'autre la ... de la dite profondeur pour en juisse par le dit preneur ses hoirs ou ayants cause avec droits de prendre advenant ... concession ... Le dit fleuve aux charges clauses et conditions suivantes, s'avoir d'y tenir feu et lieu ou autre pour lui de construire à travailler ... au dit fief ... et culture de la dite concession faite de quoi il sera livré au dit Sieur ... de vendre en la possession ... le trouve à propos et qu'il advise que ... sans anciens dommages juste rendre ... restitution des travaux qui y auraient été fait tant pour bâtir que de et sans aucunes formes ... figure de procès pour en être par lui déposé en la volonté comme aussi que le dit preneur sera tenu et obligé de discou ... ses voisins à fur et mesure qu'il a eux acquis d.. jurer et entretenir en fournis sur la dite concession tous les chemins qui seront jugés utiles et*

*nécessaires pour l'utilité publique, de porter et envoyer ses grains moudre au moulin à vent ou l'eau de la dite seigneurie lorsqu'il y ... ira vu de construits sans qu'il lui soit loisible de se faire moudre à rente quinze payant les droits de mouturage au dit sieur bailleur, de lui à jurer au temps des présents en forme ou de lui rendre acquit ... aurai payé et des corvées qu'il lu loisible au dit sieur bailleur de ce jour la dite concession en cas de ... notre d'y celles en remboursement le prix principal ... loyaux coûts en autre d'en faire payer ... par le dit preneur, ses hoirs ou ayants cause au dit sieur bailleur, ses hoirs ou ayant cause au lieu seigneurial de la dite seigneurie ou sa maison de Québec à ses hoirs jusqu'à ce qu'il ait bâti vu domaine en la dite Seigneurie par ... ay six livres avait six ... a pour ou vingt sols pour lui d'y ceux à quoi ils ont été estimés entre les parties le tout d'une partie seigneuriale non achetable et vu de ceux de cens pour toute la dite concession en ce le quinzième poisson qu'il prendra à sa pêche. Les dits cens et rentes portant lots et rentes, saisines et amendes suivant la coutume de Paris, savoir en ce pays, le premier payement des dits cens et rentes commençant aujour et fête de Toussaint, octroi venant le dit preneur les étant jouissant des longtemps y a et ainsi cout à pareil jours à perpétuité ... promettant et obligéant ... fait et passé au dit Québec en la maison du dit sieur bailleur a présent dy le quatorzième jour mars mil six cent quatre-vingt-quatre en présence des Sieurs Pierre Nolan, bourgeois de cette ville et Étienne Mirambeau, huissier en la dite ... témoins qui ont ... le dit sieur bailleur et notaire signé et le dit preneur déclaré ne savoir signé ... seigneurie du ... suivant l'ordonnance aussi signée Duquet de La Chenaye, Pierre, Notaire.*

*Pardevant Rageot, notaire.*

## ***UN CONTRAT HISTORIQUE***

Le 14 mars 1684, Vincent Croteau, dont la famille compte maintenant 6 enfants (une fille et 5 garçons), va obtenir la concession d'un lot dans le fief de Pierre Duquet. Fait à noter, Vincent déclare, dans ce contrat, être un résident de la côte de Lauzon, probablement au service des Jésuites.

Ce terrain comporte six arpents de front sur le fleuve sur une profondeur de 40 arpents soit 10 arpents de moins que n'en compte le fief<sup>(10)</sup>. Il est borné à l'Est par la rivière Talloy qui marque la limite Ouest de la seigneurie de Villieu et de l'autre côté par le lot d'Antoine Bisson.

Les fiefs de Pierre Duquet et celui de son père Denis Duquet s'étendaient sur une distance de 63 arpents de front sur le fleuve c'est-à-dire toute la partie aujourd'hui appelée Les Fonds et une section de la côte Ouest, jusqu'à la seigneurie de Bonsecours.

Vincent Croteau n'est donc pas établi dans la seigneurie de Villieu (Tilly), mais comme concessionnaire du premier lot du fief voisin, près de la rivière. Les Fonds constituent une longue anse s'étendant sur une distance d'environ un mille de front sur le fleuve et d'une profondeur variant de deux à quatre arpents, selon l'avancée de la côte proprement dite.

Le secteur où Vincent s'installe n'est qu'un poste sur la route du missionnaire, l'abbé Claude Volant de la mission de Saint-Claude qui desservait la rive Sud depuis Bellechasse jusqu'à la rivière Duchesne, à Leclercville. Encore, lors de son passage, c'est presque à l'extrémité Est de la seigneurie de Villieu qu'il séjournait chez un colon du nom de Pierre Lambert.

---

<sup>(10)</sup> Les mesures étaient prises à la marée haute et peut-être que Pierre Duquet s'est réservé les 10 derniers arpents en raison de la qualité des boisés qui s'y trouvaient.

Les églises ou chapelles qui deviendront les plus proches seront celles de Saint-Nicolas, dans la seigneurie de Lauzon, qui sera construite en 1690 et celle de Sainte-Croix, dans la seigneurie du même nom, érigée en 1694.

En attendant, il était courant que l'on se rende à Neuville, sur la rive Nord du fleuve, pour les baptêmes, les mariages, les funérailles ou autres cérémonies religieuses.

Il faut préciser que ce sont les autorités religieuses, de concert avec le pouvoir civil, qui voyaient à l'organisation des paroisses lorsque le nombre des habitants le justifiait. Selon le découpage des territoires, la famille Croteau appartenait à la paroisse de Sainte-Croix, puisque cette dernière comprenait la seigneurie de Sainte-Croix, la seigneurie de Bonsecours et les deux fiefs Duquet.

Dans la seigneurie de Tilly, une première chapelle est érigée en 1702, au pied de la falaise, près du manoir occupé par Pierre LeGardeur depuis 1700. Après la construction de la chapelle et au cours de la même année 1702, le seigneur de Tilly obtient la désignation d'un missionnaire attiré, le père Honoré Hurette, récollet. C'est lui qui dédia cette mission à Saint-Antoine-de-Padoue.

Ce n'est qu'en 1722, suite à une ordonnance de l'intendant Bégon que seront fixées les délimitations de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comprenant les seigneuries de Tilly et de Bonsecours ainsi que les fiefs Duquet. Les habitants de Bonsecours vont s'objecter à ce décret et ils seront finalement réintégrés à la paroisse de Sainte-Croix en 1727. Les habitants des fiefs Duquet, devenus le fief Maranda, initiateurs de la requête vont dorénavant appartenir à la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly.

À son arrivée sur son lot, en 1684, la famille de Vincent se compose des personnes suivantes :

- Vincent Croteau                    40 ans
- Jeanne Godequin                    35 ans
- Jeanne Croteau                    14 ans
- Louis Croteau                    12 ans
- Laurent Croteau                    10 ans
- Nicolas Croteau                    7 ans
- Jean Croteau                    5 ans
- Charles Croteau                    2 ans

À partir des données rapportées précédemment, il est probable que Vincent se soit installé en même temps qu'Antoine Bisson et que chacun ait construit sa première habitation près du fleuve pour faciliter ses déplacements et l'installation de ses pêches, tout en s'employant à déboiser les terrains du bas et du haut de la côte pour leur mise en culture le plus rapidement possible.

En imaginant, pour cette habitation, un corps de logis assez vaste, probablement monté en bois rond ou en pièces équarries à la hache avec une grande pièce de séjour comportant en son centre un foyer et une cheminée en pierres pour la cuisine et le chauffage et quelques réduits en guise de chambres à coucher, on ne doit pas être loin de la vérité.

Une fois la famille installée, la vie poursuit son cours et plusieurs événements importants se produisent.

### *Les naissances*

- Marie-Anne Croteau :                    1685
- Jacques Croteau :                    1686 (il sera l'ancêtre de notre lignée)
- Pierre Croteau :                    1687
- Marie-Louise Croteau :                    1692 (elle sera la dernière des dix enfants de la famille)

*Les mariages*

- Jeanne : se marie en 1685, à l'âge de 15 ans, avec Antoine Bussières de Pointe-aux-Trembles ou Neuville.
- Louis : se marie en 1695, à l'âge de 23 ans, avec Marie-Louise Bordeleau de Neuville.
- Nicolas : se marie en 1709, à l'âge de 32 ans, avec Catherine Mesney de Sainte-Anne de Beaupré.
- Charles : se marie en 1709, à l'âge de 27 ans, avec Suzanne Mesney de Sainte-Famille, Île d'Orléans. Après le décès par noyade de cette dernière, Charles se remarie le 13 octobre 1710 avec Marie-Suzanne Dion.

*Les décès*

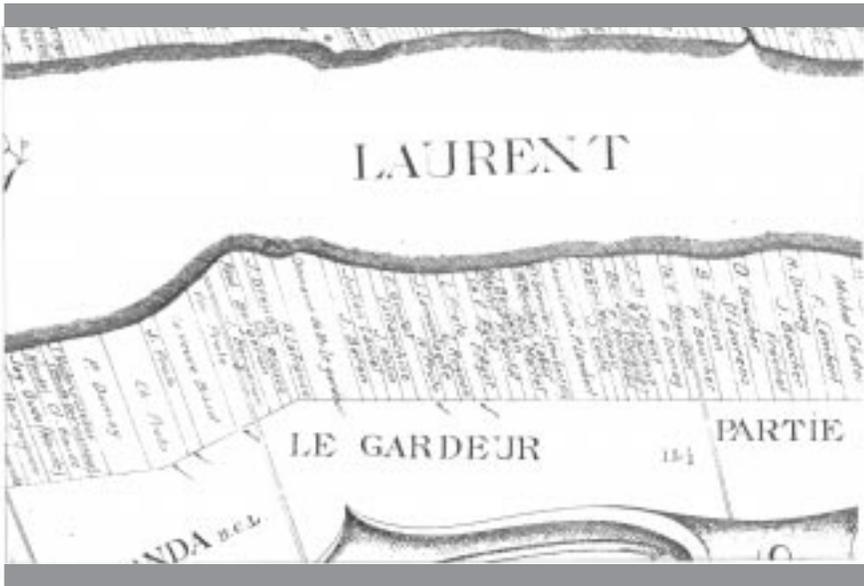
- Jean : le 26 décembre 1684, à l'âge de 5 ans.
- Marie-Anne : le 1<sup>er</sup> novembre 1695, à l'âge de 10 ans.
- Vincent : probablement en 1713, noyé en allant travailler à ses pêches. Il avait 69 ans.
- Laurent : On n'a pas de date de son décès, mais il n'existe aucune mention de lui à la 2<sup>e</sup> génération.

*L'établissement*

- Louis : Concessionnaire d'un lot dans la seigneurie de Villieu (Tilly) en 1691, avec le concours de son père. Il n'est pas majeur.
- Nicolas : Concessionnaire d'un lot dans la seigneurie de Tilly, vers 1700.
- Charles : Concessionnaire d'un lot de Pierre Duquet vers 1704.
- Jacques : Concessionnaire d'un lot de Pierre Duquet vers 1704 avec le concours de son père. Il n'est pas majeur.

# *Chapitre 5*





*Extrait de la carte de Gédéon de Catalogne*

*de 1709*



## *L'OCCUPATION DES TERRES*

L'un des plans de Gédéon de Catalogne, daté de 1709, montre l'état d'occupation des terres sur les deux rives du Saint-Laurent, depuis la rivière Cap-Rouge, au Nord du fleuve, jusqu'à la rivière Duchesne, du côté Sud.

Dans les territoires couverts par la seigneurie de Tilly et le fief de Pierre Duquet, on dénombre cinq (5) lots concédés à des membres de la famille Croteau.

Pour une raison que l'on ne peut expliquer, les auteurs de ce plan ont identifié les cinq concessionnaires de la famille Croteau sous le nom de : Proto.

Pourtant, Vincent occupe son lot depuis 25 ans, au moment de ce relevé, et l'acte de concession passé devant notaire, en 1684, comporte bien le nom de Vincent Croteau.

Malgré cette erreur ou cette transposition de nom, la situation demeure inchangée.

Nicolas et Louis Croteau sont installés dans la seigneurie de Tilly et ils occupent les 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lots à l'Est du domaine de Pierre LeGardeur.

En ce qui concerne le fief de Pierre Duquet qui compte 31½ arpents de front sur le fleuve, on constate qu'il est entièrement dévolu à quatre (4) concessionnaires dont trois (3) Croteau, dans les proportions suivantes, à partir de la rivière Talloy vers l'Ouest.

- Vincent Croteau                      6 arpents
- Antoine Bisson                      10 arpents
- Jacques Croteau                      4 arpents
- Charles Croteau                      11½ arpents

Le lot de Jacques avoisine celui d'Antoine Bisson à l'Ouest. Ce serait le lot exploité à notre époque par Eugène Houde.

Le lot suivant, celui de Charles, englobe l'embouchure de la rivière Bourret<sup>(11)</sup> et s'étend sur 4 arpents à l'Ouest de cette dernière, à partir du haut de la côte.

Les minutes du notaire Bernard de La Rivière du 9 octobre 1704 parlent de vérification de lignes entre les terres de Vincent Croteau et celle d'Antoine Bisson. Une telle mention nous porte à penser que des transactions importantes ont eu lieu à ce moment-là.

En effet, Charles a maintenant 22 ans et Jacques en a 18. Comme Louis et Nicolas sont déjà titulaires de leurs lots, Vincent, certainement avec l'accord ou le souhait de son épouse, Jeanne, a décidé de préparer l'avenir de deux autres de ses fils. En conséquence, selon notre hypothèse, c'est à cette date du 9 octobre 1704 que Vincent aurait obtenu de la part de Pierre Duquet la concession du lot voisin de celui d'Antoine Bisson, destiné à Jacques, qui n'est pas majeur. Par la même occasion, il a également obtenu que la partie restante du fief soit dévolue à Charles.

Charles et Jacques, à l'instar de leurs deux frères aînés avaient sûrement, eux aussi, l'idée de fonder un foyer, ce qui rendait nécessaire, pour chacun d'eux, l'obtention d'un lot, son aménagement et son équipement, de sorte qu'une famille puisse l'occuper et y vivre.

Au surplus, il est curieux de constater que, vingt ans après son contrat avec Vincent et son voisin Bisson, Pierre Duquet n'a toujours pas concédé d'autres lots dans son fief. Est-ce dû à l'état des affaires dans la colonie ou pour d'autres

---

<sup>(11)</sup> On l'appelle couramment rivière Beaudet.

raisons ? On n'en sait rien. Mais peut-être, cet officier royal trouva-t-il, en 1704, l'occasion de remplir une autre clause de ses obligations en faisant en sorte que son fief soit occupé dans sa totalité au bord du fleuve.

Une autre hypothèse, non dépourvue de logique, serait à l'effet que Pierre LeGardeur serait intervenu auprès de Pierre Duquet pour la concession de ces lots en vue de faciliter la confection du chemin devant mener à Sainte-Croix. On sait que les colons étaient mis à contribution pour ces travaux et qu'ils devaient aussi veiller au maintien en bon état des chemins qui desservaient leurs lots. On présume que vers 1710, ce chemin était déjà rendu à la rivière Bourret où l'on devait s'affairer à construire un pont.

De toute façon, le relevé de Catalogne de 1709 démontre que Vincent et ses fils Charles et Jacques possèdent des droits sur les 2/3 de ces terres, l'autre 1/3 ayant été dévolu à Antoine Bisson depuis 1684, en même temps que le lot de Vincent.

Un détail qui attire l'attention c'est que ce plan mentionne que le concessionnaire du lot Bisson n'est plus Antoine, mais sa veuve. Donc, Antoine Bisson est décédé entre 1704 et 1709.

Cette transaction est de la plus haute importance pour la famille Croteau. Un vaste domaine est maintenant à sa disposition avec des réserves très substantielles de bois de toutes essences, des possibilités accrues de défricher de nouveaux espaces cultivables et des droits de pêche sur environ 20 arpents de front sur le fleuve, ce qui, à cette époque, était loin d'être négligeable.

Il ne faudrait surtout pas oublier la rivière Bourret qui, dans son parcours sinueux depuis les contreforts des Appalaches,

touchait la limite Sud-Est du lot de Vincent, au trait carré des 40 arpents, coulait dans ses terres en y faisant quelques méandres et bifurquait vers l'Ouest pour traverser ce même lot, à la hauteur d'environ 20 arpents, depuis le fleuve, pour se diriger vers ce dernier en obliquant à travers les lots de Bisson et de Jacques et déboucher au Saint-Laurent sur le lot de Charles.

Comme inconvenients, cette rivière morcelait tous les lots rencontrés sur son passage, provoquait des inondations dans les parties basses des terres, au printemps, obligeait les colons à se construire des ponts et, surtout, elle amputait le lot de Charles d'environ un arpent, à son embouchure.

Mais d'autres avantages n'étaient pas à négliger. Selon les règles du système féodal en vigueur, le concessionnaire d'un lot, même s'il n'en est pas propriétaire, peut, moyennant certaines redevances au seigneur, (ordinairement 12 %)<sup>(12)</sup> vendre ou louer ses droits d'occupation sur une partie ou la totalité de son lot.

Vincent et ses fils Charles et Jacques seront donc rapidement sollicités par des navigateurs, des pêcheurs et des gens de tous métiers désireux d'obtenir un emplacement dans les Fonds pour y construire leur résidence et autres accommodations, selon les besoins de leurs différents métiers. Étant plus près du fleuve, les constructeurs et les réparateurs de bateaux auraient un meilleur achalandage et les embarcations pourraient être mises au sec pendant l'hiver. Les gens de métiers connexes, comme les charpentiers, les ouvriers-menuisiers, les forgerons, les calfats, etc. avaient aussi intérêt à ce que leur clientèle puisse compter sur des services à proximité.

Au temps de ma jeunesse, par exemple, la boutique de

<sup>(12)</sup> C'étaient les lods.

menuiserie de Philippe Lacroix occupait un emplacement près de la rivière Méthot faisant partie du lot concédé à l'origine à Vincent, du côté Nord du chemin des Fonds. En face, du côté Sud, se trouvait le moulin à carder d'Armand Méthot. Une boutique de forge, exploitée par Antonio Huot était située à l'angle Est de la route conduisant à la Plaine et du chemin des Fonds. C'était, probablement réaménagée, la boutique opérée par Charles-Eusèbe, en 1900. Du côté Ouest de la route se trouvait la maison et l'atelier du charron, Ovide Leclerc.

D'autres développements allaient aussi être à l'avantage des concessionnaires.

Le nouveau et dynamique seigneur de Tilly était toujours préoccupé d'améliorer le sort de ses censitaires. Or, il n'existait encore, sur son domaine comme sur le fief de Pierre Duquet, aucun moulin à scie ni aucun moulin à farine. Les colons devaient se rendre à Lotbinière ou à Lauzon pour faire moudre leur blé et scier leur bois d'œuvre. Mais, pour accommoder tous les habitants du secteur, il fallait d'abord aménager un chemin depuis la seigneurie de Lauzon vers l'Ouest.

Le tracé retenu par Pierre LeGardeur venait traverser la rivière Talloy à environ 8 arpents de son embouchure, coupait les lots de Vincent, de Bisson, de Jacques et de Charles, approximativement à la même hauteur pour traverser le fief de Denis Duquet, la seigneurie de Bonsecours et rejoindre Sainte-Croix.

Ce programme, réalisé par étapes, sera complété en 1718.

Selon toute vraisemblance, la construction du pont sur la rivière Talloy aurait été accompagnée de l'aménagement d'une

chaussée de retenue permettant l'utilisation de l'énergie hydraulique pour l'opération d'un moulin à farine, puisque la déclaration de Madeleine Boucher de 1723, mentionne le fonctionnement de ce moulin de 36 pieds par 20, construit en pierre et situé à 2 arpents de l'embouchure de la rivière, sur le lot de Jacques Croteau. Ce premier moulin aurait servi jusqu'au milieu des années 1700, après la mise en opération de celui de Sœurs de l'Hôpital Général de Québec sur la rivière Bourret.

Du temps de mon vécu à Saint-antoine, le moulin à scie, quant à lui, était situé à l'embouchure de la rivière Méthot, du côté Est et il fonctionnait à la vapeur.

Au cours de la même période, la côte des Fonds a commencé à voir s'élever des habitations sur la plupart des lots. Vincent se serait alors construit, vers 1706, une nouvelle maison sur l'emplacement actuel, du côté Sud du chemin public reliant Saint-Antoine à Sainte-Croix. Selon la tradition orale, la grange-étable aurait été bâtie au Nord de ce chemin, un peu à l'Est de la maison.

Un peu plus tard, d'autres événements importants vont venir affecter la vie des familles Croteau.

Heureuses de s'assurer un approvisionnement constant en bois de chauffage, en bois d'œuvre et en denrées alimentaires, les Sœurs de l'Hôpital Général de Québec reçoivent, en 1733, la donation par Jean-Baptiste Maranda et son épouse Catherine Angélique de Lachenaye du fief de Pierre Duquet sur lequel habitaient, entre autres, Jacques, Charles et peut-être Pierre, comme nous le verrons plus loin. Cinq ans plus tard, soit le 16 août 1738, elles passent un contrat avec Louis-Charles Croteau, fils de Charles Croteau, pour la construction et probablement, comme c'était quelques fois le cas,

l'opération d'un moulin à farine sur la rive Ouest de la rivière Bourret, dans les Fonds, justement sur son lot.

De mon temps, ce moulin, que Jean-Baptiste Noël, père, avait fait reconstruire en 1795, était la propriété de Zotique Beaudet qui l'avait acquis de Philémon Dionne en 1916<sup>(13)</sup>. Il fonctionnait à l'aide d'une grande roue à aubes alimentée par une canalisation en caisson, construite en bois, et montée sur chevalets, assurant la descente de l'eau depuis une chaussée aménagée à environ 300 pieds en amont du moulin.

L'emplacement du moulin et de ses dépendances ainsi que le site de la maison du meunier ont été détachés du lot concédé à l'origine à Charles Croteau.

La ferme elle-même a continué à être exploitée au cours des générations suivantes et, dans les années où j'ai vécu à Saint-Antoine, elle appartenait aux héritiers de François Bourret.

La ferme suivante, la première du fief de Denis Duquet, appartenait à Philippe Croteau, fils de Wilbrod, un descendant de Jacques, par la branche de Jean-Joseph Marie.

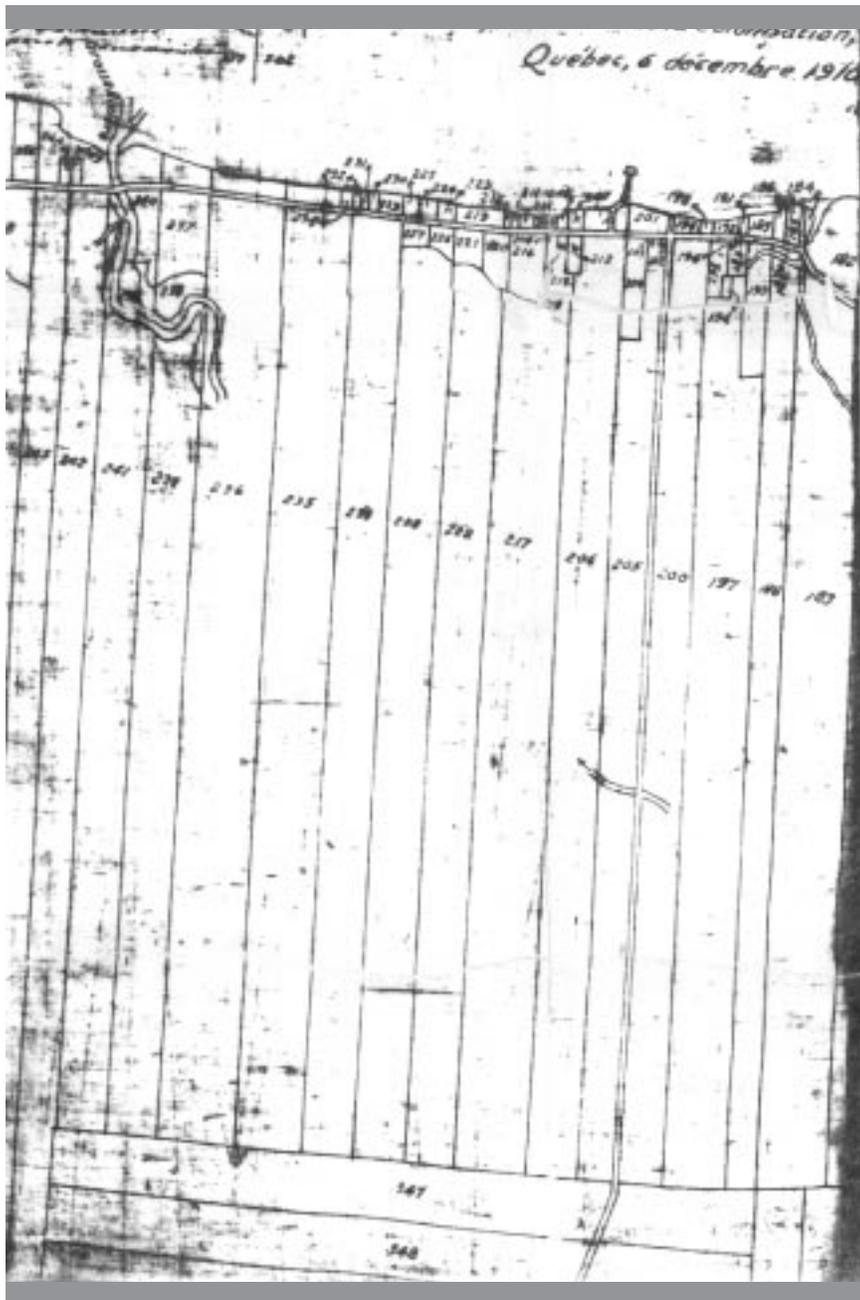
Au fil des années, au cours desquelles ces événements se sont déroulés, il s'est produit différentes transactions entre les membres de la famille Croteau eux-mêmes.

Dans le prochain chapitre, nous allons tenter d'en identifier quelques-unes et d'en rechercher les raisons.

---

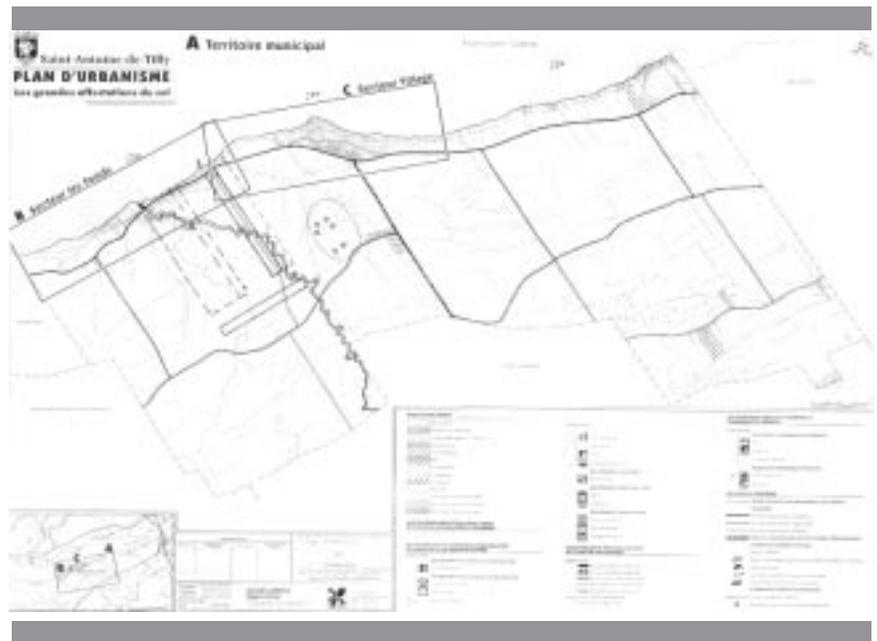
<sup>(13)</sup> Information de M. Charles Dionne. Mais, selon Philippe-Auguste, pour cette transaction, Zotique Beaudet aurait été associé à François Bourret et Wilbrod Croteau, père de Philippe.





**CADASTRE**

*Département de la Colonisation, Québec, 6 décembre 1910*



*Carte de St-Antoine*

# *Chapitre 6*

### *L'ÉVOLUTION DE LA FAMILLE*

Au décès de Vincent, vers 1713, Jeanne Godequin a 64 ans et il lui reste deux enfants à la maison :

- Pierre, qui a 26 ans.
- Marie-Louise, qui a 21 ans.

Les cinq autres enfants sont établis en dehors du foyer paternel.

Jeanne l'aînée, a 43 ans ; son premier mari, Antoine Bussièrès est décédé. Elle s'est remariée le 15 août 1709 avec Philippe Bareil et demeure apparemment à Québec.

Louis a 41 ans et il exploite son lot dans la seigneurie de Tilly. Il est marié depuis 1695 et il a 7 enfants.

Nicolas a 36 ans. Il est marié depuis 1709 et il a 2 enfants. Il est cultivateur et possède le 3<sup>e</sup> lot à l'Ouest de celui de Louis, dans la seigneurie de Tilly.

Charles a 31 ans et il est établi sur le lot qui lui a été concédé vers 1704. Il est remarié depuis le 13 octobre 1710 et il a 1 enfant.

Jacques a 27 ans et il est établi sur son lot concédé au nom ou avec l'assistance de son père vers 1704. Il est toujours célibataire.

En comptant les conjoints, la famille regroupe en tout 27 personnes dont 15 petits-enfants, en présumant que Jeanne en a 5.

Pierre se marie en 1715 avec Marie Chartré et, selon toute

vraisemblance, il se produit des mouvements importants au sein de la famille, à cette occasion. Nous essayerons d'y voir plus clair dans les paragraphes suivants.

L'aînée des enfants de Vincent, Jeanne Croteau, décède à Québec en 1719, à l'âge de 49 ans.

Ainsi, au décès de Jeanne Godequin, à Saint-Antoine-de-Tilly le 4 octobre 1727 à l'âge de 78 ans, il ne reste donc, dans la famille, que les 5 garçons, dont Jacques qui n'est toujours pas marié et Marie-Louise, elle aussi célibataire.

Quant on fait certains rapprochements entre les événements et les dates mentionnées précédemment, on est en droit de se demander quelles discussions ont eu lieu et quelles décisions ont été prises par Jeanne Godequin et deux de ses fils, Jacques et Pierre au moment du mariage de ce dernier en 1715 ? Il est impossible d'apporter des réponses sans appel à ces interrogations mais nous possédons certains indices qui peuvent nous fournir un peu de lumière.

- a) Jacques habitait avec sa mère et sa sœur en 1723 et il était titulaire du lot de Vincent.
- b) Il sera le successeur immédiat de Vincent et de Jeanne Godequin comme titulaire du domaine ancestral.
- c) Il n'est toujours pas marié en 1727, au décès de sa mère.
- d) Marie-Louise non plus n'est pas mariée ; elle est demeurée avec sa mère jusqu'à la fin.
- e) Sœur Saint-Hégésippe mentionne, dans sa relation, que Jacques est devenu « propriétaire » du bien ancestral par donation.

Partant de là, la logique nous amène à penser que Jeanne a dû proposer à Jacques de venir habiter avec elle et Marie-Louise contre engagement de lui céder le domaine à son décès. Quant au lot dont Jacques était le titulaire depuis plus de 10 ans, il devait être en production pour une bonne partie et propre à l'installation d'un nouveau ménage. Il ne répugne donc pas de penser que ce lot ait pu être offert à Pierre à des conditions satisfaisantes pour toutes les parties.

En scrutant attentivement les faits, cette hypothèse nous paraît très plausible, sans compter qu'elle est revêtue de naturel et de gros bon sens.

Peut-être que Jeanne, pour une raison ou pour une autre, était réticente à ce que le nouveau ménage s'installe à la maison paternelle. D'autre part, la nouvelle belle-fille a pu, de son côté, inclure dans ses conditions d'engagement le privilège d'habiter sa propre maison, dès la début de sa vie de ménage.

De toute façon, il n'apparaît pas que Pierre, une fois marié, soit demeuré avec sa mère et sa sœur Marie-Louise.

Il semble bien que les jeux sont faits. La descendance de Vincent est maintenant divisée en cinq lignées qui vont continuer de se multiplier, portant le nom des Croteau dans toutes les régions du Québec, dans les autres provinces canadiennes, voire dans plusieurs états américains.

Les chefs de ces lignées sont maintenant bien identifiés et, en 1728, ils sont tous mariés et établis à Saint-Antoine-de-Tilly, comme cultivateurs :

<u>Louis</u> :	a 56 ans et 10 enfants vivants
<u>Nicolas</u> :	a 51 ans et 6 enfants vivants
<u>Charles</u> :	a 46 ans et 3 enfants vivants

Jacques : a 42 ans, il vient de se marier et il occupe le domaine ancestral.

Pierre : a 41 ans et 5 enfants vivants.

Donc Jacques se marie le 11 octobre 1728 avec Marie-Charlotte Dupont. Ils auront 16 enfants dont seulement 4 parviendront à l'âge adulte, une fille et trois garçons.

Marie-Louise : a épousé Pierre Houde, un résident de Saint-Antoine, le 23 novembre 1750.

Jacques II : a succédé à son père sur le lot de Vincent.

Jean-Joseph-Marie : s'est établi à Sainte-Croix où il a épousé Marie-Madeleine Houde, le 4 juin 1764.

Pierre : s'est installé à Saint-Antoine, sur un autre lot, et il s'est marié avec Marie-Angélique Lamothe Cauchon, le 4 juin 1764<sup>(14)</sup>.

La lignée de Jacques I s'est donc divisée en trois branches dont les descendants, comme ceux des autres lignées, vont essaimer dans diverses régions du Québec, du Canada et des États-Unis.

Du premier mariage de Jacques II avec Marie-Louise Élizabeth Rochette (dit Rognon), le 15 novembre 1756, sont nés 4 enfants, mais seul le fils aîné a vécu et on lui a donné le nom de Jacques. Donc, Jacques III.

---

<sup>(14)</sup> Si les dates sont exactes, il a dû y avoir beaucoup de déplacements, puisque Jean-Joseph Marie s'est marié à Saint-Croix et Pierre à Saint-Antoine.

De son deuxième mariage, le 10 novembre 1770, avec Marie-Josephite Lainé-Laliberté, sont nés 4 autres enfants, deux garçons et deux filles. L'aîné de ces garçons, né en 1771, a encore une fois été baptisé sous le nom de Jacques. Nous sommes maintenant rendus à Jacques IV.

L'important pour notre famille est que la poursuite de notre lignée s'est faite par ce Jacques IV.

Pour résumer l'ordre de succession, rappelons que :

Jacques I : est le premier héritier du domaine ancestral.

Jacques II : succède à son père comme titulaire du domaine.

Jacques III : s'établit sur un autre lot à Saint-Antoine-de-Tilly.

Jacques IV : succède à son père Jacques II, poursuivant la lignée sur la terre ancestrale.

Mais les ambiguïtés ne sont pas encore terminées.

Jacques IV se marie en 1794 avec Marie-Thérèse Demers. Elle est la petite nièce de Mgr Modeste Demers, évêque missionnaire, fondateur du diocèse de Victoria sur l'île du même nom, en Colombie-Britannique.

De cette union, qui n'a duré que 4 ans, naîtra, le 13 août 1797, un fils, baptisé Pierre. Ce sera le seul enfant de Jacques IV.

Devenu veuf en 1798, il se remarie pourtant le 16 juillet 1799, avec sa petite cousine (3<sup>e</sup> degré) et ancienne voisine,

Marie-Thérèse Croteau, fille de Louis-Charles Croteau.  
Marie-Thérèse a 52 ans et Jacques IV n'en a que 28.

Par la force des choses, ce mariage sera sans descendance de sorte que Pierre, issu du premier mariage, héritera du domaine familial.

Pour expliquer une telle union, on peut imaginer toutes sortes de raisons. D'abord, Jacques IV a un fils de 2 ans et il est seul sur son domaine. Marie-Thérèse et lui se connaissent bien, ils sont parents, elle est toujours célibataire et il est logique de penser que c'est à elle qu'il a fait appel pour s'occuper de l'enfant et tenir la maison au décès de son épouse.

D'autre part, le père de Marie-Thérèse, Louis-Charles est décédé vers 1782 et elle a certainement eu droit à sa part d'héritage. Parmi les legs, il y avait peut-être, dans le contrat de construction du moulin à farine signé par Louis-Charles en 1738, une clause définissant les conditions particulières des droits de mouture pour lui-même et ses enfants!

Quoiqu'il en soit, le mariage a lieu et Marie-Thérèse s'installe en ménage avec Jacques IV et Pierre, qui a maintenant 3 ans.

Ce dernier a le temps de grandir et de se marier le 25 août 1818 avant le décès de son père, puisque le livre de prières de Jacques IV est parvenu jusqu'à nous et qu'il porte une identification de propriété écrite de sa main, signée par lui et datée de 1820. Il avait alors 49 ans.

Nous n'avons pas de date de décès pour Jacques IV ni pour Marie-Thérèse mais en 1820, elle aurait eu 73 ans.

De son mariage avec Rose Desrochers le 25 août 1818, Pierre a eu 5 enfants, 3 garçons et 2 filles :

Élie, 1820 : marié à Nathalie Garneau le 16 avril 1844, il s'établira à Saint-Apollinaire où il est décédé en 1896.

Vital, 1822 : marié à Zoé Legendre le 2 juillet 1844, il s'établira à Saint-Ferdinand d'Halifax où il est décédé en 1907.

Calixte, 1828 : marié à Marguerite Desruisseaux le 15 juillet 1850, il héritera du domaine ancestral où il est décédé en 1879.

Clémentine, 1832 : mariée en 1851 à Michel Bergeron; elle demeurera à Saint-Antoine-de-Tilly où elle est décédée en 1921.

Caroline, 1834 : mariée à Joseph Bergeron.

Comme déjà mentionné dans la présentation générale, l'objet du présent travail est principalement de rappeler comment se sont formées et ont évolué les générations des Croteau qui se sont succédées sur le domaine ancestral de Saint-Antoine-de Tilly où, avec mes frères et mes sœurs nous avons été la neuvième et dernière génération à naître et à vivre sur cette terre qui a finalement été vendue par notre père Victorien, après que chacun d'entre nous eut orienté sa vie autrement que dans la continuité de l'exploitation agricole.

# *Chapitre 7*

**RELEVÉ CHRONOLOGIQUE DES GÉNÉRATIONS  
DE LA LIGNÉE DE JACQUES**

1 <sup>re</sup> génération	Vincent Croteau Jeanne Godequin (mariage le 22 septembre 1669)	1644-1713 1649-1727
2 <sup>e</sup> génération	Jacques Croteau Marie-Charlotte Dupont (mariage le 11 octobre 1728)	1686-1757 ...-1760
3 <sup>e</sup> génération	Jacques II Croteau Marie-Josepthe Laliberté (2 <sup>e</sup> mariage le 10 novembre 1770)	1734-1782
4 <sup>e</sup> génération	Jacques IV Croteau Marie-Thérèse Demers (mariage le 15 octobre 1794) 2 <sup>e</sup> mariage le 16 juillet, 1799 Marie-Thérèse Croteau, (1747) fille de Louis-Charles Croteau cousin germain de Jacques II	1771-...
5 <sup>e</sup> génération	Pierre Croteau Rose Desrochers (mariage le 25 août 1818)	1797-1862 ?
6 <sup>e</sup> génération	Calixte Croteau Marguerite Desruisseaux (mariage le 15 juillet 1850)	1828-1879 1828-1900
7 <sup>e</sup> génération	Égésippe Croteau Julie Desrochers (mariage le 20 juillet 1875)	1851-1901 1850-1912

8 <sup>e</sup> génération	Victorien Croteau	1882-1962
	Laura Desrochers	1884-1949
	(mariage le 26 février 1906)	

Toutes ces personnes, à commencer par Jacques, ont été titulaires, par succession, du domaine ancestral de Saint-Antoine-de-Tilly, concédé à Vincent en 1684. À chaque génération, les familles ont développé et agrandi ce patrimoine qui était devenu une ferme bien organisée dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Nous tenterons de l'illustrer par quelques exemples, dans les chapitres suivants.



# *Chapitre 8*





*Calixte Croteau*  
1828 - 1879



*Marguerite Desruisseaux*  
1828 - 1900



*Égésippe Croteau*  
1851 - 1901



*Julie Desrochers,*  
*épouse d'Égésippe*  
1850 - 1912



*Famille Égésippe Croteau,  
Été 1901*

*1ière rangée :*

*Ernest, Désiré, Égésippe, Julie, Angéline, Élise*

*2ième rangée :*

*Charles-Eusèbe, Victorien, Belzémire-Roger  
(épouse de Charles-Eusèbe), Albert, Lucien,  
Thomas, Frédéline, Mathilda, Dulcina,  
Arthur Méthot (mari de Mathilda)*

*N'apparaît pas sur cette photo, Rosilda (soeur Saint-  
Hégésippe) entrée à la Congrégation Notre-Dame en 1900.*



*Frédéline : soeur Marie-Madeleine,  
Petites Soeurs de Saint-Joseph*

*Élise : seour Marie de la Visitation,  
Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception*

*Rosilda : soeur St-Hégésippe,  
Congrégation Notre-Dame*



*Victorien Croteau*  
1882 - 1962



*Laura Desrochers*  
1884 - 1949



## *QUELQUES TRANCHES DE VIE*

Au moment du premier établissement, nous n'avons aucun repère qui puisse nous indiquer comment les choses se sont passées, mais, en nous référant à d'autres expériences vécues dans la colonie, on peut s'en faire une idée.

Imaginons Vincent qui arrive en canot ou en chaloupe garnie d'une voile sur la grève des Fonds. Il a son havresac, son fusil, sa hache, une scie, un peu de provisions et quelques agrès de pêche. Il vient prendre possession de son lot. Dans son environnement, il n'y a rien ni personne que la rive du fleuve, l'embouchure de la rivière et des arbres.

À bien y penser, il serait surprenant qu'il soit arrivé seul, ne serait-ce qu'à cause des indiens. Un ou deux engagés devaient l'accompagner pour l'aider dans les travaux à entreprendre et possiblement Jeanne (14 ans) pour s'occuper des marmites. Peut être que Louis aussi (12 ans) était là pour effectuer de menus travaux, voir à l'approvisionnement en eau potable et pêcher quelques poissons.

En plus, l'ensemble des données précédentes indique qu'il se serait installé en même temps qu'Antoine Bisson.

Cela paraît sensé puisque, de toute évidence, les deux hommes se connaissaient. Ils avaient probablement travaillé ensemble pour les Jésuites. Dans les circonstances, quoi de plus logique que d'organiser un programme conjoint pour ce premier établissement définitif.

Un autre facteur qui nous paraît particulièrement convaincant, c'est le fait qu'ils ont été, pendant plus de 20 ans, les deux seuls concessionnaires de lots dans le fief de Pierre Duquet. Après une première exploration de la partie basse du domaine, il a fallu choisir un site où construire la maison. Ou bien il

s'était muni d'une tente à l'indienne, ou bien il a commencé par construire un abri temporaire pour assurer la protection des personnes, des provisions et de l'outillage. La concession ayant été octroyée en mars 1684, c'est certainement au tout début du printemps que cette entreprise a été mise en route.

Bâtir une première habitation capable de loger toute la famille le plus tôt possible n'était pas une mince tâche. Il a fallu choisir et aligner des pierres pour les fondations, asseoir une structure de bois solide, monter une charpente, aménager un foyer et une cheminée et placer un toit sur le tout. Une hypothèse a été avancée au chapitre 4 quant à l'emplacement et au type de construction de cette habitation.

Les premiers travaux de déboisement, en outre de fournir les matériaux nécessaires à la construction, avaient sans doute dégagé un espace assez grand pour l'aménagement d'un jardin potager.

L'étape suivante aura été le déménagement proprement dit. Même si les biens de la famille devaient être encore modestes à ce moment-là, il a fallu tout transporter sur le fleuve Saint-Laurent. Est-ce que Vincent a pu louer une barge des canotiers qui faisaient la navette entre Lauzon et Québec, pour cette opération ? Cela aurait certainement été la solution la plus logique, la plus sûre comme la plus économique, surtout qu'il devait aussi se munir de certains articles de commodité comme des vitres, des pentures et une crémaillère de foyer pour la cuisine.

Quoi qu'il en soit, la famille s'est bel et bien installée là au cours de la belle saison ou au début de l'automne puisque Jean, alors âgé de cinq ans y est décédé le 26 décembre 1684. On ne sait pas, cependant, si c'est de maladie ou d'accident. Par la suite, on s'est attaqué au défrichage de

surfaces suffisamment grandes pour permettre des ensemencements la saison suivante et on s'est occupé d'organiser les systèmes de pêche.

Il fallait des revenus pour que le ménage survive et leurs sources se limitaient à la vente d'anguilles et de bois pour les charpentes, les clôtures et le chauffage. La petite histoire nous rapporte, qu'à cette époque, il y a une grande demande de chêne pour la construction des navires ; de pin et d'épinette pour les maisons et les bâtiments de ferme ; d'érable, de merisier et de bouleau pour la confection de pièces de mobilier, la construction d'instruments aratoires et d'outils de toutes sortes. N'oublions pas non plus que le bois est le seul combustible pour la cuisine et le chauffage, tandis que le cèdre est employé pour les clôtures et les palissades, lesquelles mesuraient généralement huit pieds de hauteur. C'était une protection obligatoire pour prévenir les incursions inopinées des indiens. Comme toutes ces essences étaient abondantes sur le nouveau domaine, elles ont dû assurer une bonne partie des revenus du ménage.

À cela venait s'ajouter la vente de poissons, particulièrement des anguilles qui foisonnaient dans cette partie du Saint-Laurent s'étendant depuis Lauzon jusqu'à la pointe Platon.

Au cours des années suivantes, alors que les enfants grandissent et peuvent apporter leur concours, les boisés ont dû reculer de façon appréciable pour permettre la mise en culture de plus vastes espaces. Les travaux ont certainement été menés rondement puisque vingt cinq ans plus tard, soit en 1709, quatre des fils de Vincent occupaient chacun un lot.

C'est durant cette période également qu'on a commencé à constituer des troupeaux : vaches, cochons, moutons, volailles, sans compter la paire de boeufs pour les gros travaux

d'essouchement, de labours, de transport du bois et des récoltes. Et le cheval n'a pas manqué de faire son apparition sans tarder.

Les fermes commençaient donc à s'organiser, mais tout ou presque devait se faire à la main, des semailles aux récoltes et on devait inventer et construire soi-même des instruments aratoires, comme des herses, des fourches, des râteliers, tout cela en bois, ainsi que les traîneaux et les voitures roulantes pour le transports du bois et autres produits de même que pour se déplacer dans les environs. L'approvisionnement en eau potable, à l'année longue, pour la maison et le bétail requérait la capacité de repérer des sources, d'aménager des puits, d'en recouvrir l'intérieur de pierres et d'installer, à la surface, un treuil manuel sur une margelle pour faciliter la remontée des seaux une fois remplis.

On devait aussi fabriquer des pièces d'attelage dont des jougs, simples ou doubles, pour les boeufs dont la force de traction se situe au bas de l'échine, contrairement aux chevaux qui, eux, tirent des épaules.

Très tôt, la culture du lin a été introduite, procurant, avec la laine, les fibres nécessaires à la confection des vêtements, pièces de literie et autres lingeeries pour le bon fonctionnement de la maisonnée. Il ne faut pas, non plus, oublier l'importance des cuirs pour la confection des chaussures, bottes et mocassins<sup>(15)</sup> et les peaux d'anguilles séchées et découpées en lanières pour le grillage des raquettes, la garniture des chaises, fond et dossier, et comme liens tout usage pour les pièces d'attelage, les courroies, etc.

La façon de travailler les lanières de peaux d'anguilles ou « babiche », était de les faire tremper dans l'eau froide pen-

---

<sup>(15)</sup> On sait qu'une tannerie opérait à Lauzon.

dant quelque temps, de les essorer et de les tresser encore humides, en les tendant bien sur les raquettes et sur les chaises. Une fois séchées, elles devenaient rigides et très résistantes.

Au moment de l'établissement de Louis, Nicolas, Charles et Jacques, les maisons devaient être de meilleure facture et de meilleur confort par suite de l'installation de moulins à scie dans la colonie et de l'expérience acquise par les charpentiers, les menuisiers, les maçons et les forgerons. Il en allait de même pour les bâtiments de ferme et les autres dépendances. Retenons l'exemple du four à pain, qui était construit à l'extérieur à l'aide de glaise et de mortier formant une alcôve en forme de dôme montée sur une sole de pierre ou de briques. Le tout était recouvert d'un appentis en bois sur lequel on apposait des bardeaux de cèdre, taillés à la main, assurant une bonne protection contre les intempéries.

Au chapitre des chemins que les seigneurs et les colons devaient tracer et aménager, ils étaient en terre et devenaient quasi impraticables au moment des grosses pluies ou à la fonte des neiges. Dans ces conditions, il fallait se déplacer à pied ou à cheval.

Le chemin du roi n'ayant été ouvert à la circulation jusqu'à Sainte-Croix qu'en 1718, les colons avaient quand même besoin de se déplacer pour se rendre au fleuve. À ce propos, j'ai encore en mémoire un petit chemin, tracé à peu près au centre du lot 200, menant à une côte aménagée au flanc d'une dépression naturelle du cap et au creux de laquelle coulait un petit ruisseau. Cette côte était encore utilisée dans mon jeune temps pour certains travaux effectués sur les terrains des Fonds ou en certaines saisons. Pour les grands déplacements vers Québec ou ailleurs, la meilleure route demeurait le fleuve Saint-Laurent.

Des navigateurs de l'île d'Orléans avaient commencé à construire des goélettes à voile et elles sont rapidement devenues de plus en plus nombreuses à faire du cabotage sur le fleuve, transportant le bois, les poissons (surtout les anguilles) et les autres produits des colons tout en approvisionnant ces derniers, au besoin, et en leur assurant un moyen de communication commode et sécuritaire, avec Québec en particulier. Ce sont encore de modestes voiliers qui peuvent aller pratiquement partout, selon les marées, et qui pouvaient s'accommoder de quais ou de pontons rudimentaires sous forme de jetées montées sur pilotis en bois. La saison de navigation suivait la température et s'étendait généralement de mai à novembre.

Est-ce que Vincent et ses fils possédaient des embarcations ? Cela est plus que probable, compte tenu des origines et de l'expérience de Vincent. Cependant il faudrait opter pour des canots ou des chaloupes à rames ou à voile, pour la surveillance de leurs pêches ou pour leurs déplacements dans le canton. Leurs principales occupations et préoccupations étaient l'agriculture, l'exploitation de leurs boisés et la pêche.

Durant la saison d'hiver, le gel et la neige rendaient les chemins tracés de bien meilleure qualité. Entre les tempêtes, la neige était nivelée à l'aide de grattes rudimentaires, toujours de confection domestique, et tassée par le passage des traîneaux qui y glissaient très facilement. On en profitait d'ailleurs pour déplacer les gros chargements de bois jusqu'au bord du fleuve où les goélettes viendraient le prendre au printemps suivant.

En ce qui concerne les loisirs, ils se bornaient aux rencontres de la parenté au temps des Fêtes ou à l'occasion des mariages. On se réunissait autour de repas copieux après ou pendant lequel chacun pouvait « pousser » sa chanson. Les parties de

cartes avaient beaucoup de faveur, surtout entre hommes, tout en fumant une bonne pipe, assez souvent en plâtre. Aux noces, il y avait les gigue et les danses carrées accompagnées par un air d'accordéon, de « ruine babines » ou de violon.

Les soins d'hygiène et de santé n'étaient guère élaborés eux non plus. Les décès à la naissance ou en bas âge étaient nombreux surtout en période de grippe et de petite vérole. À cet égard, outre les sages femmes qui ont toujours dispensé leurs services partout dans la colonie, on peut noter la présence du premier médecin établi à Saint-Antoine entre 1783 et 1837, Joseph-Benoit Karch. Il y aura aussi un des arrière-petits-fils du seigneur Philippe Noël, Jean-Baptiste Isaïe Noël qui sera médecin et chirurgien, vers 1840.

Il sera même député de Lotbinière de 1830 à 1838 à l'Assemblée législative du Bas-Canada.

Voilà, très brièvement décrits, quelques moments de vie de nos ancêtres pionniers. Les générations se sont succédées, et chacune s'est efforcée d'améliorer ce que la précédente avait réalisé.



# *Chapitre 9*





*Manoir de Jean-Baptiste Noël,  
construit en 1786  
à  
Saint-Antoine-de-Tilly*



*Église de Saint-Antoine-de-Tilly*



*Église de Saint-Antoine-de-Tilly  
Vue du chœur et de la nef à l'occasion du  
rassemblement des familles Croteau, le 7 juillet 1990*



*Magasins généraux du village*

*À gauche : Philéas Normand*

*À droite : Joseph Breton*



## **L'ORGANISATION DE LA PAROISSE**

Après l'érection de la paroisse et l'ouverture des registres, en 1702, la population s'est accrue de façon importante à Saint-Antoine, de sorte qu'il fallait songer à construire une église capable d'accueillir tout le monde. En 1712, Pierre Noël LeGardeur de Tilly cède à la fabrique un lot d'un arpent de front sur le fleuve par 126 arpents, soit la profondeur de la seigneurie<sup>(16)</sup>.

Plusieurs desservants ont succédé au Père Honoré Hurette, mais ce n'est qu'en 1721 qu'est nommé un premier curé résident, l'abbé Joseph Resche. Aussitôt en poste, il convoque une assemblée des paroissiens et il est décidé d'ériger sur la côte un bâtiment de soixante pieds comprenant le rond-point avec la largeur convenable.

Les paroissiens procédèrent à une répartition des frais à encourir entre tous les tenanciers, soit en matériaux, en temps ou en argent. Chacun s'est plus engagé à donner six jours de son temps pour transporter la pierre de taille depuis la paroisse de Neuville sur la rive Nord du fleuve. La première pierre est posée le 26 juillet 1721, en présence de Madeleine Boucher<sup>(17)</sup>, veuve de Pierre LeGardeur, et de ses enfants.

Cette église servira jusqu'en 1786 où on décide de construire, à quelques pieds plus au Sud, un temple plus grand, soit cent dix pieds sur quarante avec deux ailes de douze pieds chaque bord, pour les chapelles. Le même édifice, après réfection de la façade en 1902, sert toujours de lieu de culte et possède, depuis 1965, le statut de monument historique.

En 1723, la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly comptait quarante deux chefs de famille et une population d'environ 200 âmes. Des heures sombres ont cependant été vécues par

<sup>(16)</sup> Cette donation a été reçue, au nom de la fabrique, par Louis Croteau qui était alors marquier en charge.

<sup>(17)</sup> Elle était la fille de Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières et seigneur de Boucherville.

ces habitants lorsque des soldats anglais ont incendié des bâtiments, ravagé des récoltes et occupé l'église en 1759, lors du siège de Québec.

Durant ces événements, la plupart des habitants du bord de l'eau se sont réfugiés au deuxième rang.

Sur le plan territorial, les limites fixées par le décret de l'intendant Bégon, en 1722, ont été modifiées à quelques reprises. En 1727, le fief de Bonsecours est annexé à la paroisse de Sainte-Croix et la constitution des paroisses de Saint-Flavien en 1843 et de Saint-Apollinaire en 1855 va coûter à Saint-Antoine toute la partie arrière des seigneuries de Tilly, des Plaines et de Bonsecours ne laissant que les trois premiers rangs. Le bord de l'eau, ou chemin du roi, est maintenant désigné sous le nom de route Marie-Victorin. La concession suivante forme le rang du Bois-Clair à l'Est de la route du village qui mène à Saint-Apollinaire et le rang de la Plaine, à l'Ouest de cette même route. Le troisième rang, sur les 2/3 de son étendue, a été annexé à Saint-Apollinaire en 1920. La dernière portion, du côté Est, appelée Terre-Rouge, fait toujours partie de la paroisse mais ce secteur est surtout constitué de boisés et de pâturages.

Assez curieusement, comme une rue qui change de nom à un point de son parcours, la portion du rang de la Plaine comprise dans la seigneurie de Tilly est désignée sous le nom de Pincourt.

L'agriculture qui demeure la principale occupation des habitants continue d'évoluer et de se développer. On s'adonne de plus en plus à la production laitière et l'on voit apparaître une beurrerie dans le bas de la paroisse, une fromagerie dans Les Fonds et une autre dans le rang de la Plaine.

Les cultures aussi se diversifient. Les emblavures consacrées

au blé diminuent en faveur de l'avoine, de l'orge et du sarrasin. La culture de la pomme de terre et du maïs est entrée dans les moeurs et les érablières sont exploitées non seulement pour leur bois, mais pour le sirop et le sucre que l'on a appris à tirer de leur sève.

Dans Les Fonds fonctionnent un moulin à scie et un moulin à carde sur la rivière Talloy, qu'on appelle maintenant la rivière Méthot. Comme déjà mentionné, un nouveau moulin à farine a été érigé en 1738 à l'Ouest des Fonds, sur la rivière Bourret. Des forgerons, des charrons et des carrossiers sont aussi à l'oeuvre. La section des Fonds constitue une base très active pour les pêcheurs et les navigateurs. Le chemin du roi avait été déplacé pour passer dans Les Fonds, au début des années 1800, ce qui était devenu plus accommodant pour tout le monde. En fait, Les Fonds constituaient la partie industrielle de la paroisse, aidée en cela par la géographie qui en avait fait une plate-forme naturelle d'accès au fleuve. Les magasins généraux opéraient au village et ils étaient très achalandés le dimanche, après la grand-messe.

Selon le témoignage de Marguerite Desruisseaux, épouse de Calixte, ils auraient inauguré tous les deux, comme nouveaux mariés, à l'été 1850, la route qui relie Les Fonds au rang de la Plaine. Le tracé de cette route se situe dans la ligne de séparation des lots 205 et 200, comme le montre le cadastre de 1910. Ce document, comme le plan actuel de Saint-Antoine, confirme l'état du domaine familial tel qu'il était constitué après 1850, y compris le lot 349.

Aujourd'hui, on parle couramment des lots 200 et 205, mais au temps du régime seigneurial, ce système de numérotation n'existait pas. Le seigneur, qui était propriétaire du fond de terre tenait un « Livre foncier », où étaient consignés les noms de ses censitaires de même que les limites et les

dimensions du lot que chacun occupait. Toute transaction de concession, d'échange, de location ou de reprise était entérinée par contrat notarié.

Le système de la tenure seigneuriale des terres a été aboli en 1854. Les censitaires pouvaient, à partir de ce moment, devenir propriétaires de leurs lots moyennant une compensation, déterminée selon sa situation et son étendue cultivée, payable soit comptant soit par annuités.

Bien peu de colons avaient les ressources voulues pour acquitter, au comptant, le prix de leur lot fixé à 16 fois la rente annuelle. La plupart ont décidé d'acquérir leurs titres par annuités portant intérêt à 6 % l'an. De la sorte, des rentes ont été versées aux seigneurs et à leurs héritiers et ayants droit pendant deux ou trois générations, c'est-à-dire jusqu'à l'abolition des rentes en 1943. C'était le cas de notre famille.

Le cadastre lui-même, identifiant les propriétaires de lots, d'emplacements ou de terres par des numéros consignés dans des registres officiels, n'a été mis en vigueur qu'en 1860, par l'acte 23, Victoria, chapitre 56.

C'est donc à partir de ces années, probablement au temps de Calixte, que des numéros d'enregistrement ont pu être attribués à chacune des portions du domaine ancestral situées de part et d'autre de la route menant du chemin des Fonds au rang de la Plaine, de même qu'à la terre de travers.

Après l'ouverture de cette route, la tradition rapporte que l'on a vu s'élever des montagnes de bois sur les lots du bas de la côte en provenance des résidents de la paroisse, des colons du nouveau rang de la Plaine et même de Saint-Apollinaire qu'on commençait à défricher.

Les voiliers, plus nombreux à cette époque, venaient chercher ces stocks au printemps pour les acheminer vers les marchés de Québec.

Un domaine où il est moins facile de recueillir des données est celui de l'enseignement. On sait que Vincent et Jeanne étaient tous deux illettrés et incapables de signer leur nom. En plus, il est certain qu'il n'existait pas d'école en 1684 à Saint-Antoine. Est-ce que le seigneur LeGardeur, à partir de 1700, et avec l'aide des desservants avait organisé un lieu d'enseignement des rudiments de lecture, d'écriture et de calcul ? C'est tout à fait probable, car c'est comme cela que les choses se passaient dans les autres établissements de la colonie, en dehors des villes. À Québec, les communautés d'hommes et de femmes ont rapidement pris en main la responsabilité de l'éducation des enfants des colons et des autochtones.

Dans les paroisses rurales, ce sont les curés qui prenaient en charge l'enseignement des jeunes et leur dispensaient les principes religieux, considérés comme indispensables. À Saint-Antoine, un instituteur laïc itinérant, Jean-Pierre Roy, serait venu apporter sa collaboration avant l'ouverture de la première école en 1774.

Après la conquête, une loi est passée pour la mise en place et le fonctionnement des écoles dites « royales », loi qui demeurera en vigueur de 1801 à 1830. Une de ces écoles est ouverte à Saint-Antoine et son titulaire, en 1811, est un monsieur Félix Victor.

Une nouvelle loi, passée en 1830, modifie le statut de ces écoles et les place sous la responsabilité de syndics dont pouvaient faire partie les curés des paroisses. L'instruction dispensée aux enfants se restructure à partir de cette époque de sorte qu'au recensement de 1832, Saint-Antoine comptait

huit écoles fréquentées par 270 enfants, 133 garçons et 137 filles, de six à quatorze ans. La population totale des enfants s'élevait à 534, ce qui donne un taux d'inscription de 50,6 %.

Cette loi, qui prévoyait des subsides pour la construction, l'entretien des écoles et le traitement des enseignants, apportait aussi une aide aux enfants les plus pauvres. Elle est victime, en 1836, du refus du Conseil Législatif de la renouveler. Il faudra attendre après 1840 pour que soit autorisée la formation d'arrondissements scolaires dans les paroisses et la perception d'une taxe foncière pour financer le fonctionnement des écoles, sous l'autorité d'une commission scolaire dont les membres sont choisis parmi les habitants. Après de vigoureuses protestations, le principe de ce mode de financement finit par être accepté, si bien qu'en 1855 les contributions des habitants représentent déjà quatre fois les sommes versées par l'État.

Sur le plan de l'administration civile, le régime seigneurial avait confié aux seigneurs l'autorité de régler les dossiers courants quitte à référer à l'intendant les questions d'intérêt général comme la défense, la concession de seigneuries nouvelles, l'arpentage des terres et l'application de certaines lois du droit coutumier. Le Conseil Souverain, de son côté, était chargé de l'administration de la justice, selon les ordonnances du royaume, tant au civil qu'au criminel et il pouvait nommer, à Québec, Trois-Rivières et Montréal, des personnes habilitées à juger en première instance.

De plus, c'est lui qui veillait, sous l'autorité du roi, à la traite des pelleteries et au commerce en général. Il n'y avait donc pas de conseil municipal à Saint-Antoine, comme c'était le cas partout dans la colonie.

Après la conquête et jusqu'à l'adoption de l'Acte de Québec

en 1774, c'est un régime militaire qui est établi et confié au général Amherst qui nomme Murray gouverneur de Québec. Entre-temps, les façons de faire des habitants sont continuées sans trop de changements, principalement quant à la langue, la religion et aux coutumes seigneuriales se référant au droit français.

Même si le décret de l'intendant Bégon avait fixé les limites territoriales de la paroisse en 1722, cela ne donnait pas aux citoyens le droit de prendre eux-mêmes en charge l'administration de leurs affaires domestiques. Le statut de véritable corps public ne sera conféré à Saint-Antoine qu'en 1845, par l'acte VIII Victoria, chapitre 40, sanctionné le 1<sup>er</sup> juillet.



# *Chapitre 10*

### ***LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ET MILITAIRES***

En 1663, Louis XIV est roi de France. Son principal ministre est Colbert, et Pierre Dubois Davaugour est gouverneur de la Nouvelle-France. Son successeur Courcelles arrive à Québec en 1665 avec l'intendant Talon, et Tracy est lieutenant général des armées, en Terre d'Amérique.

Jusqu'à la conquête, le peuplement se poursuit sur tout le territoire. On ouvre des terres, on défriche, les seigneuries s'équipent de moulins à farine, de moulins à scie et autres. Des paroisses s'organisent, on ouvre des chemins, on trace des routes, on bâtit des chapelles, bref on déploie des efforts soutenus pour mettre en valeur ces nouveaux espaces et soutenir les colons qui se sont engagés dans leur développement.

Au moment de la conquête, en 1760, Jacques II a 26 ans; il occupe le lot familial hérité de son père Jacques, fils de Vincent et il est en ménage avec sa première épouse, Marie-Louise Élisabeth Rochette (dit Rognon). Il doit, comme le seigneur Jean-Baptiste Noël, père, et les autres colons, prêter serment à la couronne britannique pour conserver son lot.

Après le décès de son épouse, Jacques II se remarie en 1770 avec Marie-Joséphite Laisné-Laliberté. Elle sera notre aïeule, du côté maternel, après Jeanne Godequin et Marie-Charlotte Dupont.

Le traité de Paris est signé en 1763 et tout le territoire canadien est cédé à l'Angleterre. Entre la capitulation de Québec en 1760 et la signature de ce traité, la contre-attaque de Lévy pour reprendre le Canada a échoué. Dès lors, les colons, pour la quasi totalité, les autorités religieuses et les communautés d'hommes et de femmes acceptent de se

soumettre au nouveau régime. Les nobles, les seigneurs, les fonctionnaires et les commerçants choisissent, quant à eux, en grande majorité, de liquider leurs affaires et de retourner en France.

Quelques familles de la vieille noblesse française, comme les De Saint-Ours, de Deschailions et les Chartier de Lotbinière, conservent cependant la propriété de leurs domaines et continuent d'y demeurer.

En ce qui concerne les seigneuries de Tilly et de Bonsecours, elles avaient été acquises, en 1748, des héritiers de Pierre Noël LeGardeur, par Philippe Noël, un officier de milice, résidant à l'île d'Orléans. Son fils, Jean-Baptiste Noël a racheté, en 1780, le fief de Pierre Duquet, qui était passé aux religieuses de l'Hôpital Général de Québec en 1733, de même que celui de son père, Denis Duquet, en 1790, devenu propriété d'Augustin Huot.

Le domaine seigneurial continue de s'agrandir et Jean-Baptiste Noël, le fils du précédent, procède, en 1811, à l'achat de la seigneurie Des Plaines concédée à Charlotte LeGardeur en 1737 et 1738.

Ces seigneuries restent donc bien encadrées par leurs propriétaires, même après le changement de régime, et Léon Noël, deuxième fils de Jean-Baptiste, fils, est toujours seigneur du domaine, lorsque la tenure seigneuriale est abolie en 1854. Comme ses prédécesseurs, il habite le manoir de Tilly dans le village de Saint-Antoine, construit, en 1786, par son grand-père, Jean-Baptiste Noël.

Tous les seigneurs Noël de Tilly ont été officiers militaires avec le grade de capitaine pour Jean-Baptiste, père, et lieutenant-colonel pour les autres : Philippe, Jean-Baptiste, fils, Jean-Baptiste Isaïe et Léon.

Au début du régime militaire, c'est le général Jeffrey Amherst qui exerce l'autorité, au nom du roi, et il concède aux canadiens le droit de continuer à pratiquer leur religion sous la conduite des évêques en poste et ce, jusqu'à la prise éventuelle de nouvelles dispositions. Les communautés religieuses peuvent également poursuivre leur mission.

Quant aux habitants, ils doivent remettre leurs armes, s'engager à observer la plus stricte neutralité au plan militaire et ils continueront à être gouvernés, pour un temps, suivant la coutume de Paris et les lois et usages alors en vigueur. Le général nomme trois gouverneurs :

- Murray à Québec
- Burton à Trois-Rivières
- Gage à Montréal

Quelques mois après la signature du traité de Paris, on revient à une administration civile et le 21 novembre 1763, le roi Georges III nomme James Murray « capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, en Amérique ». Par les clauses du traité de Paris sont également définies les limites du territoire conquis que l'on désignera dorénavant sous l'appellation de Province de Québec. Il n'est sans doute pas sans intérêt de rappeler ici les termes de cette clause. « Cette province sera bornée, sur la côte du Labrador, par la rivière Saint-Jean, et delà par une ligne s'étendant de la source de cette rivière à travers le lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité Sud du lac Nipissing, traversant de ce dernier endroit le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain par 45 degrés de latitude Nord pour longer les terres hautes qui séparent les rivières qui se déversent dans le Saint-Laurent. La ligne s'étendra ensuite le long de la côte Nord de la Baie des Chaleurs et de la côte du Golfe Saint-Laurent jusqu'au Cap Rozière puis traversera l'embouchure du fleuve en passant par l'extrémité Ouest de l'île d'Anticosti pour se terminer à la rivière Saint-Jean, au Labrador ».



*Limite de la Province de Québec, après le traité de Paris, 1763*  
*Carte extraite de «A Historical Atlas of Canada»*  
*by Professor I.G.G. Kerr, 1959*



*Limite des Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, 1791*  
*Carte extraite de «A Historical Atlas of Canada»*  
*by Professor I.G.G. Kerr, 1959*



*Les quatre premières provinces de la  
Confédération Canadienne  
1867*

*Carte extraite de «A Historical Atlas of Canada»  
by Professor I.G.G. Kerr, 1959*

Et voilà établi le nouveau cadre territorial des canadiens, qui sera modifié à la faveur de décrets et d'arrangements subséquents.

Le nouvel occupant voulant instaurer un mode de gouvernement analogue à celui qu'il connaît, le roi Georges III permet aussi, dès que l'état et les conditions des colonies le permettront, l'établissement de Chambres d'Assemblée, à l'instar de la Nouvelle-Écosse qui élisait ses propres députés depuis 1752.

Ce n'est toutefois que le 22 juin 1774, que sera sanctionné l'Acte de Québec, créant un Conseil Législatif sous l'autorité du gouverneur Carleton et dont les membres de 19 à 23 seront nommés par le roi et devront être résidents de la province de Québec. On est encore loin du gouvernement responsable, mais il est concédé que les lois françaises continueront à être appliquées et la liberté de culte tolérée.

De nombreuses revendications politiques et religieuses vont s'en suivre, embrouillées de surcroît par l'invasion des américains en 1775. Il ne semble pas que les habitants de Saint-Antoine aient aidé valablement les américains dans leur campagne pour s'emparer du Canada. De toute façon, personne ne fait l'objet de sanctions majeures.

Finalement, en 1791, l'Acte de Québec est remplacé par une nouvelle constitution qui sépare le Québec en deux provinces, le Bas-Canada et le Haut-Canada. Comme territoire, on peut dire que cela représentait environ, pour chaque province, le tiers de ce que sont aujourd'hui le Québec et l'Ontario. En termes de population, le Bas-Canada comptait environ 160 000 habitants, tandis que le Haut-Canada pouvait en regrouper aux environs de 40 000.

À ce moment, Jacques IV a vingt ans et il occupe le domaine

ancestral, l'ayant hérité de son père, Jacques II, décédé en 1782. La nouvelle église a été inaugurée en 1788 et l'abbé J.B. Marcheteau est curé de la paroisse. Ce Jacques IV se marie le 13 octobre 1794 avec Marie-Thérèse Demers. Leur fils, Pierre, sera baptisé à Saint-Antoine le 13 août 1797.

La nouvelle constitution institue deux Chambres d'Assemblée pour chacune des provinces, le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative. Les membres du premier sont nommés à vie par Sa Majesté et ils seront au nombre de 15. Quant à la Chambre d'Assemblée, elle sera élective et composée d'au moins cinquante membres. À cette fin, le territoire du Bas-Canada est divisé en 25 districts électoraux ou comtés dont chacun pourra être représenté par deux députés.

Le gouverneur et le lieutenant gouverneur sont les représentants directs du roi et ce sont eux qui ont le pouvoir de convoquer et de dissoudre la Chambre d'Assemblée et de se prononcer en dernier ressort sur les lois que cette dernière aura votées pour qu'elles soient ensuite soumises à l'approbation du Conseil Législatif.

Les conditions sont maintenant réunies pour voir apparaître les partis politiques au début des années 1800. Comme il fallait s'y attendre, des démarcations se précisent très tôt entre les anglophones et les francophones et ce dernier groupe se donne rapidement l'étiquette de Parti Canadien.

Ce système, depuis la tenue des élections jusqu'à la sanction des lois engendrera beaucoup de difficultés et de débats auxquels se mêlera le clergé catholique. Durant tous ces événements, la vie de la famille Croteau se continue et Pierre Croteau, le fils de Jacques IV, qui s'est marié le 25 août 1818 sera appelé deux fois à servir comme capitaine de milice. Son premier service se situe en 1831, pendant le mandat de

Lord Aylmer, par mesure préventive, parce que l'arrivée du nouveau gouverneur n'est pas accueillie avec beaucoup d'enthousiasme dans le Bas-Canada. Le second appel a lieu en 1836, sous Lord Gosford, alors que se préparaient les soulèvements de 1837-38, dans la région de Montréal.

Les petits coffrets de bois que nous avons à la maison, et qui sont maintenant en la possession de Philippe-Auguste, ont conservé longtemps les boucles qui ornaient ses souliers et que l'on nous disait être en argent. On n'a plus de trace de ces parures.

Avant que Calixte ne prenne la succession de son père, un nouveau cadre politique est établi en 1841, soit l'union des deux Canadas. La formule ne sera pas plus heureuse que les précédentes et ne restera en vigueur qu'un peu plus de 25 ans.

En effet, le 29 mars 1867 est sanctionnée une loi du Parlement britannique créant la Confédération de quatre provinces canadiennes : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, et l'Ontario. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1867. Depuis lors, la fête nationale des canadiens est célébrée à cette date.

Au plan des structures, nous retrouvons en poste, les personnalités suivantes :

Lord Monk : Gouverneur général du Canada

Sir N.F. Belleau : Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Sir John A. McDonald : Premier ministre au Canada

<u>Honorable P.J.O. Chauveau :</u>	Premier ministre de la province de Québec
<u>Mgr Elzéar Alexandre Tachereau :</u>	Archevêque de Québec
<u>Henri-Gustave Joly<sup>(18)</sup> :</u>	Député de Lotbinière à Québec et à Ottawa
<u>L'abbé Basile Robin<sup>(19)</sup> :</u>	Curé de Saint-Antoine- de-Tilly

---

<sup>(18)</sup> La faculté d'exercer un double mandat a été abrogée en 1872 par une loi du Parlement canadien.

<sup>(19)</sup> C'est lui qui a baptisé papa.

# *Chapitre 11*





*Maison familiale  
et  
vue du hangar à gauche*



*Vue arrière de la maison familiale*



*Maison construite par Charles-Eusèbe  
en 1900  
(Édith, 8 ans et Agathe, 6 ans)*



*État actuel de la maison de Charles-Eusèbe*



*Adrien offrant un tour de brouette à deux  
cousines : Yvonne et Julienne,  
filles d'Albert Croteau*

*Vue de la façade de la grange et de la montée.*

*À gauche, le toubereau et la boucanière.*

*À droite, première élèveuse à poussins  
derrière une « cordée » de bois.*



## ***L'HÉRITAGE DE CALIXTE***

Lorsque Pierre décède à Saint-Antoine-de-Tilly, vers 1862, ses enfants sont tous mariés et établis. Comme ses prédécesseurs, il a continué à développer le domaine familial. Quand la seigneurie Des Plaines est acquise par la famille Noël, en 1811, Pierre a 14 ans. Le régime seigneurial est toujours en vigueur et les colons peuvent obtenir des concessions de lots. Son père est toujours actif et les seigneurs de Tilly ont la volonté de développer ces nouvelles terres. Ils ont dû, sans trop de délai, faire arpenter ce nouveau territoire en vue de procéder à son occupation et son exploitation par des colons.

Il apparaît que c'est à cette époque que se situerait la concession de la terre de la Plaine à la famille Croteau. Au mariage de Pierre, en 1818, les concessions de lots ont déjà commencé et on peut relever un contrat de concession daté du 11 février 1825 en faveur de Pierre Croteau par la succession de Jean-Baptiste Noël, au greffe de Louis Guay, notaire à Lotbinière.

Le premier concessionnaire de la terre de la Plaine aurait donc été Pierre Croteau.

Il faudrait examiner d'autres dossiers pour déterminer si c'est Pierre ou Calixte qui a fait l'acquisition de ce lot lorsqu'a été aboli le régime seigneurial en 1854. À ce moment, Pierre a 57 ans et Calixte en a 26. Il est marié depuis 4 ans et il a déjà un enfant.

Au moment de la mise en vigueur du cadastre en 1860, cette terre a été enregistrée sous le numéro 349.

Dans ses dispositions testamentaires Marguerite Desruisseaux

mentionne qu'elle possède, entre autres, la moitié indivise de ce lot 349.

Le bois y était abondant et de belle venue, constituant une source d'approvisionnement précieuse pour l'usage courant, le commerce et les constructions à venir.

Calixte héritera de tout ce domaine qu'il s'emploiera à défricher et à mettre en culture. Sa famille comptera 6 enfants, 1 garçon et 5 filles dont la vie s'est organisée de la façon suivante:

Égésippe : 1851, héritier du domaine et marié à Julie Desrochers le 20 juillet 1875.

Emma : 1855, mariée à Louis Côté le 28 février 1881. Après le décès de son mari, elle s'établira à Lowell, Massachusetts, E.U. où elle décède en 1910.

Cédulie<sup>(20)</sup> : 1858, mariée à Siméon Desrochers le 20 juillet 1880. Il est forgeron et il exerce son métier à Sainte-Croix.

Cléopée : 1861, mariée à Éleusippe Marchand le 19 mai 1879. Ils posséderont une terre dans le bas de la paroisse de Saint-Antoine.

Wilhelmine : 1867, mariée à Philéas Rousseau le 10 janvier 1887. Ils exploiteront une terre à l'Est du rang de Bois-Clair, à Saint-Antoine.

Ida-Léda : 1870, mariée à Ernest Lemay le 22 juin 1891. Ils posséderont une ferme à la pointe Platon, dans la paroisse de Sainte-Croix.

<sup>(20)</sup> Siméon Desrochers et Cédulie Croteau seront les parrain et marraine de papa.  
(Le père de maman, qui s'appelait également Siméon Desrochers, était d'une autre famille.)

Le domaine ancestral, maintenant constitué des lots 200 et 205 auxquels s'était ajouté le lot 349, comportait une maison que Charles-Eusèbe, dans ses relations, décrit comme un modèle « mansarde » avec des fenêtres à petits carreaux éclairant un plain pied divisé à l'ancienne et fini au bois naturel, sans vernis ni peinture. Les meubles aussi étaient à l'antique. La chambre principale comportait un lit avec ciel et un buffet-commode dans un coin.

Quant au cheptel, il se composait d'une paire de boeufs, un cheval, quatre vaches, six moutons et cinq à six taurailles. Sans doute, y avait-il aussi un ou deux cochons, un coq, quelques poules et des oies. La taille modeste de ce cheptel était à la dimension des espaces défrichés susceptibles de produire assez de grain et de fourrage pour assurer son entretien. Nous n'avons pas d'information sur les caractéristiques de la grange-étable, mais elle devait être à l'avenant.

Les projets de Calixte comprenaient, entre autres, la construction d'une nouvelle maison. Il ne pourra pas réaliser ce programme avant sa mort survenue en 1879. Il avait cinquante et un an. Toutefois, des plans avaient été prévus et du bois avait été préparé puisque la mise en chantier avait été amorcée et que la nouvelle maison a été rendue propre à l'habitation dès l'année suivante, 1880. Détail particulier qui dénote un sens certain de la continuité, Calixte a voulu que cette construction, quoique moins longue et d'un style différent, soit élevée sur le même site que l'ancienne.

Il appartiendra à Égésippe, comme représentant de la septième génération à être propriétaire du domaine, d'en continuer le développement et de l'équiper de façon plus fonctionnelle. Il s'y est appliqué avec une bonne dose d'ambition<sup>(21)</sup>.

En plus d'avoir veillé à parfaire la construction de la nouvelle

<sup>(21)</sup> Il fut président de la Commission scolaire en 1899-1900.

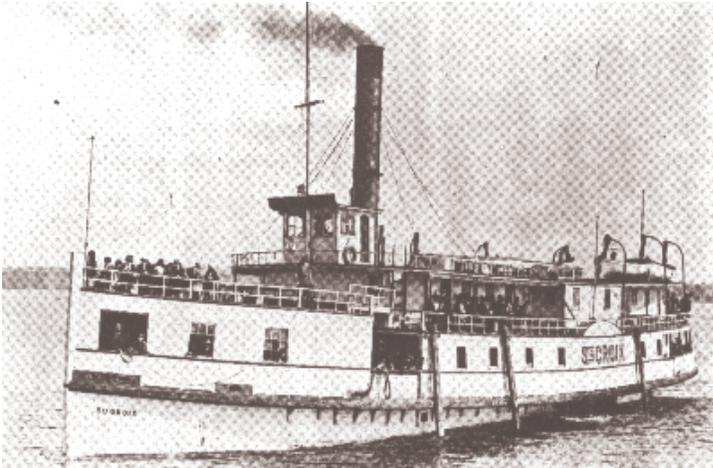
maison et présidé, en 1883-1884, à sa finition qui faisait, à ce qu'on en dit, l'orgueil de son temps<sup>(22)</sup>, Égésippe s'est aussi consacré à équiper la ferme pour obtenir de meilleurs rendements et alléger les travaux les plus ardues. C'est ainsi qu'en 1883, il fait l'acquisition d'une faucheuse mécanique de marque « Toronto » de quatre pieds et demi de coupe. C'était la première de toute la paroisse et même des alentours, de sorte que beaucoup de gens venaient voir travailler cette merveille, tirée par une paire de boeufs. Quatre ans plus tard, il s'équipait d'un râteau à foin, mécanique lui aussi, capable d'effectuer rapidement et sans fatigue pour les bras, le travail de plusieurs râteleurs et râteleuses.

Restait le volet de la semence et de la récolte des grains. Un semoir mécanique est ajouté en 1887 et une moissonneuse à table deux ans plus tard, en 1889. Encore une fois Égésippe montrait son esprit innovateur et, comme résultat, la demande se fit pressante de la part des voisins immédiats et des autres habitants pour faire couper leur blé par cette machine tirée par deux gros boeufs. Même à 0,50 \$ l'arpent, c'était encore plus économique et plus rapide que d'engager des faucheurs au javelier, puisque cette moissonneuse pouvait abattre dix à douze arpents de blé par jour.

Concurremment, il entreprend la construction d'une grange-étable tout à fait moderne pour l'époque. Cet ouvrage sera réalisé en 1897.

Avec ces améliorations et l'agrandissement du domaine, la famille a pu compter sur de meilleurs revenus, grâce, entre autres, à la demande du bois de chauffage qui allait toujours croissant. Au surplus, un accès direct au marché de Québec était facilité par l'évolution du transport maritime. D'abord assuré par des barques à voiles qui devaient compter sur le coup de rame des usagers pour aller plus vite, ce service s'est grandement amélioré par la mise en opération du

<sup>(22)</sup> Ce fut l'oeuvre de deux menuisiers, Nérée et Wilfrid Vaudreuil.



*Le Sainte-Croix arrive au quai*

*Photo extraite de «l'Histoire Lévis-Lotbinière»*



caboteur du capitaine Augustin Bergeron, baptisé le « Saint-Antoine ». C'était un petit vapeur chauffant au bois de sorte qu'une fois chargée la provision de combustible pour le voyage aller et retour, il restait moins d'espace pour la marchandise payante et les passagers.

Très tôt sont apparus d'autres bateaux dont les fournaies étaient alimentées au charbon produisant l'énergie qui actionnait des roues à aubes comme mécanisme de propulsion. Dans ce domaine comme dans d'autres, la concurrence ne se fit pas attendre puisque dès 1880, le « Sainte-Croix », commandé par son propriétaire, le capitaine Lafleur faisait le trajet jusqu'à Québec. Il y en eut plusieurs autres dont le « Portneuf », « L'Étoile », le « Lotbinière », le « Yamaska », le « Tigre », etc., qui naviguaient sur le fleuve desservant les localités situées des deux côtés du Saint-Laurent. Ils faisaient régulièrement deux voyages par semaine, et ils proposaient, l'été, d'amener des pèlerins à Saint-Anne de Beauré ou au Cap de la Madeleine.

Ceux que j'ai vus manoeuvrer et qui devaient être parmi les derniers du genre ont été le « Sainte-Croix » et « L'Étoile ». Papa les a utilisés pour ses voyages au marché. À la faveur de la haute marée, et postés comme nous l'étions sur la côte, c'était tout un spectacle que constituait l'arrivée de ces bateaux au quai des Fonds. Le service en a été discontinué en 1926, après le pavage de la route nationale qui donnait un avantage au transport routier, surtout après l'aménagement d'une voie carrossable sur le pont de Québec en 1929.

Au temps d'Égésippe, ces bateaux étaient les seuls moyens de transport vers Québec, faisant escale à Neuville et parfois à Saint-Nicolas, avant d'atteindre la Capitale. Les marchandises et les personnes pouvaient donc être acheminées à la destination voulue avec sécurité et un certain confort.

Au cours de ces mêmes années, on a assisté au démarrage

d'une autre nouveauté, les chemins de fer. La première ligne à fonctionner dans la région, à partir de 1852, est celle du Grand Tronc. Cette ligne couvrait le trajet de Montréal à Lévis en passant par Richmond où elle pouvait se raccorder à d'autres lignes en direction des États-Unis. Son tracé passant par Saint-Agapit et Dosquet, les gens du bord de l'eau ne trouvaient pas grand intérêt à ce service.

L'Intercolonial, lui, entrera en fonction en 1876 et passera par Saint-Apollinaire, à 5 milles (8 kilomètres) du village de Saint-Antoine et par Laurier, à douze kilomètres au Sud de Sainte-Croix. À partir de notre maison, sur la côte des Fonds, on comptait environ six milles pour se rendre à la station de Saint-Apollinaire, c'est à dire un trajet d'une heure et demie à deux heures, selon les conditions de la température et des chemins. C'était déjà plus commode et les habitants établis dans les premières seigneuries se sont sentis moins délaissés et moins isolés, particulièrement pendant la saison d'hiver. Au décès d'Égésippe en 1901, le réseau routier n'était pas encore développé et il fallait s'en remettre aux bateaux à la belle saison et aux trains, une fois la neige arrivée.

De son mariage avec Julie Desrochers en 1875, sont nés seize enfants.

Charles-Eusèbe	le 27 juin 1876
Mathilda	le 29 novembre 1877
Dulcina	le 21 juillet 1879
Rosilda (S <sup>r</sup> Saint-Hégésippe)	le 20 septembre 1880
Victorien	le 27 février 1882
Albert	le 5 avril 1883
Lucien	le 11 juin 1884
Frédéline (S <sup>r</sup> Marie-Madeleine)	le 27 novembre 1885
Thomas	le, 7 mars 1887
Angéline	le 5 mai 1888
Élise, (S <sup>r</sup> Marie-de-la-Visitation)	le 24 décembre 1889

Liste des enfants d'Égésippe  
manuscrit de Julie Desrochers

- Joseph Chartier Enaibe Croteau né le 27 Juin  
L'an 1870
- Marie Octavie Mathilda Croteau né le 29 Novembre  
L'an 1877
- Marie-Anne Dulcinea Croteau né le 21 Juillet  
L'an 1879
- Marie-Pauline Rosilda stélie Croteau né le 20 septem  
L'an 1880
- Joseph pierre Victorien Croteau né le 27 Février  
L'an 1882
- Joseph Calixte Albert Croteau né le 3 Avril L'an 1883
- Joseph Barthélemi Lucien Croteau né le 11 Juin  
L'an 1884
- Marie Eline Fredelline Croteau né 27 Novembre  
L'an 1885
- Joseph George Thomas Croteau né le 7 Mars L'an 1885
- Marie Elodie Angeline Croteau né le 5 Mai 1888
- Marie-Rose Eline Croteau né le 24 Décembre  
L'an 1889
- Joseph Mathias Sévère Croteau né le 10 Octobre  
L'an 1891
- Joseph Brunon séraphin Croteau né le 10 Octobre  
L'an 1891
- Décédé le premier Juin L'an 1892  
son petit garçon endozer le 3 Janvier L'an 1893
- Joseph Omer Ernest Croteau né le 7 Janvier 1894
- Marie Simon Apolline Croteau né le 28 Octobre  
1895



Désiré, (jumeau)	le 10 octobre 1891
Séraphin, (jumeau)	le 10 octobre 1891
Joseph	le 8 janvier 1893
Ernest	le 7 janvier 1894
Apolline	le 23 octobre 1895

De cette nombreuse famille, douze enfants ont survécu jusqu'à l'âge adulte. Angéline est décédée à l'âge de quinze ans, Séraphin à 6 mois, Joseph à la naissance et Apolline à l'âge de deux ans.

Charles-Eusèbe, établi comme forgeron dans les Fonds, s'était marié au cours de l'été 1901. Rosilda était entrée au couvent en 1900, et Mathilda avait marié Arthur Méthot, opérateur du moulin à scie dans les Fonds, le 16 février 1897. Notre grand-mère, Julie Desrochers, s'est donc retrouvée veuve à la fin de l'année 1901, avec 10 enfants encore à la maison.

C'est au deuxième de ses fils, Victorien, qu'Égésippe a confié, en mourant, la mission d'assurer sa succession. Papa n'avait pas encore vingt ans et comme aucun document légal ne venait confirmer ce mandat, il est arrivé qu'après le décès de sa mère, Julie Desrochers, survenu le 28 octobre 1912, le domaine est tombé en partage avec inventaire notarié et évaluation de l'ensemble des biens, ce qui lui causa de graves problèmes.

Malgré ces lourdes responsabilités et les écueils qui sont survenus, il s'est attelé à la tâche avec beaucoup de courage et de détermination. Il s'est occupé de l'établissement de ses plus jeunes frères et soeurs et s'est marié en 1906 avec Laura Desrochers.



# *Chapitre 12*

## ***LE PROGRÈS SE POURSUIT***

En prenant charge du domaine familial, papa a voulu continuer d'en améliorer l'ensemble des ressources. Quitte à laisser au lecteur le soin de faire les comparaisons appropriées avec le passé, les paragraphes suivants seront consacrés à une description d'ensemble de ce que nous avons connu à notre époque. Pour ce faire, et pour une meilleure compréhension, il m'est apparu utile de diviser le présent chapitre en trois thèmes :

- les bâtiments;
- l'équipement et l'outillage;
- une production diversifiée.

### **Les bâtiments**

#### ***a) La maison***

Nous sommes tous nés et avons tous grandi, mes frères et soeurs et moi dans la maison construite par Égésippe. Elle avait environ vingt huit pieds de façade, donnant sur le fleuve et était constituée d'un carré en pièces reposant sur un solage en pierres de taille. Sa largeur était de vingt deux pieds et elle était coiffée d'un toit à pignon avec lucarnes pour faciliter l'aménagement des chambres à coucher à l'étage. Il y avait quatre chambres fermées, dont trois étaient finies, un grand passage et une garde-robe, également fermée, pour les vêtements.

Le rez-de-chaussée comprenait une grande cuisine pour les repas et les travaux quotidiens, avec arche ouvrant sur une salle un peu plus grande pour les réunions de famille. Deux chambres fermées du côté Ouest, dont l'une occupée par nos parents et l'autre servant de petit salon pour des occasions particulières, complétaient les divisions.

Le poêle à deux ponts avait été remplacé par un appareil conventionnel avec surface de cuisson, four, réchaud et réservoir d'eau chaude incorporé. Le combustible utilisé était le bois de quinze à dix-huit pouces de longueur, taillé en quartiers de dimension pratique.

La cave, accessible par l'extérieur en été et par l'intérieur en hiver, regroupait plusieurs fonctions. Une chambre fermée aménagée dans le coin Nord-Ouest, abritait la fournaise du système de chauffage central constitué par une unité de combustion en fonte emmurée dans un cabanon de brique, laissant un bon espace tout autour. L'air chaud circulait par gravité dans toute la maison par un réseau de tuyaux et de registres. Il y avait assez d'espace dans cette chambre pour y entreposer la provision de bois requise pour l'hiver. Selon les normes, le bois de fournaise était ordinairement de l'érable ou du merisier de deux pieds et demi de longueur, également débité en quartiers.

La moitié Sud de la cave, également fermée, abritait les compartiments pour les pommes de terre et les autres légumes, des étagères pour les pommes et les ruches en hibernation, de même que la barrique de bois où reposait le lard salé, en attendant sa consommation.

Dans la salle d'accès, pavée en ciment, on retrouvait l'écrémeuse, des armoires où étaient entreposés les bocaux de confitures diverses et de marinades, la baratte et la presse à beurre, ainsi qu'une petite table et des étagères de service. Un grand contenant de métal qui avait jadis servi pour le lait, gardait fidèlement, dans son coin, la provision d'une douzaine de pains que maman cuisait chaque semaine.

La cuisine d'été, ou bas-côté, aurait vraisemblablement été réalisée à partir d'une section de la vieille maison qui avait été conservée et accolée au pan Est de la maison neuve, en

retrait d'une douzaine de pieds par rapport à la façade principale. Cette construction devait probablement son appellation de bas côté au fait que le niveau de son plancher se retrouvait à un pied plus bas que celui de la grande maison. Un apprentis qui y était accolé abritait une pièce qui avait rempli la fonction de laiterie, avant l'apparition de l'écrémeuse, mais qui était devenue une réserve de commodité, surtout l'hiver, où étaient entreposées les pièces de viandes et les pâtisseries congelées.

Cette partie de la maison, qui n'était habitée que l'été, était constituée d'une grande cuisine où se déroulaient toutes les activités journalières de la famille. Tout à côté, dans un espace fermé, se trouvait le four à pain. Construit en pierres et en briques revêtues de mortier, son ouverture donnait sur un foyer imposant aménagé à la base de la cheminée. Dans le même environnement se trouvait un puits, fermé par une trappe, sur lequel étaient branchées les pompes manuelles installées aux éviers de la grande maison et du bas-côté lui-même.

On pouvait avoir accès à ce puits, directement de l'intérieur, à l'aide d'un treuil à opération manuelle facilitant la remontée des chaudières ou des seaux, une fois remplis.

Un petit escalier en équerre permettait d'accéder à l'étage supérieur, demeuré sans finition, qui servait de chambre à coucher pour deux ou trois garçons pendant l'été. C'est là qu'était remise la charpente du métier à tisser et que l'on conservait les provisions de denrées sèches comme les pois, les fèves, les farines, le sucre, etc., dans des sacs de toile ou de jute. Antérieurement, cette fonction était remplie par deux troncs d'arbres de trois à quatre pieds de diamètre, évidés longitudinalement, formant bassins, divisés en compartiments, que l'on conservait comme reliques et témoins des temps anciens.

Allez savoir si c'est en vertu de quelque gène que nous n'avons pas pu identifier mais cette pièce contenait aussi un attirail de cordonnerie, plus récent, qui était utilisé couramment pour la confection et la réparation des chaussures.

Pour compléter cette section sur la maison, il faut rappeler qu'au début des années 1940, notre frère Raymond a procédé à la construction d'une annexe dans l'encoignure formée au Sud par la maison et la cuisine d'été et y a aménagé une salle de bain avec les accessoires conventionnels, sauf la douche. Dans l'aire d'accès à la chambre de bain comme telle était dressé un comptoir avec évier surmonté d'armoires pour le rangement.

### ***b) La grange-étable***

Située à l'Est de la maison et orientée d'Ouest en Est, cette construction de deux étages, réalisée par Égésippe, mesurait soixante-seize pieds de longueur par trente-huit de largeur. En hauteur, son carré faisait vingt-deux pieds de sa base à la sablière du toit qui, lui, était à pignon recouvert en bardeaux de cèdre. Un chapiteau d'aération couronnait le tout.

La charpente de base était en poutres de bois de huit à dix pouces carrés reposant sur un solage et sur des piliers en pierres de taille. La section centrale du premier étage abritait l'écurie et l'étable, avec accès par le Sud, ne faisait pas toute la longueur de la grange. Un espace d'une quinzaine de pieds a été réservé du côté Ouest comme remise pour les voitures légères, quelques instruments aratoires ou autres commodités, comme le nécessaire pour ferrer les chevaux. C'est papa qui procédait à cette opération, dans la partie avant de cet espace.

À l'Est, les « tasseries » de foin se rendaient jusqu'au sol, de même qu'un espace pour la bale entre les deux. C'est dire que l'étable était aussi limitée de ce côté. Elle occupait

toute la largeur de la grange mais sa longueur devait être d'une quarantaine de pieds. Elle était construite en charpente pleine formée d'épais madriers ajustés et calfeutrés, assurant une isolation de qualité contre le froid. L'éclairage en était assuré par une série de petites fenêtres, installées horizontalement dans le haut des murs Nord et Sud.

Cette section, formant l'étable, était aussi surélevée de quatre à cinq pieds, par rapport à l'ensemble, ce qui avait permis d'aménager une cave cimentée où s'accumulaient les déjections animales et les lisiers pendant l'hiver. Ce fertilisant naturel était épandu au printemps sur les parties des champs où devaient se faire les semailles.

L'accès au deuxième étage, le fenil ou la batterie, comme nous disions, se faisait par une montée du côté Ouest, reposant, pour sa première partie, sur une structure en pierres de taille dont l'intérieur était aménagé en glacière. De gros blocs de glace, tirés du fleuve, y étaient entassés durant l'hiver, recouverts d'une bonne couche de bran de scie, rendant possible la conservation des produits laitiers, des oeufs et toutes autres denrées pendant la saison chaude. La montée se terminait par un pont en bois au bout duquel s'ouvraient, latéralement, grâce à des jeux de poulies installées à leur sommet, deux grandes portes pour laisser libre passage aux charges de foin et de gerbes de grain. Même avec sa taille, il est arrivé, à certaines années, que l'espace ne suffisait pas à recevoir toutes les récoltes de foin et de grain. C'est dire combien le rendement de la terre s'était amélioré. L'étable proprement dite pouvait loger quatre ou cinq chevaux, environ vingt-cinq bêtes à cornes, et les veaux qui arrivaient au printemps.

Attenante à l'étable, du côté Sud-Est, il y avait la porcherie, pavée en ciment et équipée d'une fournaise à deux bassins pour produire l'eau bouillante requise lors de l'abattage des



*Papa à la cabane à sucre  
début des années 1940*



*La grange et la petite maison  
sur la terre de la plaine*



porcs. Cet appareil servait aussi à la cuisson des petites pommes de terre ou des navets qui étaient incorporés, à l'occasion, aux pâtées chaudes servies aux cochons.

En plus de contenir les réserves de moulées alimentaires, la première section de cette porcherie servait de voie d'accès par où circulaient les vaches que l'on menait à l'étable deux fois par jour pour la traite, pendant la belle saison. Elle était utilisée aussi comme aire d'abattage pour les porcs et de tonte pour les moutons. Comme accessoire indispensable, on y retrouvait une grande auge de bois constituée d'un tronc d'arbre évidé à l'herminette.

La porcherie était continuée par la bergerie où hivernaient douze à quinze brebis et un bélier. Au-dessus de ces constructions se trouvaient les poulaillers. Enfin, à l'Est de la grange et en arrière de la bergerie, on avait creusé un puits assez grand pour que sa réserve d'eau suffise, sauf exceptions, à abreuver tout le cheptel en hivernement. Une pompe installée dans l'étable y était reliée.

### ***c) Le hangar***

Entre la maison et la grange, situé à une trentaine de pieds plus au Sud, s'élevait le hangar. C'était une construction simple qui remplissait quand même plusieurs fonctions.

Il abritait une boutique à bois et une forge dont les facilités étaient utilisées de façon courante pour toutes sortes de travaux d'entretien et de réparations. C'est là qu'on remisait le bois de chauffage pour la maison, après séchage, et un espace était utilisé pour l'abattage des bêtes à cornes. À côté d'un puits à accès intérieur auquel une pompe était reliée, reposait une cuve chauffante utilisée surtout pour la fabrication du savon.

À l'étage, on retrouvait deux sections : l'une, subdivisée en compartiments pour le grain avant mouture ou consommation brute par le bétail, l'autre, servant de réserve pour le bois de sciage destiné à différents usages.

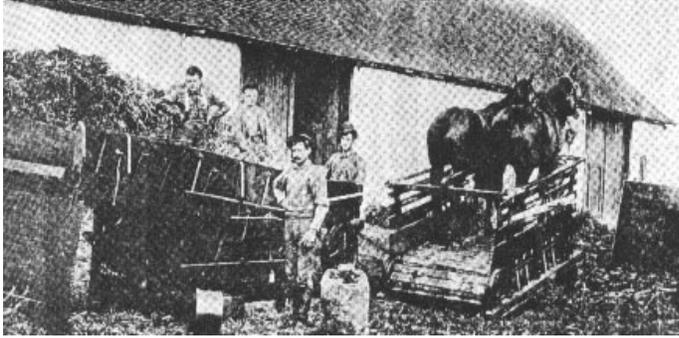
#### *d) Les autres bâtiments*

Deux petites constructions avaient été réalisées, au début des années 1930, un peu à l'Est du hangar, servant d'éleveuses pour les poulets et donnant sur un parc extérieur grillagé.

Sur la terre de la Plaine, il y avait une grange abritant des réserves de fourrage pour le bétail et une petite maison d'une seule pièce garnie d'une table et de quelques chaises qui avaient déjà fait carrière ailleurs, d'une petite armoire et d'un poêle à deux ponts. Cet abri était utilisé pour les repas du midi, au temps des foins, des récoltes ou des labours. La période des foins se prêtait particulièrement bien à l'organisation de pique-niques dont certains ont été mémorables.

Vers le haut des quarante arpents, et au milieu du boisé du lot 200, se trouvait la cabane à sucre. Un abri séparé avait aussi été construit pour le bois destiné à alimenter l'évaporateur et comportait un compartiment pour le cheval utilisé pour traîner le tonneau, monté sur patins de bois, où, au fur et à mesure de la tournée des érables, était déversée l'eau recueillie.

Au début des années 1940, papa avait ajouté un appentis du côté Ouest de la grange de la Plaine pour y remiser certaines machines agricoles. Le dernier bâtiment dont je me souviens, je ne l'ai vu que deux fois, était un camp rustique, rebâti après un incendie, qui comprenait un petit appartement de séjour équipé d'une « truie », d'une table et de deux bancs rudimentaires, et un espace adjacent pour loger un cheval.



*«Horse-Power» opérant une batteuse  
Photo extraire de l'Histoire-Lévis-Lotbinière*

*Le nôtre était plus étroit et activé par un seul cheval.*



Ce camp situé presque à l'extrémité Ouest du boisé de la terre de la Plaine, était commode pour les bûcherons, au moment de la coupe du bois, en saison d'hiver.

### **L'équipement et l'outillage**

Chez nous, il y avait à peu près tout l'attirail dont on peut avoir besoin sur une ferme. Pour identifier quelques équipements, mentionnons les charrues, herses, épandeur d'engrais, semoir, rouleaux, grattes, sarcloir, émotteur, faucheuse, râteaux, droit et de côté; chargeuse à foin, moissonneuse-lieuse, moulin à battre, crible, arroseur, tondeuse pour les moutons, sans oublier l'écrémeuse.

Nous n'avions pas de trayeuse mécanique ni de tracteur de ferme. L'équipement d'appoint était constitué de tous les véhicules utiles pour l'été comme pour l'hiver, que ce soit pour le travail ou pour les déplacements, à attelage simple ou double. Le petit outillage comprenant les scies, haches, pelles, râteaux, fourches, câbles de chanvre, chaînes, etc., était diversifié et assez complet pour répondre aux besoins des travaux à exécuter.

En 1928, un premier système d'aqueduc a été construit pour alimenter la maison. Après avoir identifié une source, près de la route, sur le lot 205, au flanc du coteau qui s'élevait en pente douce au Sud de la maison, on l'a entourée d'une petite citerne, de sorte que l'eau accumulée pouvait s'écouler par gravité jusqu'aux robinets.

Au début des années 1930, la force motrice fournie par un « horse-power », tablier roulant incliné formé de plaquettes de bois que la marche d'un cheval mettait en action, a été remplacée par un engin à gazoline. Monté sur patins de bois, cet appareil pouvait être déplacé facilement là où on en avait besoin, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

Vers le même temps, tout comme les lampes à l'huile avaient forcé la mise à la retraite des moules à chandelles, celles-ci ont, à leur tour, été remises à l'arrivée de l'électricité. Cette nouvelle source d'énergie pour l'éclairage et comme force motrice représentait un progrès considérable. Elle a permis l'entrée du premier appareil de radio en 1931, cadeau de la parenté, du voisinage et des amis à l'occasion des noces d'argent de nos parents. Une fois l'électricité rendue disponible, est apparue la machine à laver électrique avecessoreuse intégrée, suivie de près par le fer à repasser électrique. Les travaux ménagers ont pu être allégés d'autant, surtout pour maman.

En 1936, papa a fait l'acquisition d'une première camionnette usagée de marque Ford. C'était, selon l'expression du temps, un « Ford à pédales ». Il n'y avait pas de levier manuel pour les vitesses. Toutes les commandes pour les divers choix de marche du véhicule se faisaient par un jeu de pédales, d'où son surnom. Ce véhicule était très utile et très pratique pour le transport des produits au marché, de toutes sortes de matériaux sur la ferme et comme moyen de déplacement pour les personnes. C'était déjà plus rapide que le cheval.

Encore très rudimentaire comme mécanique, cette camionnette a été affectée à toutes sortes de tâches, dans les champs comme sur les routes. On s'en servait aussi comme force de traction en certaines occasions. Ce n'était pas, bien sûr, un bolide de course puisque sa vitesse maximale se situait aux environs de trente milles à l'heure, (50 km). Malgré tout, plusieurs apprentis, dont moi-même, y ont pris leur premier entraînement de conduite.

Ont suivi, en remplacement, d'autres petits camions dont un premier de marque International qui a connu une longue carrière, puis un deuxième de marque Réo, mais cette fois avec transmission conventionnelle. Eux aussi ont été utilisés

à toutes les sauces et dans toutes les conditions de route et de température.

Au milieu des années 1930, papa avait entrepris la construction d'un autre aqueduc pour desservir la maison construite par Charles-Eusèbe, située au bas de la côte du lot 200, dans les Fonds. Cette maison<sup>(23)</sup> était louée, chaque été, à la famille Dufresne de Québec qui avait souhaité bénéficier d'un service d'eau courante avec toilettes, etc. Ce nouveau système s'alimentait à une citerne dont l'intérieur était revêtu de pierres, située à mi-chemin entre la maison et le haut de la côte, sur le lot 205, au côté de la route et qui canalisait différentes petites sources de ce secteur.

Par suite des demandes formulées par d'autres résidents et vacanciers des Fonds, papa avait accepté de prolonger cet aqueduc, mais l'approvisionnement en eau n'était pas suffisant.

Il fut alors décidé de faire procéder au forage d'un puits artésien à partir du fond de la citerne existante. L'eau ne montant pas avec assez de rapidité eu égard à la consommation, l'ouvrage a été pourvu d'une pompe actionnée par une éolienne. Les résultats n'ayant pas été la hauteur des attentes des usagers, le service a été discontinué. Par contre, et dans le but de profiter des installations en place, on a inversé le circuit de la circulation de l'eau pour répondre aux besoins de la grange et de la maison. Un grand réservoir en métal, installé dans le fenil était rempli par le travail de l'éolienne à la suite de quoi l'on n'avait plus qu'à ouvrir les robinets pour remplir les abreuvoirs à l'étable et pour obtenir l'eau désirée, à la maison.

Avec tous ces changements, il n'y avait plus de commune mesure avec l'époque, tout de même pas si lointaine, du fanal et de la paire de boeufs. Les attelages de chevaux ont

<sup>(23)</sup> Elle fut la propriété et la résidence de notre frère Raymond et de sa famille, à compter de son mariage en 1944 jusqu'à son décès 1965.

cependant continué à être utilisés pour la plupart des gros travaux de la ferme.

### **Une production diversifiée**

Le premier objectif visé était l'accroissement du rendement de la terre, ce qui ne pouvait se faire que par le changement du mode de culture et l'exploitation au maximum des facilités apportées par la mécanisation.

Le système des labours Richard, avec des planches rondes et beaucoup plus larges a fait en sorte que non seulement l'égouttement se faisait plus rapidement mais encore que l'on obtenait des gains appréciables en termes de surface productive. Au lieu d'avoir une dizaine de raies par champ, sinon plus, on n'en avait plus qu'une ou deux. D'autre part, les aires d'opération plus dégagées correspondaient mieux aux caractéristiques de la machinerie utilisée.

Avec des rendements accrus, le troupeau laitier a pu être augmenté et la culture maraîchère étendue tandis qu'un développement nouveau s'est amorcé du côté avicole. Bon ou mal an, nous pouvions avoir entre cent et deux cents pondeuses et une population équivalente de cochets engraisés pour la consommation.

Les produits laitiers, les produits maraîchers et les produits avicoles constituaient les lignes de force de l'exploitation de Saint-Antoine, complétées par certains produits d'élevage en saison, viande d'agneau, de veau, de porc et de boeuf. Il faut dire que le bois de chauffage était devenu beaucoup moins en demande dans les villes.

Pour l'écoulement de ces produits, en outre du marché public de Québec, s'est développée, petit à petit, une clientèle locale constituée par les villégiateurs qui possédaient un chalet ou



*Papa opérant la moissonneuse lieuse*



louaient une maison pour l'été, dans les Fonds. Il est vrai qu'à ce moment les plages du fleuve étaient encore propices pour les baignades.

De ce premier noyau s'est formé tout un réseau que papa a continué de desservir à l'année longue. Du printemps à l'automne, il se rendait à Québec presque toutes les semaines et l'hiver une ou deux fois par mois, allant livrer à ces familles les produits dont nous disposions et pour lesquels elles ont toujours montré beaucoup d'appréciation.

Les choses n'étaient cependant pas aussi simples et aussi faciles qu'on peut le penser. La route pour Québec avait été pavée en 1926, mais il n'y avait pas de déneigement nulle part durant les années qui ont suivi. Restait la voiture à cheval ou le train. En effet, le petit train de Deschaillons avait été mis en service en 1923. Passant par Saint-Apollinaire, il descendait le matin et remontait le soir. Son point d'arrivée était Lévis. Ce petit train a fonctionné jusqu'en 1953, mais imaginez tout le travail de transbordement, au départ comme à l'arrivée, avant d'atteindre le marché de Québec. Selon mon souvenir, papa ne l'a utilisé que très rarement pour son marché et parce que les chemins étaient vraiment impraticables.

Il préférait son traîneau ou ses « sleighs » pour le transport de ses produits et le service de sa clientèle à Québec. Les départs se faisaient le vendredi à quatre ou cinq heures le matin et le retour, le samedi en soirée.

Au cours des années 1930, il pouvait laisser ses attelages à Saint-Romuald, emprunter une voiture sur roue ou encore utiliser sa camionnette Ford pour sa tournée à Québec. Dans un premier temps, le changement de voitures était effectué chez un monsieur Napoléon Saint-Hilaire dont la propriété se situait à l'emplacement de l'actuel Centre communautaire

de Saint-Romuald. Par la suite, attelages et voitures sont demeurés là, parce que la camionnette Ford avait été remise, pour l'hiver, chez monsieur Ernest Samson, au pied de la côte du Pont Garneau, près de la marina.

Par une curieuse fantaisie de l'histoire, notre plus jeune soeur, Yvette, a épousé un résident de Saint-Romuald, Maurice Lefebvre. À cette époque, il pouvait avoir dix ou douze ans et il se souvient d'avoir remarqué les allées et venues de cet homme qui effectuait régulièrement ses transferts de véhicules et de produits, dans le secteur où il habitait, avant de se rendre au marché de Québec.

Lorsque la route a été déneigée de Québec jusqu'au village de Saint-Nicolas, le transbordement pouvait se faire à cet endroit.

Parmi mes souvenirs de pensionnat, je garde la mémoire de mes premières vacances des Fêtes, en 1936, où j'étais allé rencontrer papa à Québec pour remonter avec lui en voiture à Saint-Antoine. C'était un 24 décembre et nous étions arrivés à temps pour aller ensuite à la messe de minuit. Tout un voyage pour moi, dont plus de la moitié du temps en marchant derrière la voiture, mais papa, lui, faisait ce trajet régulièrement.

Parmi les productions plus marginales, on peut mentionner les pommes, à l'automne, dépendant de la qualité et du rendement du verger qui avait été agrandi de façon notoire au début des années 1930.

Nous avons toujours quelques ruches mais le miel récolté était consommé à la maison. L'érablière, exploitée depuis la fin des années 1920, tout en imposant un surcroît de travail, apportait ses dividendes en sirop, en tire et en sucre, sans compter les rassemblements inoubliables qu'elle favorisait

aux premiers beaux jours du printemps.

Et pendant toutes ces années, il y a pratiquement toujours eu, à ma connaissance, en plus des cousins et cousines en vacances, qui se retrouvaient à la maison, des pensionnaires que nos parents acceptaient de garder en vue d'apporter des revenus additionnels.

Il y a beaucoup d'autres activités dont il vaudrait la peine de parler comme le transport, pendant les années de la guerre 1939-1945, des chaloupes de sauvetage fabriquées dans les Fonds, et qu'il fallait rendre au train à Saint-Apollinaire.

Pour conclure cette partie, il faut cependant mentionner que, par suite des exigences des travaux de la ferme et de toutes les activités dans lesquelles il était engagé, papa a eu, la plupart du temps, recours aux services de main-d'oeuvre provenant de l'extérieur de la famille elle-même. Certains de ces engagés, comme Dominique Lafleur, un des fils de mon parrain, Wilfrid Lafleur, de son premier mariage avec Azéline Rousseau, fille de Wilhelmine, soeur d'Égésippe, et Léger Desrochers<sup>(24)</sup> ont connu une longue carrière à la maison. Avant eux, il y eut, en remontant dans le temps, Phydime Lambert, Eugène Rousseau, cousin de papa par sa mère Wilhelmine, et un monsieur Martineau.

---

<sup>(24)</sup> Il était le frère de Raoul Desrochers qui exploitait la première des terres comprises dans le lot concédé à Charles Croteau en 1704.



# *Chapitre 13*

### *LES TRAVAUX ET LES JOURS*

Dans une entreprise familiale chacun doit apporter sa contribution et il est appelé à le faire aussitôt qu'il sait se servir de ses deux mains. Bien sûr, les travaux sont mesurés selon l'âge et les capacités et la difficulté s'accroît au fur et à mesure de l'expérience acquise et des habiletés développées.

Au commencement, on vous confie la tâche d'aller chercher les vaches au pâturage et de les y reconduire après la traite. Le trajet est plus ou moins long selon le cas, mais il faut accomplir la besogne quelle que soit la température. L'approvisionnement de la maison en bois de chauffage complété par le débitage à la scie et à la hache de quelques morceaux de cèdre comme combustible d'été, faisait partie des menus travaux courants.

La cueillette des petits fruits, fraises des champs, framboises et bleuets sauvages mettait à contribution plusieurs petits doigts qui ramenaient à la maison des quantités appréciables de ces délices qui servaient à préparer de bons desserts et des conserves qui rappelaient à toute la maisonnée, en hiver, les saveurs de l'été écoulé, et lui faisait anticiper la prochaine belle saison.

Entre l'école et les devoirs, il y avait l'eau à pomper pour l'étable et toujours quelques petites courses à faire : aller chercher le courrier au bureau de poste des Fonds, rapporter de chez les pêcheurs un ou deux poissons pour les repas du vendredi, aller livrer du lait chez des rentiers ou des gens de métier et transporter quelques articles d'épicerie.

Avec le temps, on passait à des travaux qui demandaient un peu plus de muscle. Le moment était arrivé de nous faire écurer l'étable, de jeter le foin du fenil pour l'alimentation du bétail et d'en remplir les crèches dans toutes les allées.

La partie la plus ardue de cette tâche était d'arracher le foin dans les tasserries, qui avait été bien foulé, pour remplir tous les espaces et surtout assurer une meilleure conservation.

Une autre étape était franchie au moment de l'apprentissage de la traite des vaches. Après les conseils et indications d'usage, on nous faisait commencer par les bêtes les plus dociles, mais il nous restait à maîtriser et à développer la bonne technique. Voilà bien une opération que personne ne peut apprendre dans les livres ou par correspondance.

Vers le même temps, venaient les corvées où nous étions tous mobilisés, garçons et filles, pour les semences des patates, des fèves et du maïs. Après quelques semaines les plantes poussaient mais les mauvaises herbes aussi. La période de sarclage allait s'amener de façon infaillible. Avant cela, nous avions le temps de passer à la chaux les clôtures d'ornement en bois qui entouraient la maison, de même que les pans de la grange, du hangar et de la maison. Une fois cette opération terminée, il se dégageait de notre environnement une note d'élégance accrue et de propreté.

La saison d'été amenait la période des foins avec tout un cortège de nouveaux apprentissages à faire. Voir à l'approvisionnement d'eau potable pour les travailleurs adultes était comme une entrée en matière. Très tôt, on se retrouvait avec un petit râteau dans les mains, pour ramasser les glanures restées sur le champ ou tombées des chargements lors de leur voyage vers la grange. L'âge requis pour la conduite d'un cheval, voire d'un attelage double, n'était régi par aucune loi, ni par aucune règle précise. Un beau matin, cette promotion nous attendait pour nous indiquer que nous étions en voie de devenir des hommes.

Le harnachement des bêtes n'était pas toujours de tout repos. Là aussi on nous faisait commencer par les sujets les plus

dociles, mais la lourdeur de certains harnais requérait de faire appel à la réserve de forces acquises au déjeuner. Il faut cependant savoir que tout s'apprend et que cette opération peut se faire avec aisance, une fois que l'on possède la technique voulue. Il suffit d'avoir le bon doigté et le bon élan.

Au milieu de l'adolescence, le travail à la petite faux, pour couper les foins, près des clôtures et dans le bord des fossés, est un exercice qui n'a pas été inventé par les thérapeutes, mais qui est très efficace pour chasser les périodes d'incertitude. Une prise adéquate, enchaînée à un balancement approprié, se traduit par un rythme et une régularité de coupe pour produire ce que l'on qualifiait de « bel ouvrage ». Les pauses n'étaient pas accompagnées de café, mais elles étaient l'occasion de procéder à l'affûtage périodique de la faux à l'aide d'une pierre d'émeri que l'on avait eu soin d'apporter avec soi, dans sa poche arrière.

Le chargement du foin pouvait se faire à la fourche, auquel cas, un fouleur ou une fouleuse devait pratiquer un exercice de jambes sans beaucoup d'interruption, ou bien encore, avec la chargeuse mécanique. L'équipe d'arrimage comprenait ordinairement trois personnes : le conducteur de l'attelage, un réceptionnaire pour diriger et orienter le ruban continu d'arrivée du foin, en ayant soin de bien répartir la base du voyage et un arrimeur dont le champ d'action comprenait la moitié avant du chargement.

Là non plus les techniques requises ne s'apprenaient pas dans les livres. C'était certainement une partie de ce que l'on appelle l'école de la vie. L'opération des différentes machineries agricoles avait une particularité spécifique à chacune d'elles et il fallait l'apprendre sur le tas. Avec telle herse il vaut toujours mieux tourner à hue qu'à dia, et avec telle autre, il faut commencer au bord de la planche plutôt

qu'au milieu. Il en allait de même, par exemple, pour le râteau de côté dont le mécanisme travaillait de façon diagonale par rapport à la ligne de traction de l'attelage. Dans d'autres cas, c'étaient les caractéristiques propres de la machinerie qu'il fallait respecter, quelquefois en tenant compte de la direction du vent, ce qui était obligatoire pour l'épandeur d'engrais et pour l'arroseur des champs de patates. Tel jour on pouvait arroser le champ « A » et tel autre jour le champ « B ».

Il serait peut être trop long de rappeler, avec certains détails, les travaux des différentes saisons. On aurait beaucoup à dire sur les récoltes, les labours, les boucheries et l'abattage des arbres pour le bois de chauffage et le bois de sciage. On pourrait aussi s'attarder aux corvées qui se faisaient pour le battage des grains, les boucheries et le débitage du bois de chauffage. Ces moments-là étaient l'illustration même de la solidarité du voisinage en action.

Deux mentions s'imposent cependant et pour la sucrerie et pour le jardin potager. Ce dernier était le domaine de maman et de mes soeurs. Il nous arrivait de nous y impliquer pour l'arrosage ou pour le sarclage. Apparemment nous n'avions pas les doigts qu'il fallait puisqu'il nous arrivait d'arracher les plants d'oignons naissants plutôt que les herbes nuisibles. Ce potager a pour nous tous conservé l'image symbolique d'un événement tragique et douloureux. Maman y est décédée subitement en 1949, foudroyée par une hémorragie cérébrale. Difficile de l'oublier.

Quant à la sucrerie, les circonstances ont fait que je n'y ai pas été impliqué autant que mes frères qui secondaient papa dans ces lourds travaux. La mise en route des opérations avec le traçage des sentiers, l'entaillage des érables et la distribution des chaudières à sève constituait une tâche harassante. L'évaporation de l'eau qui devait être surveillée

constamment, assez souvent la nuit, était une autre facette dont l'évidence n'apparaissait pas à ceux qui venaient déguster la tire et se régaler d'omelettes, de jambon et de grillades de lard salé.

Entre les gros travaux, il y avait toujours quelques bricolages dont il fallait s'occuper. C'est comme ça qu'on s'est familiarisé avec le maniement de l'égoïne, du marteau et du niveau. Quand ce n'était pas une marche d'escalier à remplacer, c'était une planche de galerie, et même toute la galerie. Après avoir pris vos mesures avec le plus grand soin, vous constatiez avec stupeur qu'il manquait un pouce à votre pièce de bois, au moment de la mettre en place. Selon le vieux dicton, c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

Dans le même esprit d'apprentissage, nous nous sommes compromis aussi dans certains travaux mécaniques tant dans le cas des machineries de ferme que dans celui des camionnettes et camions motorisés, après leur apparition. Même chose pour l'électricité que l'on avait suffisamment apprivoisée pour modifier certains circuits, en prolonger d'autres, installer des interrupteurs, etc.

Au fil de ces occupations, les jours et les années se sont écoulées toujours besogneuses mais avec une vitesse inouïe, maintenant que nous pouvons y jeter un regard avec le recul du temps.



*Papa opérant le râtelier de côté sur la  
terre de la plaine vers 1915*

*Enfants : Raymond, Gertrude et Philippe-Auguste*

*En arrière plan, la petite maison  
sur la terre de la famille Henri Méthot*



*Papa et son attelage  
en route pour la grand-messe*

*1927*



*Repiquage des navets*

*1939*

*De gauche à droite : Gilles Croteau,  
Dominique Lafleur, René Croteau*

*Nous sommes tout près de l'emprise de  
l'ancien chemin, sur la gauche.*

# *Chapitre 14*

### *LA « CULTURE » ET LES TRADITIONS*

La maison, en plus d'avoir été notre lieu d'éclosion, a constitué notre premier centre de mise en relation avec toute une gamme de valeurs et de comportements qu'on a assimilés peu à peu et qui ont marqué nos orientations et nos cheminements d'adultes.

Dans le décor qui était le nôtre, avec vue continue sur le fleuve, nous vivions en prise directe avec la nature apprenant à lire le ciel et la mer pour prévoir l'orage prochain ou le temps du lendemain. Notre environnement immédiat nous était familier et notre connaissance des lieux et des personnes du voisinage nous procurait une sensation de sécurité que le monde extérieur ne pouvait menacer.

On sentait bien, tout de même, qu'il existait ce monde extérieur et tous étaient désireux de le connaître. Mais comment faire et par où commencer ? Même avant l'entrée à l'école où se déployaient de grandes cartes murales, une première évocation nous avait indiqué qu'il existait un autre monde qui n'était pas représenté sur des cartes. La prière en famille, présidée par maman, qui durait une vingtaine de minutes, nous transmettait des images d'un univers immatériel où étaient édictées des règles qui régissaient notre quotidien de façon indirecte.

Ces notions, encore vagues, se sont précisées un peu plus au fur et à mesure que nous avançons à travers les chapitres du catéchisme et de l'histoire sainte. Puis sont venus les rites de la première communion, de la communion solennelle et de la confirmation.

Pour les garçons, une étape certaine était franchie lorsqu'ils étaient devenus enfants de chœur. Avec une jupe noire descendant jusqu'aux pieds et un surplis blanc, empesé, orné

de plis et de dentelles, c'était vraiment sérieux. Un gros écueil devait cependant être surmonté par la mémorisation, en latin, de tous les répons de la messe, sans quoi vous n'étiez pas appelé à être servant, encore moins espérer agir un jour comme thuriféraire, ce qui était, à nos yeux, le grade le plus élevé.

Par la suite, notre perspective a changé au moment de notre admission au chœur de chant. Papa étant devenu marguillier, notre fierté était désormais alimentée à une double source. Le couronnement de toute cette progression était, bien sûr, la messe de minuit avec le chant de l'*Adeste Fideles* dont le soliste était désigné par un arbitrage, disons, impartial.

Petite mention intéressante, l'organiste de l'époque, Mlle Cécile Lambert, était, par sa mère, Emma Noël, une descendante de la famille des seigneurs Noël.

Sur le plan scolaire, la distribution des prix, en présence du curé et de deux ou trois commissaires, l'emportait de loin sur la visite de l'inspecteur. Mais il y avait des coûts cachés que moi-même ai expérimentés, n'ayant pu faire mieux que de traduire par des larmes, la récitation que je devais présenter devant cet aréopage imposant. On m'a expliqué par la suite que ça devait être comme le trac des artistes, mais un peu plus intense.

Au temps de Fêtes, nous vivions toute une série d'événements, plus ou moins émouvants, selon le cas, comme le premier réveil pour la messe de minuit, le grand réveillon qui s'en suivait, composé d'un menu spécial de rôti de porc chaud avec patates brunes, des tourtières, des cretons, des tartes au suif, des beignes et la fameuse bûche de Noël. Avant d'aller nous rendormir, nous contemplions l'arbre de Noël tout en laissant fondre quelques friandises contre notre palais. Les étrennes, c'était pour le Jour de l'An.

Justement, la première cérémonie qui marquait le début de l'année était la bénédiction paternelle. Le tout se déroulait très tôt le matin et c'est à peine éveillés que nous répondions aux prières que récitait papa, avant de nous bénir. Les exigences du quotidien n'étaient pas mises de côté pour autant et il fallait compléter le train de l'étable, déjeuner et se mettre en route pour la grand-messe.

Au repas du midi, auquel participait la plupart du temps mon parrain, Wilfrid Lafleur qui possédait une terre dans le rang du Bois-Clair, c'est le roast-beef qui était à l'honneur. Restait un autre devoir à remplir, la visite chez le grand-père Siméon Desrochers, le père de maman, au deuxième rang de Sainte-Croix. Notre cortège de deux ou trois voitures se mettait en route vers trois heures de l'après-midi. Personnellement, je voyageais avec mon parrain qui avait épousé en deuxième noces une soeur de maman, Éva, hélas décédée avant que je ne la connaisse.

Concernant ce voyage, il arrivait, certains hivers, que, pour éviter un grand détour par le village de Saint-Croix, on traçait et balisait un raccourci à travers les champs ce qui permettait d'atteindre le deuxième rang plus rapidement. On désignait couramment ce sentier sous l'appellation de « route de Bonsecours ». À l'époque, nous ne nous doutions pas que ce chemin provisoire tirait son nom de l'ancienne seigneurie sur laquelle il reposait, soit la seigneurie de Bonsecours.

Ce qui marquait cette période des fêtes de façon particulière c'était les rencontres et les repas de la parenté. Chaque famille donnait son dîner ou son souper à tour de rôle. On échangeait des voeux et dégustait un petit vin, assez souvent domestique, à base de gadelles ou de cerises sauvages. Les adultes s'attablaient pour quelques parties de cartes disputées avec chaleur, tandis que les plus jeunes s'adonnaient aux jeux alors en vogue, comme le « parchési ».

Parmi les rituels qui marquaient le déroulement des saisons, il en est un qui revêtait un caractère particulier par sa symbolique. Les beaux dimanches d'été, après avoir été toilettés, maman nous confiait la mission de surveiller le retour des voitures de la messe, dans le détour de la grande côte des Fonds que l'on apercevait de la maison et de hisser, au premier signal, le drapeau au mât qui s'élevait en face de la maison. C'était, bien sûr, un drapeau tricolore, mais nous ne savions pas, alors, que cet étendard était né de la révolution française.

Dans toute cette existence qui se déroulait sous l'égide et au rythme du travail, ceux qui ne sont pas trop familiers avec la vie rurale, sur une ferme en particulier, peuvent se demander s'il y avait place pour la détente et les loisirs. Malgré les contraintes et la dureté de plusieurs travaux, dont certains exigeaient des journées très longues, le stress qui est à la mode aujourd'hui n'existait pas chez nous.

Il y avait des jeux et des loisirs conventionnels et d'autres que l'on pouvait inventer selon nos désirs ou l'inspiration du moment. Avant l'arrivée de l'électricité et de la radio, le seul appareil capable de dispenser un peu de musique et de chant était un gramophone dont on remontait le mécanisme avec une petite manivelle et que l'on alimentait à même une sélection de disques 78 tours, très limitée. Il fallait prendre soin de changer l'aiguille du lecteur assez souvent pour un meilleur rendement et pour ne pas abîmer les sillons des « records ».

Le soir, les devoirs finis et les leçons apprises, c'est maman qui nous initiait au chant. En fait, on peut dire qu'elle chantait tout le temps, même en filant ou en tricotant des bas ou des mitaines pour la maisonnée. Son répertoire était d'une étendue surprenante. Elle connaissait une foule de chansons du folklore français que nous apprenions d'autant plus facilement

qu'elles racontaient des histoires en même temps. Mes frères et mes soeurs en ont compilé un ou deux recueils bien garnis mais je ne sais plus ce qu'il est advenu de ces trésors maintenant. Ces chants avaient été transmis par tradition orale et plusieurs étaient d'origine canadienne-française. Les mêmes exercices se poursuivaient les dimanches après-midi et ils se sont accentués avec l'arrivée du piano en 1928, une initiative de Philippe-Auguste, pour permettre à Gertrude de développer ses talents et de se familiariser avec cet instrument. Philippe-Auguste avait appris le violon au collègue de Lauzon et je m'y suis entraîné moi-même avec assez de constance. La musique avait une place de choix chez nous et, à une certaine époque, nous pouvions nous engager dans des récitals avec le piano, deux violons, un chœur de chant, avec solistes ou duettistes, et ce jusqu'à des heures où papa essayait de prendre un peu de sommeil.

L'hiver offrait beaucoup de possibilités pour des activités extérieures. Une fois les galeries déblayées, on pouvait aménager des glissoires à même les gros bancs de neige qui ne manquaient pas autour de la maison, construire des forts, tracer dans les champs de petits chemins balisés que l'on grattait à l'aide de deux bouts de planches installés en « V » à l'avant de nos traîneaux. Certains hivers, il se formait, à la faveur de redoux, de grandes étendues de glace dans quelques parties des champs. C'était la fête des patins entraînant des retombées multiples au début, autant au propre qu'au figuré. Une patinoire conventionnelle a ensuite été installée dans les Fonds où nous pouvions continuer notre entraînement et assister aux joutes de hockey disputées par les plus grands.

Selon notre humeur et les programmes que nous pouvions arrêter collectivement, il arrivait que le chien soit mis à contribution pour tirer le traîneau dans lequel nous prenions place ou encore, pour plus de puissance, nous pouvions décider d'atteler un bouvillon à une voiture quelconque pour

une balade sur la route. Par la force des choses ou de son instinct, il arrivait que l'animal choisisse plutôt la voie des champs, ou s'arrête sans raison avec l'idée de ne plus repartir ou de rentrer directement à l'étable.

Durant l'été, surtout les jours de pluie, le fenil ou la batterie constituait un terrain de jeu tout désigné. On pouvait faire des sauts dans le foin, nous promener en équilibre sur les poutres, creuser des tunnels à la jonction de deux tasseriers, installer des balançoires de différentes hauteurs et de différentes capacités. Sur un long madrier on pouvait facilement asseoir une dizaine d'enfants. En d'autres occasions, on pouvait s'étendre tout simplement dans le foin, y creuser une petite niche confortable et nous laisser emporter dans le sommeil par la musique soutenue de la pluie sur le toit.

L'arrivée des bicyclettes nous a ouvert de nouveaux horizons et permis de nouveaux défis en termes de courses improvisées. Très utile pour les commissions, ces véhicules nous permettaient d'effectuer plus rapidement les trajets à parcourir pour aller chercher ou conduire les vaches au pâturage et pour nous rendre pêcher à la rivière. Il n'y avait pas beaucoup d'eau dans cette rivière et pas beaucoup de poissons non plus. Mais avec une branche, un bout de corde, un hameçon et des vers, on passait de belles heures à imaginer de grosses prises et à exercer notre patience.

Comme il y avait toujours beaucoup de monde à la maison durant la belle saison, les coéquipiers ne manquaient pas pour organiser toutes sortes d'activités où les filles comme les garçons pouvaient rivaliser d'adresse et montrer leur savoir-faire particulier.

À l'automne, les gerbes de maïs, montées par quatre ou par six, en petits chapiteaux qui séchaient tranquillement au soleil,

constituaient des villages d'indiens rêvés où se sont livrées maintes batailles, avec des arcs et des flèches, que nous fabriquions nous-mêmes, et avec des javelots légers que l'on parvenait à lancer avec dextérité.

Ce climat d'ensemble a fait en sorte que nous avons pu emmagasiner un bagage d'expériences diverses dont on a retenu un certain nombre d'habiletés et que se sont établis dans notre mémoire des souvenirs impérissables.

# *Chapitre 15*



Manuscrit de Laura Desrochers

Enfants de

Victorien Broteau  
Joseph Phillipe Auguste  
né le 14 mai 1907  
Joseph Raymond Charles Pierre  
né le 29 août 1908  
Marie Louise Bibianne Gertrude  
né le 2 décembre 1909  
Joseph Pascal Adrien (Décédé)  
né le 6 de mars 1911  
Joseph Marie-Thérèse Monique  
né le 2 juillet 1912 (Décédé)  
Joseph Jean Thomas Adrien  
né le 22 septembre 1913  
Marie Simonne (Décédé)  
né le 4 octobre 1914  
Marie Emerence Edith  
né le 19 août 1917  
Marie Marthe Agathe  
né le 4 août 1919  
Joseph Egesippe René  
né le 6 juillet 1921

(en survie)

Joseph Gilles  
né le 12 septembre 1924  
Marie Rossida Yvette  
né le 8 avril 1927



*Photo de la famille, été 1927*

*1<sup>ère</sup> rangée : Édith, Agathe, Gilles, René  
2<sup>ème</sup> rangée : Philippe-Auguste,  
Papa (Yvette, dans ses bras),  
Maman, Gertrude, Raymond, Adrien*



*Notre famille en 1930*

*De gauche à droite : Gilles, Gertrude, Agathe, Édith,  
Maman, Yvette, Papa, Philippe, Adrien, Raymond, René*



*La 9ième génération en 1997*

*Agathe, Édith, Yvette, Gilles, René, Adrien, Philippe*



*Dernière résidence de papa  
Bâtie en 1949 - 1950  
Au pied de la côte du lot 200*



*Monument funéraire  
de la Famille Croteau  
à Saint-Antoine-de-Tilly*

**LA FAMILLE DE VICTORIEN ET LES MOTS DE LA FIN**

Le présent travail va s'arrêter au seuil de la neuvième génération, la dernière de la lignée à avoir vécu sur la terre ancestrale.

Du mariage de Victorien Croteau et de Laura Desrochers, le 26 février 1906, sont nés douze enfants.

Joseph Philippe Auguste	le 14 mai 1907
Joseph Henri Raymond <sup>(25)</sup>	le 29 août 1908
Marie-Louise Bibiane Gertrude	le 2 décembre 1909
Joseph Pascal Adrien	le 6 mars 1911
Marie-Thérèse Monique	le 2 juillet 1912
Joseph Jean-Thomas Adrien	le 22 septembre 1913
Marie-Simonne	le 4 octobre 1915
Marie-Émérentienne Édith	le 19 août 1917
Marie-Marthe Agathe	le 4 août 1919
Joseph Égésippe René	le 6 juillet 1921
Joseph Georges Gilles	le 17 septembre 1924
Marie Rosilda Yvette	le 8 avril 1927

Trois de ces enfants sont morts à la naissance ou en bas âge, soit Joseph Pascal Adrien, Marie-Thérèse Monique et Marie-Simonne. Nous restions donc neuf enfants au moment où ont été prises les photos de 1927 et de 1930. Depuis ce temps, quatre deuils douloureux sont venus réduire la famille.

En 1933, le 30 novembre décédait Marie-Louise Bibiane Gertrude, après avoir été l'objet de traitements douloureux mais infructueux d'une méningite tuberculeuse. Elle aurait eu vingt-quatre ans le jour de son inhumation le deux décembre.

Comme mentionné précédemment, maman a été foudroyée par une hémorragie cérébrale, dans son jardin, le 13 juin 1949. Elle avait 65 ans. Quant à papa, frappé de paralysie du

<sup>(25)</sup> Il a été maire de Saint-Antoine de 1959 à 1961.

côté droit, au printemps 1961, il s'est éteint à l'hôpital Saint-Louis-de-Courville le 5 octobre 1962. Il avait 80 ans.

Quelques années plus tard, en 1965, c'est Joseph Henri Raymond qui était frappé d'une cirrhose du foie contre laquelle les médecins n'ont rien pu faire non plus. Il est décédé le 14 mars de cette année-là, à l'âge de 56 ans.

Au moment où ces lignes sont écrites, nous ne sommes plus que sept enfants de la famille de Victorien dont quatre garçons et trois filles.

**Philippe-Auguste** 90 ans, demeure à Sillery avec sa deuxième épouse, Denise Méthot.

**Adrien** 84 ans, demeure à Sainte-Foy avec son épouse, Sadie Lagacé.

**Édith** 80 ans, veuve d'Albert Mercier, s'est installée à la Champenoise à Québec.

**Agathe** 78 ans, demeure à Sainte-Croix avec son mari, Arthur Tardif.

**René** 76 ans, demeure à Lévis avec son épouse, Juliette Lacasse.

**Gilles** 73 ans, demeure à Lévis avec son épouse, Madeleine Samson.

**Yvette** 70 ans, demeure à Saint-Romuald avec son mari, Maurice Lefebvre.

Les événements qui ont été vécus et les cheminements qui ont été choisis par chacun de nous sont tous différents et il appartiendra à nos descendants d'en faire la relation, s'ils en ont le goût et la volonté, à un moment ou l'autre.

La vente de la terre s'est faite par étapes. La partie Est de la terre de la Plaine a été cédée à un voisin, Léonard Bédard, et la partie Ouest à Alphonse Dubois, les deux transactions ayant eu lieu dans le cours de l'année 1949.

Quant au domaine de 40 arpents, il a été vendu le 1<sup>er</sup> septembre 1950 à Lucien Huot, originaire de Giffard, avec réserve d'un plateau d'environ 1½ arpent sur la côte, du côté Est de la route, plus ce qui restait de la partie basse du lot 200, une fois soustraits les emplacements de Raymond et de la maison d'école, jusqu'au chemin des Fonds lui-même.

Papa s'est construit une nouvelle résidence immédiatement au pied du cap, en 1950, où il est demeuré jusqu'à son décès en 1962.

Vers 1976, Lucien Huot a revendu la ferme à un groupe de promoteurs. Elle a été morcelée entre différents acheteurs et c'est M. Jean-Luc Dehours qui, en décembre 1977, s'est porté acquéreur des bâtiments et de la partie principale du lot 200, sur une profondeur d'environ 15 arpents à partir de la ligne du plateau réservé par papa en 1950.

Il s'y est installé au début du printemps 1978 et il en est toujours le propriétaire.

Quant à la route, elle est maintenant désignée sous le nom de « Route des rivières ».

Au moment de clore le présent recueil, il m'apparaît important de rappeler que dans les ouvrages que j'ai parcourus ou consultés, le rôle des femmes est toujours évoqué, comme ça, en passant. Pourtant, elles ont abattu, à chaque époque, une besogne considérable. Dans plusieurs cas, on peut dire que ce sont elles qui étaient sur la ligne de feu malgré les rigueurs du climat et des conditions de vie.

Les maternités nombreuses, les grossesses successives année après année, les décès d'enfants à la naissance ou presque et celui de la mère elle-même souventes fois rapporté, ne sont que des constatations du dessus du panier.

Quand on pense à leur énergie, à leur esprit de travail, leur ingéniosité et leur dévouement, force nous est de reconnaître que, sans elles, la longue épopée dont nous sommes, en quelque sorte, l'aboutissement, n'aurait jamais pu se produire et déboucher sur les résultats que nous connaissons.

Les racines de la lignée ne sont plus nourries par la terre d'origine mais de nombreuses repousses se sont implantées à plusieurs endroits du territoire du Québec, voire en Ontario. Les générations continueront de passer, mais la vie, comme le courant du fleuve qui nous a vus naître, se poursuivra inexorablement.

*Notes  
complémentaires*

À titre de renseignements additionnels et pour le bénéfice des personnes que cela pourrait intéresser, voici comment se répartissait, dans les années 1940, la propriété des différentes terres du fief de Pierre Duquet.

Sur les quatre concessions d'origine, trois avaient été subdivisées, soit celles de Vincent Croteau, d'Antoine Bisson et de Charles Croteau.

Si l'on fait exception des emplacements cédés ou vendus à des gens de différents métiers, à des rentiers ou autres dans les Fonds, le territoire du fief de Pierre Duquet comportait neuf (9) fermes.

Toujours en partant de la rivière Méthot, à l'Ouest, on dénombrerait les propriétaires suivants:

1<sup>re</sup> terre a) En bas du cap

**Henri Méthot**

Il était propriétaire d'une ferme d'1½ arpent entourant la menuiserie et le moulin à carde.

Sa maison et sa grange-étable étaient bâties du côté Nord du chemin des Fonds.

Ce serait sur ce site que Vincent Croteau aurait construit sa première maison.

Quant à la partie de cette ferme située en haut du cap, elle aurait fait l'objet d'un échange avec Arthur Méthot, propriétaire du moulin à scie et mari de Mathilda, une soeur de papa, pour un lot situé à l'Est de la rivière.

La famille d'Henri Méthot possédait aussi la première des terres de travers, à la Plaine.

b) Sur la côte**Jules Méthot**

Fils aîné d'Arthur Méthot, il exploitait une terre de 3 arpents de large dont 1½ avait été acheté de Philéas Daigle et partait du chemin des Fonds. La partie Est, de même étendue, était le lot échangé avec Henri Méthot et commençait sur la côte. Il en avait hérité ou il l'avait acquis de son père.

Ces 3 arpents de terre avaient été détachés du lot de 6 arpents concédé à Vincent Croteau, à l'origine.

Jules Méthot était notre cousin germain, par sa mère, et ses bâtiments s'élevaient sur la crête du cap.

2<sup>e</sup> terre**Victorien Croteau**

Le domaine ancestral se trouvait donc réduit de moitié, par l'est, et il comportait 1½ arpent de terre de part et d'autre de la route menant à la Plaine par 40 de profondeur.

Il est probable que Pierre ou Calixte ait reçu un dédommagement de la part du seigneur, sous forme de réduction de rente ou autrement, à l'ouverture de cette route, en compensation du terrain perdu sur toute la profondeur de la ferme.

D'autres recherches seraient nécessaires pour déterminer en quelles circonstances et à quel moment le domaine ancestral est passé de 6 à 3 arpents.

Est-ce là une décision de Jeanne Godequin au

moment du mariage de son dernier fils Pierre ? Est-ce que c'était l'héritage de Marie-Louise ? L'un des Jacques ou un autre successeur, comme Pierre, fils de Jacques IV aurait-il trouvé avantage à se départir de la moitié Est du lot de Vincent à cause de la rivière qui séparait pratiquement en deux ces 3 arpents sur plus d'un tiers de la profondeur du lot et limitait l'espace cultivable ? La transaction a-t-elle eu lieu au moment où a été obtenue la concession de la terre de la Plaine ? Cela reste à déterminer.

Toutefois, tout nous porte à croire que, déjà sous le règne de Pierre, la terre ancestrale ne comportait plus que 3 arpents de large. En effet, rappelons-nous que c'est au mariage de Calixte, en 1850, qu'a été inaugurée cette route reliant le chemin des Fonds au rang de la Plaine, route dont la tracé prend emprise au milieu de ces 3 arpents.

3<sup>e</sup> terre  
et 4<sup>e</sup> terre

**Alidor Bergeron**

Sa ferme regroupait deux terres. La première, voisine de notre lot 205, avait 4 arpents de large et son propriétaire précédent avait été Abdon Méthot. La seconde, à l'Ouest, appartenant à la famille Bergeron avait également 4 arpents, ce qui formait un domaine de 8 arpents de large.

Les bâtiments des Bergeron étaient situés dans les Fonds. La maison avait été érigée au Nord du chemin public, près du fleuve, à côté de la petite route conduisant au quai.

Elle est toujours là, d'ailleurs, et la logique nous

porte à penser que cet emplacement a dû être le site de la première habitation d'Antoine Bisson.

La grange-étable et les autres dépendances s'élevaient, quant à elles, du côté Sud du chemin des Fonds.

5<sup>e</sup> terre

**Adélarde Houde**

Sa terre n'avait que 2 arpents de large et ses bâtiments avaient été construits dans les Fonds.

Les terres 3-4 et 5 étaient des subdivisions du lot original d'Antoine Bisson.

6<sup>e</sup> terre

**Eugène Houde**

Il exploitait une terre de 4 arpents de large et tous ses bâtiments se trouvaient sur la côte, près du tracé de l'ancien chemin.

Ce lot était celui qui avait été concédé à Jacques Croteau vers 1704.

7<sup>e</sup> terre

**Raoul Desrochers**

Cette ferme avait 3½ arpents de large et la maison, la grange-étable et les autres dépendances avaient été construites sur la côte.

8<sup>e</sup> terre

**Les héritiers d'Égésippe Lambert**

Cette terre de 4 arpents se situait en deçà de la rivière Bourret et les occupants d'alors, dont les bâtiments s'élevaient dans les Fonds, devaient traverser la rivière par le pont du chemin public, emprunter, en vertu d'une servitude, le chemin longeant le moulin à farine et gravir une côte plutôt abrupte pour atteindre la partie principale de la ferme. Dans les années 1940,

Raoul Desrochers récoltait le foin dans une portion de la partie haute, au Nord de la rivière, et Philippe Croteau cultivait un ou deux champs, au Sud de celle-ci.

### 9<sup>e</sup> terre

#### **Les héritiers de François Bourret<sup>(26)</sup>**

Cette terre, située sur l'embouchure de la rivière Bourret, avait 4 arpents de large et ses constructions s'élevaient toutes au Sud du chemin des Fonds, en face de la résidence du meunier. C'est à même cette ferme qu'avaient été pris, du côté Sud du chemin, à l'Ouest de la rivière, les emplacements du moulin à farine et de la résidence du meunier.

Émile Tardif, propriétaire de la terre ayant appartenu à Alfred Houde, à l'Ouest de la ferme de Désiré Croteau, avait acquis et exploité une section d'environ un arpent par 20, de cette terre au Sud de la rivière.

Si l'on fait exception du domaine ancestral des Croteau qui était desservi par la route publique, chacun des propriétaires des terres 1 à 9 inclusivement (sauf Adélarde Houde qui empruntait la côte d'Eugène Houde), avait dû aménager sa propre côte, à partir du chemin des Fonds. En se dirigeant d'Est en Ouest, le cap est de plus en plus élevé par rapport au niveau de la mer de sorte que la pente de ces côtes, tracées en diagonale, devient plus longue et plus abrupte.

Les terres 7-8 et 9 sont des subdivisions du lot concédé à Charles Croteau vers 1704.

<sup>(26)</sup> Il était le père de Cécile Bourret, première épouse du seigneur Léon Noël.

Les terres suivantes font partie du fief de Denis Duquet, mais il est intéressant de noter qui occupait les trois premières de ces terres dans les années 1940.

1<sup>ère</sup> terre

**Philippe Croteau, fils de Wilbrod**

Cette terre était la première du fief de Denis Duquet et elle mesurait 4 arpents de front sur le fleuve par 50 de profondeur. Sa limite Est, sur les dix derniers arpents, bornait les terres de travers du fief de Pierre Duquet.

On sait que Philippe Croteau était un descendant de Jacques, par la branche de Jean-Joseph-Marie.

Ses bâtiments se trouvaient tous du côté Nord du chemin des Fonds, près du fleuve.

2<sup>e</sup> terre

**Désiré Croteau**

Ce dernier était bâti presque à la pointe du cap et sa ferme avait environ 3½ arpents de large. L'anse des Fonds se terminait à peu près à la limite Ouest de cette terre et le tracé du chemin public se poursuivait ensuite sur la partie haute vers Sainte-Croix. Désiré Croteau utilisait donc, tout simplement, la voie et la côte publiques pour rejoindre l'entrée de son domaine.

Il était un descendant de Nicolas, par la branche de Pierre.

3<sup>e</sup> terre

**Émile Tardif**

Il s'était porté acquéreur de cette ferme de 3 arpents exploitée auparavant par Alfred Houde. Fait à noter, notre soeur Agathe a épousé un des fils d'Émile, Arthur Tardif. Ce dernier

a racheté la ferme de son père et il a exploité une petite conserverie de légumes pendant trois ou quatre ans. Il a ensuite revendu le tout pour s'établir à Sainte-Croix. Le couple y a toujours sa résidence.

En ce qui concerne la partie des Fonds proprement dite, elle comprenait à cette époque, outre les emplacements des cinq propriétaires fermiers, un grand nombre de petits terrains, sur toute sa longueur et des deux côtés du chemin, occupés par des pêcheurs, des navigateurs, des petits commerçants, des gens de tous métiers, des rentiers et un grand nombre de villégiateurs.

# *Annexe I*





*Résidence Dionne*



## *LA FAMILLE DIONNE*

Aujourd'hui comme hier, il arrive couramment que les alliances entre familles soient à la source de nouveaux partages et de nouveaux arrangements. C'est ce qui s'est produit dans ce cas-ci.

Le 12 octobre 1836, Charles François Dionne, un marchand très bien nanti de Saint-Antoine a épousé Angèle Henriette Noël, fille de Jean-Baptiste Noël, fils, et sœur d'Isaïe, de Léon et de Rémi-Séraphin.

La corbeille de mariage d'Henriette Noël devait contenir, entre autres, une partie du domaine actuel des Dionne sur lequel Charles-François a construit, entre 1840 et 1850, le premier corps de logis de la résidence qui existe toujours sur ce site, à Saint-Antoine, au Sud du chemin. Ses dimensions imposantes et le décor dans lequel elle se trouve lui confèrent un cachet de noblesse que nul ne saurait mettre en doute.

L'histoire de ce domaine est cependant un peu plus complexe. À l'origine, c'est Angélique LeGardeur qui avait reçu de son père cette étendue de terre de 6 arpents de front sur le fleuve, depuis les limites Est de la terre de la fabrique, par 40 de profondeur.

Cette fille de Pierre Noël LeGardeur a épousé, en 1711, Pierre Aubert de Gaspé qui sera l'aïeul de Philippe Aubert de Gaspé, auteur de « Les Anciens Canadiens ».

Après le décès de son mari en 1731, Angélique LeGardeur a continué de vivre sur ses terres avec ses enfants.

Elle a même obtenu, en 1738, avec le concours de sa mère Madeleine Boucher, veuve de Pierre Noël LeGardeur, la

concession de la seigneurie de Gaspé située au Sud de la seigneurie de Tilly et d'une étendue équivalente. Puis, en 1747, elle décide de vendre son domaine de 6 arpents dans la seigneurie de Tilly à Pierre Lambert II, fils de Pierre Lambert qui fut l'un des premiers colons de la seigneurie de Villieu, établis dans la partie Est de cette dernière, non loin des limites de la seigneurie de Lauzon.

Ce nouveau propriétaire a, par la suite, cédé la moitié de ces terres, soit 3 arpents, à son fils Charles Lambert. Deux des fils de Nicolas Croteau, Nicolas et Pierre auraient aussi acheté une partie de ces terres.

Au cours des années 1785 à 1792, Jean-Baptiste Noël, père, en a racheté, par parties, environ 3 arpents où il a bâti le manoir de Tilly en 1786.

La propriété de Charles-François Dionne et de Henriette Noël se trouve donc située sur la terre ancestrale des LeGardeur de Gaspé, tout comme le manoir de Tilly, du côté Nord du chemin public.

Mais à partir des documents consultés, il reste des interrogations sérieuses pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponse.

En effet, Julie Noël, fille d'Édouard Noël, dans son travail sur la seigneurie de Tilly, situe, à bon droit, le site du premier établissement de Pierre LeGardeur à l'Ouest de la terre de la fabrique avec manoir et chapelle construits au pied de la falaise, dans le secteur aujourd'hui appelé l'Anse des phares.

Or, comme la terre de la fabrique a toujours été située au même endroit, on se retrouve avec des propriétés des LeGardeur de part et d'autre de celle-ci. (Voilà un beau sujet de recherche).

La famille Dionne a continué son évolution sur le même site, avec Charles Alphonse Dionne, fils d'Henriette Noël et héritier du domaine, tout en agrandissant la résidence de façon importante ce qui explique la présence de deux entrées principales en façade, la plus ancienne étant celle de l'Ouest. D'autres annexes ont été ajoutées à l'arrière, au cours des années et selon les besoins.

La veuve de Charles Alphonse Dionne, Rosalie Boucher, a racheté, en 1880, de sa nièce, Virginie Noël, fille de Rémi-Séraphin, dernier frère de Léon, la moitié des droits que ce dernier possédait dans les propriétés des Noël et qu'il avait légué, à son décès, à ses deux fils, Ismaël et Ernest. Le premier avait vendu sa part (1/4) à sa sœur Virginie, en 1874, et le second avait fait de même pour la sienne (1/4 également), en 1876.

À sa mort, Rosalie Boucher a divisé cet héritage entre ses trois fils, Arthur, Philémon et Joseph, à raison de 1/6 chacun. C'était tout de même une valeur importante puisque les étendues impliquées comprenaient les seigneuries de Tilly, de Bonsecours, Des Plaines ainsi que le fief Maranda, issu du groupement des deux fiefs Duquet.

C'est Philémon qui a continué à habiter à Saint-Antoine, cédant, à son décès, la propriété de ce domaine à son fils aîné, Charles, qui l'occupe durant la belle saison et qui voit, avec fidélité, à son maintien en bon état<sup>(27)</sup>.

Par rapport aux droits seigneuriaux et pour avoir une idée de la façon dont ils ont évolué, il faut rappeler ce qui s'est passé pendant ces années-là, du côté de la famille Noël.

À l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, Léon Noël a

<sup>(27)</sup> M. Charles Dionne est décédé le 26 novembre 1997.

conservé son titre de seigneur de Tilly jusqu'à son décès, survenu en 1862, mais ses descendants et autres héritiers n'y avaient plus droit.

Ces derniers, à commencer par Édouard, son fils aîné et les autres ayants droit de la famille ont toutefois continué de percevoir et de partager entre eux, selon les proportions conventionnelles établies à partir des fractions de propriété que chacun détenait, les rentes et les annuités prévues que continuaient de verser les occupants des lots concédés dans les territoires concernés.

Cette pratique a duré jusqu'en 1943, année où les rentes et autres redevances ont été abolies de façon définitive.

## *Annexe II*

Quelques familles de Saint-Antoine dans la descendance de trois des filles de Léon Noël : Georgianna, Marie-Louise et Emma.

**Georgianna** : *1<sup>res</sup> noces*

Mariée à Charles Lefebvre.

1 fille, Gratia, mariée à Appolinaire Laroche.

*2<sup>es</sup> noces*

Mariée à Damase Garneau

(12 enfants, dont : )

Alice : Mariée à Philippe Lacroix.  
12 enfants : Georgette, George-Albert, Marcelle, Yvonne, Denise, Louis-Philippe, Marie-Paule, Émilien, Irène, Auguste, Léon et Julienne.

Damase : Marié à Clara Fréchette.  
8 enfants : Henri, Gemma, Alice, Antoine, Armand, Lina, Noëlla et Martin.

Rachel : Mariée à Samuel Laroche.

Marie-Louise : Mariée à Omer Gingras.  
11 enfants : Simone, Léon, Oscar, Henri-Paul, Guy, Martin, Raymond, Albert, Cécile, Estelle et Gérard.

Aurore : Mariée à Herménégilde Dubuc.

4 enfants : Cécile, Julien, Gérard  
et Gemma

Marie- Mariée à Donat Beaudet.  
Anne : 5 enfants : Charles, Madelaine,  
Agathe, Antoine et Marie-Paule.

Juliette<sup>(28)</sup> : Mariée à Philippe Garneau.  
5 enfants : Maurice, Marie-Paule,  
Rita, Marie-Marthe et Thérèse.

Marie- Mariée à Samuel Bergeron.  
Louise : 2 enfants : Robert et Marie-Louise.

Emma : Mariée à Nazaire Lambert.  
3 enfants : Léon, Agathe et Cécile, cette  
dernière ayant été organiste à Saint-Antoine  
pendant de nombreuses années.

---

<sup>(28)</sup> Cette Famille résidait à Sainte-Croix, mais Maurice a épousé Clothilde Croteau, fille de Thomas, un  
des frères de papa.



## *Annexe III*

**ASCENDANCE DE L'ABBÉ ULRIC CROTEAU, REPRÉSENTANT DE LA 7<sup>E</sup> GÉNÉRATION DE SA LIGNÉE, ORDONNÉ PRÊTRE LE 6 MAI 1906, DANS SA PAROISSE NATALE, PAR M<sup>GR</sup> LOUIS-NAZAIRE BÉGIN. IL SERA CURÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY DE 1920 À 1935.**

7<sup>e</sup> génération : Joseph Ulric Croteau, prêtre né à Saint Ferdinand d'Halifax le 3 novembre 1873.

6<sup>e</sup> génération : François-Xavier Croteau et Élise Ruel

5<sup>e</sup> génération : Germain Croteau 1812  
et Nathalie Bergeron

4<sup>e</sup> génération : Jacques Croteau 1775-1830  
et Marie-Thérèse Croteau

3<sup>e</sup> génération : Jean-Joseph-Marie Croteau 1742-1803  
et Marie-Madeleine Houde

2<sup>e</sup> génération : Jacques Croteau 1686-1767  
et Marie-Charlotte Dupont

1<sup>re</sup> génération : Vincent Croteau 1644-1713  
et Jeanne Godequin 1649-1727

# *Annexe IV*

---

*ASCENDANCE DE LA FAMILLE DE PHILIPPE CROTEAU,  
REPRÉSENTANT DE LA 7<sup>E</sup> GÉNÉRATION DE SA LIGNÉE*

<u>7<sup>e</sup> génération</u> :	Philippe Croteau et Alexandrine Noël	1882-1970
<u>6<sup>e</sup> génération</u> :	Wilbrod Croteau et Sara Filteau	1848-1926
<u>5<sup>e</sup> génération</u> :	François-Xavier Croteau et Héloïse Abel	1818-1883
<u>4<sup>e</sup> génération</u> :	Louis Croteau et Thérèse Bergeron	1775-1850
<u>3<sup>e</sup> génération</u> :	Jean-Joseph-Marie Croteau et Marie-Madeleine Houde	1742-1803
<u>2<sup>e</sup> génération</u> :	Jacques Croteau et Marie-Charlotte Dupont	1686-1767
<u>1<sup>re</sup> génération</u> :	Vincent Croteau et Jeanne Godequin	1644-1713 1649-1727

# *Annexe V*

---

*ASCENDANCE DE LA FAMILLE DE DÉSIRÉ CROTEAU,  
REPRÉSENTANT DE LA 8<sup>E</sup> GÉNÉRATION DE SA LIGNÉE*

<u>8<sup>e</sup> génération</u> :	Désiré Croteau et Albertine Côté	1894-1956 1890-1969
<u>7<sup>e</sup> génération</u> :	Élie Croteau et Victoria Marion	1856-1933 1866-1955
<u>6<sup>e</sup> génération</u> :	Isaïe Croteau et Scolastique Daigle	
<u>5<sup>e</sup> génération</u> :	Joseph Croteau et Clothilde Houde	
<u>4<sup>e</sup> génération</u> :	Antoine Croteau et Marie-Charlotte Martel	1753
<u>3<sup>e</sup> génération</u> :	Pierre Croteau et Marie-Angélique Bergeron	1714
<u>2<sup>e</sup> génération</u> :	Nicolas Croteau et Catherine Mesney	1667-1723 1691-1758
<u>1<sup>re</sup> génération</u> :	Vincent Croteau et Jeanne Godequin	1644-1713 1649-1727



### *Description*

- a) Coupé le chef tranché, un dextre (droite) d'azur (bleu) l'emmanchure mouvante du chef d'argent, chargé de trois (3) hérissons de sable (noir).
- b) En senestre (gauche) de gueule (rouge) au deux serpents d'or entrelacés, posés en pal (tiers central de l'écu), accotés en dextre (droite) et senestre (gauche) de deux cignogues d'argent armées d'or (pattes).
- c) De la champagne de l'écu d'argent aux trois (3) salamandres de sinople (vert) posées en pal (tiers central de l'écu), ordre 2 et 1 analogue au Lys de France.

Les titres de la partie «c» datant de 1441.

### *Explications*

- a) **Dextre (droite)**  
L'azur (bleu), signe de loyauté et les hérissons de sable; dans l'antiquité, cet animal était considéré comme une Divinité de l'Agriculture.
- b) **Semestre (gauche)**  
De gueule (rouge) signe du feu dévorant, aux deux (2) serpents d'or et aux cigognes d'argent, signes encore reliés à la terre nourricière.
- c) D'argent, signe de triomphe et d'évélotion, aux trois (3) salamandres de sinople (vert), dans la croyance médiévale, c'était le seul animal, pouvant traverser le feu sans se brûler.

ISBN 2-9802456-0-7